

# Table des matières

## 02. L'organisation générale du CNRS

### 02.05 Les instituts du CNRS

#### 02.05.01 Les instituts

##### 02.05.01.02 Organisation des instituts, nomination des directeurs

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

- DEC131431DAJ - 18/04/2013

## 07. Mesures particulières du CNRS

### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

#### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Fabien LORET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FRE3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES) - DEC131547DR01 - 01/03/2013

- Nomination de M. Albert OGIEN, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8178 intitulée Institut Marcel MAUSS - DEC131451INSHS - 28/05/2013

- Décision portant nomination de M. Thomas AUBINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage - DEC131548DR01 - 14/02/2013

- Décision nomination du directeur et du directeur adjoint de l'UMR8545 - DEC131394INSHS - 16/05/2013

#### 07.01.02. DR2

##### 07.01.02.05. 2013

- Cessation de fonctions d'une assistante de prévention AP/ACMO- Annick Ayon - UMR8197 - DEC131046DR02 - 26/03/2013

#### 07.01.03. DR3

##### 07.01.03.05. 2013

- Nomination de M. Pierre-Michel FORGET et de Mme Anick ABOURACHID aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR7179 à compter du 1er janvier 2013 - DEC131325INEE - 17/04/2013

- Décision portant nomination de M. Matthias Beekmann aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3563 intitulée "Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie" -EFLUVE- - DEC131383INSU - 30/04/2013

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.05. 2013

- Décision portant nomination de Geneviève Romier (CSSI) - UPS3107 Institut des grilles et du cloud - DEC131199DR04 - 29/04/2013

- Décision portant nomination de Jean-Michel Horodynski (CSSI) - UPS3364 Ingénierie, Radioprotection, Sécurité et Démantèlement - DEC131200DR04 - 02/05/2013

- Décision portant nomination de Pierre Kestener (CSSI) - USR3441 Maison de la simulation - DEC131202DR04 - 02/05/2013

- Décision portant nomination de Mme Danielle Dowek aux fonctions de chargée de mission - DEC131025INP - 24/04/2013

- Décision portant nomination de Pierre-Louis Bombino (CSSI) - UPR3296 Virologie moléculaire et structurale

- DEC131198DR04 - 29/04/2013

- Décision portant nomination de Paul Galloux (CSSI) - UPR3293 Unité de neurosciences, information et complexité

- DEC131197DR04 - 29/04/2013

- Décision portant nomination de Bernard Martin - UMS3504 AMAGEN - DEC131196DR04 - 23/04/2013

- Décision portant nomination de Christophe Moreau (CSSI) - UMS2572 Laboratoire de mesure du carbone 14 - DEC131195DR04 - 23/04/2013

- Décision portant nomination de Anthony Pensel (CSSI) - UMR8612 Institut Galien Paris Sud - DEC131194DR04 - 16/04/2013

- Décision portant nomination de Jérôme Naudin - UMR8148 Interactions et dynamique des environnements de surface - DEC131192DR04 - 11/04/2013

- Décision portant nomination de Alain Royer, aux fonctions de CSSI - UMS1786 - DEC131627DR04 - 16/05/2013

- Décision portant nomination de Olivier Lefebvre - FRE3377 Génétique Moléculaire et Destin cellulaire - DEC131185DR04 - 08/04/2013

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.05. 2013

- Décision nomination de Monsieur Hervé DUMEZ aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7176 - DEC131322INSHS - 16/05/2013

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Sébastien Pillet aux fonctions de chargé de mission - DEC131507INP - 21/05/2013

- Nomination de Mme Annie DUMONT et de M. Sébastien BULLY comme directrice et directeur-adjoint par intérim de l'UMR6298, à compter du 6 mai 2013 - DEC131467INSHS - 16/05/2013

- Décision de nomination de Madame Virginie Moutarlier aux fonctions d'Assistante de Prévention pour l'UMR6213 intitulée UTINAM - DEC131008DR06 - 08/04/2013

#### 07.01.08. DR8

##### 07.01.08.04. 2012

- Décision de cessation d'activité de Mme Khadra ESCRIVA en qualité d'Assistante de Prévention au sein de l'unité FRE3511 intitulée "Institut de physiologie et biologie cellulaires" (IPBC) - à compter du 31/12/2012

- DEC131002DR08 - 15/04/2013

- Décision de nomination de Mme Khadra ESCRIVA en qualité d'Assistante de Prévention au sein de l'unité FRE3511 intitulée "Institut de physiologie et biologie cellulaires" (IPBC) - à compter du 01/01/2012

- DEC130361DR08 - 28/03/2013

##### 07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Myriam Soria directrice adjointe par intérim de l'USR3564 - DEC131491INSHS - 16/05/2013

- Décision portant nomination de Mme Claire CARRION aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'unité UMR7276 intitulée "Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations" (CRIBL) - à compter du 01/01/2013

- DEC131228DR08 - 16/04/2013

- Décision portant nomination de Mme Isabelle PRUD'HOMME aux fonctions de Responsable du service des Ressources Humaines au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes. - DEC131730DR08 - 22/05/2013

- Décision de nomination de M. François DEBIEN en qualité d'Assistant de Prévention au sein de l'USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - DEC130204DR08 - 31/01/2013

07.01.09. DR10

07.01.09.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Frédéric DELAY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7517 intitulée " Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de la Surface - DEC131320INSU - 30/04/2013

07.01.10. DR11

07.01.10.05. 2013

- Décision cessation activité d'Assistant de Prévention concernant Jean-Daniel DUBOIS - UMR5493 LPMMC - DEC131768DR11 - 23/05/2013

- Décision portant nomination de M. Karl Schuster aux fonction de directeur et de M. Frédéric Gueth aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service UPS2074 intitulée " Institut de Radio Astronomie Millimétrique " -IRAM- - DEC131362INSU - 30/04/2013

07.01.11. DR12

07.01.11.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine MARRA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire de Neurobiologie de la Cognition (LNC). - DEC131365DR12 - 11/04/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- Décision de nomination AP de Mme VAN EXTER SANDRA UMR5569 - DEC131583DR13 - 24/04/2013

07.01.14. DR15

07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Frédérique MASMEJEAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) - DEC130455DR15 - 12/02/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Martin SHANAHAN, directeur adjoint de l'unité UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux - DEC131321INSIS - 10/04/2013

- Décision portant nomination de M. Luc NEGRONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) - DEC130527DR15 - 14/02/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Michèle SCHAPPACHER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)1 au sein de l'unité UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - DEC131174DR15 - 29/03/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Capucine MEDINA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)1 au sein de l'unité UMR5107 intitulée Centre des lasers intenses et applications (CELIA) - DEC131159DR15 - 29/03/2013

- Décision portant nomination de M. Bixente DILHARREGUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3428 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux - DEC130475DR15 - 12/02/2013

- Décision portant nomination de M. Alain OCHSENHOFER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - DEC130535DR15 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de M. Mathieu PUCHEAULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) - DEC131245DR15 - 08/04/2013

#### 07.01.16. DR17

##### 07.01.16.05. 2013

- Décision portant nomination de Vincent Burgaud, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'équipe de recherche labellisée ERL6274 intitulée LARMAUR - DEC131496DR17 - 06/05/2013

- Décision portant nomination de Christophe Martin, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques - DEC131529DR17 - 02/05/2013

- Décision portant nomination de Mathias Rouan, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique - DEC131555DR17 - 03/05/2013

- Décision portant nomination de Nathalie Blanchard, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest - DEC131556DR17 - 03/05/2013

- Décision portant nomination de Christophe Masson, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON - DEC131488DR17 - 06/05/2013

- Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - DEC131356DR17 - 30/04/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Yves Royer, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 3113 intitulée "Institut universitaire européen de la Mer" - DEC131229INSU - 30/04/2013

#### 07.01.17. DR18

##### 07.01.17.05. 2013

- USR3078 Décision portant nomination d'un assistant de prévention d'une unité - DEC130853DR18 - 20/03/2013

- USR3380 Décision portant nomination d'un assistant de prévention d'une unité - DEC130845DR18 - 13/03/2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Piotr BREITKOPF, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7335 intitulée Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux - DEC130298INSIS - 30/04/2013

- UMR8161 Décision portant nomination d'un assistant de prévention d'une unité mixte - DEC131350DR18 - 18/04/2013

#### 07.01.18. DR19

##### 07.01.18.05. 2013

- Decision portant nomination de Madame Soizic MILHOUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Normandie - DEC131759DR19 - 24/05/2013

- Décision de nomination d'un CSSI UMR6014 COBRA - DEC131777DR19 - 28/05/2013

#### 07.01.20. Administration centrale

##### 07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Guy FAURE aux fonctions de directeur du bureau de Tokyo - DEC122870DAJ - 23/11/2012

##### 07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Patrick Netter aux fonctions de conseiller auprès du président du CNRS et du directeur général délégué à la science - DEC131550DAJ - 17/05/2013

## 07.01.22. Instituts

### 07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Pierre Cocquerez aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - DEC131582DAJ - 30/05/2013
- Décision de nomination de Monsieur Gilles Pinay en tant que chargé de mission - DEC131485INEE - 22/05/2013
- Décision portant nomination de Mme Joanna Janik en qualité de chargée de mission - DEC131469DRH - 14/03/2013
- Décision portant nomination de Mme Brigitte Vallée aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - DEC131521DAJ - 14/05/2013

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### 07.02.01. DR1

#### 07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry NAZZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception - DEC131597DR01 - 13/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur John Kevin O'REGAN, directeur de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131596DR01 - 13/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Bérénice SAIDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire de Physiologie cérébrale - DEC131741DR01 - 29/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain MARTY, directeur de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire de physiologie cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131740DR01 - 23/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Nicole BRAURE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie - DEC131788DR01 - 29/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe BATAILLE, directeur de l'unité UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologique (CADIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131479DR01 - 24/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Catherine KLEIN-GOUSSEFF, directrice par intérim de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre - Européen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131480DR01 - 24/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Yadranka KRASEVEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre - Européen - DEC131481DR01 - 24/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain PROCHIANTZ, directeur de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131787DR01 - 29/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Florent BRAYARD, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131616DR01 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain PIRON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques - DEC131617DR01 - 15/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric VALES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2609 intitulée Fédération francilienne de mécanique, matériaux, structures, procédés - DEC131633DR01 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Samuel FOREST, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération francilienne de mécanique, matériaux, structures, procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131632DR01 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe DJIAN directeur de l'unité IFR95 intitulée Institut des Neurosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131621DR01 - 15/05/2013

#### 07.02.02. DR2

##### 07.02.02.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Brigitte Autran Directrice de la FRE3596, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131526DR02 - 04/04/2013
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC131490DR02 - 01/01/2013
- Délégation de signature consentie à Madame Jocelyne Caboche par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131489DR02 - 01/01/2013

#### 07.02.03. DR3

##### 07.02.03.05. 2013

- Décision de délégation de signature (PRM) consentie par M. NAILI (DU UMR8208) - DEC131808DR03 - 30/05/2013
- Décision de délégation de signature (OS) consentie à M. NAILI (DU UMR8208) - DEC131807DR03 - 30/05/2013
- Décision de délégation de signature (OS) consentie par Mme BEAL (DU UMR8049) - DEC131646DR03 - 16/05/2013

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.05. 2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à P. Chavel - UMR8501 - DEC131554DR04 - 01/02/2013
- Délégation de signature de V. Debisschop à J.F. Gibrat - UMS3601 - DEC131559DR04 - 01/01/2013

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr Jean-Luc Minel, directeur de l'unité UMR 7114 intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131369DR05 - 11/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Blay, directeur de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130842DR05 - 04/03/2013
- Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, à M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à Mme Sabine Barbut, chargée des affaires générales, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Véronique Gouin-Lamourette, adjointe au responsable du service des ressources Humaines - DEC131506DR05 - 26/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Mathilde De Saint-Léger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) - DEC131416DR05 - 11/04/2013

#### 07.02.06. DR6

#### 07.02.06.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Isabelle Draelants, directeur de l'unité FRE3568 intitulée «Centre de Médiévistique Jean Schneider» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130013DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Gérard Henrion, Pierre Brunet, Denis Fix, Michel Vergnat, Sabine Denis et Mustapha Nadi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée «Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces» - DEC130024DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Yves Fort, directeur de l'unité UMR7565 intitulée «Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130041DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est - DEC131519DAJ - 17/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Isabelle Guyot-Bachy et à Véronique Thiebaut pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3568 intitulée «Centre de Médiévistique Jean Schneider» - DEC130014DR06 - 01/01/2013

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.05. 2013

- Décision modifiant la décision n°DEC131096DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Patrick Plane, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131638DR07 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anna Fraciewicz, directrice de l'unité UMR5307, intitulée Laboratoire Georges Friedel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131106DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anna Fraciewicz, directrice de l'unité UMR5307, intitulée Laboratoire Georges Friedel, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131105DR07 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Boisse, directeur de l'unité GDR3371, intitulée Mise en oeuvre des composites et propriétés induites, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131103DR07 - 15/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Boisse, directeur de l'unité GDR3371, intitulée Mise en oeuvre des composites et propriétés induites, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131102DR07 - 01/01/2013

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Mme Marie-Luce DEMONET, Directrice de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131731DR08 - 22/05/2013
- Décision de délégation de signature consentie par M. Iskender GOKALP pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE). - DEC131729DR08 - 22/05/2013
- Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" (ICARE) par le Délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131497DR08 - 25/04/2013
- Délégation de signature consentie par Mme Marie-Luce DEMONET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL). - DEC131748DR08 - 23/05/2013

## 07.02.09. DR10

### 07.02.09.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke, directeur de I<sub>2</sub>UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131428DR10 - 17/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg - DEC131429DR10 - 17/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Maillard, directrice de I<sub>2</sub>USR3227 intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131664DR10 - 30/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. François Chabaux, directeur de I<sub>2</sub>UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131470DR10 - 22/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badarotti, directeur de I<sub>2</sub>unité UMR7362 intitulée LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement et M. Thierry Ramadier (DR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131216DR10 - 04/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. François Chabaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>UMR7517 intitulée « Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) » - DEC131471DR10 - 22/04/2013
- Décision portant modification de la décision DEC112717DAJ du 20 décembre 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Alsace) - DEC130823DAJ - 25/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Maillard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de I<sub>2</sub>unité USR3227 intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace » - DEC131800DR10 - 30/01/2013

## 07.02.10. DR11

### 07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Francesca LEINARDI, directrice du groupement de service GDS2755 intitulé Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131455DR11 - 23/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean ATTIAS, directeur de I<sub>2</sub>unité mixte de recherche UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131456DR11 - 23/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M Jean-Jacques CREBIER, directeur de I<sub>2</sub>unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131552DR11 - 03/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345 Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131578DR11 - 07/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BRION, directeur de l'unité propre de service UPS2966 Unité de Logistique Internationale - Service et soutien aux Expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131594DR11 - 13/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à M Serguei SKIPETROV, directeur du groupement de recherche GDR3219 Physique Mésoscopique des Ondes pour Imagerie en Milieux Complexes (Mésolmage), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131636DR11 - 17/05/2013

## 07.02.11. DR12

### 07.02.11.05. 2013

- Délégation de signature de Sylvie Mazella (UMR7305) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131274DR12 - 08/04/2013
- Délégation de signature de Margrit Hanbucken (GDR3196) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131576DR12 - 03/05/2013
- Délégation de signature de François Rodier (FRE3529) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131237DR12 - 26/03/2013
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Marie-Thérèse Giudici-Orticoni - UMR7281) - DEC131393DR12 - 09/04/2013
- Délégation de signature de Marie-Thérèse Giudici-Orticoni (UMR7281) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131392DR12 - 09/04/2013
- Délégation de signature de François Marchal (GDR3592) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131570DR12 - 03/05/2013
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (François RODIER FRE3529) - DEC131238DR12 - 26/03/2013
- Délégation de signature de Guillaume MASSON en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMS3537) - DEC130581DR12 - 15/02/2013
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Sylvie Mazzella - UMR7305) - DEC131275DR12 - 08/04/2013

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.05. 2013

- Décision portant modification de la décision DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Languedoc Roussillon) - DEC131390DAJ - 21/04/2013
- GDR3273 - Délégation de signature de M. Didier AUSSEL - DEC131794DR13 - 30/05/2013

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.05. 2013

- Délégation de signature consentie à M. Jean-François Bonnefon par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131444DR14 - 18/04/2013
- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Jean-François Bonnefon, directeur de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie. - DEC131445DR14 - 18/04/2013

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.05. 2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5116 - DEC130770DR15 - 04/03/2013

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Mme Catherine JESSUS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- DEC131593DR16 - 13/05/2013
- Délégation de signature consentie à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- DEC131518DR16 - 19/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Randall White, directeur de l'unité UMI3199 intitulée « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131482DR16 - 24/04/2013

## 07.02.16. DR17

### 07.02.16.05. 2013

- Décision modifiant la décision n°DEC120776DR17 du 15 février 2012 donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131286DR17 - 23/04/2013
- Décision modifiant la décision n° DEC120778DR17 du 15 février 2012 donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management - DEC131289DR17 - 23/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à Hervé Andrieu, directeur de la fédération de recherche FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131557DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Annie Antoine, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131560DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Michel Ballèvre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131561DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131562DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131564DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7139 intitulée Végétaux marins et biomolécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131580DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Bruno Bujoli, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131581DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Cathy Castelain, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6607 intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131585DR17 - 06/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC131613DR17 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC131614DR17 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - DEC131615DR17 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC131620DR17 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131624DR17 - 15/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jacquelin Charbonnel, directeur du groupement de service GDS2754 intitulé MATHRICE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131625DR17 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Loïc Chaumont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131626DR17 - 15/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Pierre Cointe, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6241 intitulée Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131629DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131630DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131634DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Rafael Encinas de Munagorri, directeur du groupement de recherche GDR3178 intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131635DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Pierre Ferrant, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131637DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Joël Gilbert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131640DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Anne Godfroy, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131641DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Jean-Michel Granger, directeur du groupement de recherche GDR2945 intitulé Singularités et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131644DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131649DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Jean-Marc Grenèche, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131653DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Pascal Gressier, directeur de la fédération de recherche FR3173 intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131654DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité mixte de service UMS3480 intitulée Biologie - Santé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131655DR17 - 16/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131657DR17 - 17/05/2013
- Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice du groupement de recherche GDR2822 intitulé Ethologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - DEC131658DR17 - 17/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Daniel Henrion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131659DR17 - 17/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Alain Hillion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131660DR17 - 17/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Pascal Jaouen, directeur de la fédération de recherche FR3473 intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131677DR17 - 21/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Claude Jard, directeur de la fédération de recherche FR2819 intitulée ATLANSTIC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131678DR17 - 21/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Philippe Jarnoux, directeur de l'unité mixte de service UMS3554 intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131679DR17 - 21/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131681DR17 - 21/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Pierre-Yves Laffont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6566 intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131682DR17 - 21/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131683DR17 - 21/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131685DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Christian Le Bart, Directeur de l'unité de service et de recherche USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131686DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jack Legrand, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131687DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jacques Le Pendu, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6299 intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131693DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Michel Malabre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6597 intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131695DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Thierry Levasseur, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131699DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Claude Martin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131701DR17 - 22/05/2013

-

Décision donnant délégation de signature à Martine Mespoulet, directrice de l'unité de service et de

recherche USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC131703DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131704DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131705DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Olivier Ragueneau, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131712DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131717DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Claude Roy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131719DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Sandrine Ruchaud, directrice de l'unité de service et de recherche USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131722DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Marc Sallé, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131723DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'équipe de recherche labellisée ERL6274 intitulée LARMAUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131724DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Laurent Stainier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131725DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Charles Tellier, directeur de la formation de recherche en évolution FRE3478 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131726DR17 - 22/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131727DR17 - 22/05/2013

07.02.17. DR18

07.02.17.05. 2013

- Délégation de signature de Françoise PAILLOUS à Vincent BENAVENT pour les actes de la PRM - DEC131771DR18 - 17/11/2011

07.02.18. DR19

07.02.18.05. 2013

- Décision de délégation de signature PRM Michel Bussi UMR6266 IDEES - DEC131450DR19 - 18/04/2013

07.02.21. Instituts

07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Guy Metivier, directeur de l'institut des Sciences Mathématiques et leurs interactions - DEC131595DAJ - 21/05/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Claude Michalski, directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC131553DAJ - 16/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions

- DEC131432DAJ - 18/04/2013

### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

#### 07.03.01. DR1

##### 07.03.01.05. 2013

- Décision portant création de l'Unité Mixte de Service UMS3603 intitulée "Structuration et Internationalisation des SHS" (SISHS) - DEC130894INSHS - 30/04/2013

#### 07.03.02. DR2

##### 07.03.02.05. 2013

- création de l'unité mixte de service UMS3598 intitulée HUMA-NUM, par fusion des unités UMS3534 et UPS2916 - DEC130631INSHS - 30/04/2013

### 07.04. Décisions tarifaires

#### 07.04.04. DR4

##### 07.04.04.05. 2013

- Prestation d'interventions/conférences sur le risque chimique- UPS831 - DEC131769DR04 - 27/05/2013

- Décision tarifaire prestations diverses FRC3115 IMAGIF - DEC131492DR04 - 25/04/2013

#### 07.04.07. DR7

##### 07.04.07.05. 2013

- Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR5304 intitulée Laboratoire sur le Langage, le cerveau et la cognition - DEC131411DR07 - 15/04/2013

#### 07.04.08. DR8

##### 07.04.08.05. 2013

- Décision relative aux tarifs des ventes des codes OHADA et civil de Russie par l'unité UMS2268 intitulée "JURISCOPE - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone" - DEC131498DR08 - 18/04/2013

#### 07.04.09. DR10

##### 07.04.09.05. 2013

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7242 intitulée IREBS - DEC131767DR10 - 01/06/2013

#### 07.04.13. DR14

##### 07.04.13.05. 2013

- Décision relative au tarif des produits de l'unité Géosciences Environnement Toulouse (GET) UMR5563 - DEC131290DR14 - 10/04/2013

- Décision relative au tarif des prestations d'infographie photographie de l'IBCG GDS 3548 - DEC131045DR14 - 26/03/2013

### 07.06. Autres décisions

#### 07.06.02. DR2

##### 07.06.02.05. 2013

- Décision portant adoption du règlement intérieur du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation Paris B du CNRS - DEC130498DR02 - 14/02/2013

#### 07.06.06. DR6

##### 07.06.06.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) - UMR7503 - DEC131083DR06 - 28/03/2013

07.06.07. DR7

07.06.07.05. 2013

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne - DEC131598DR07 - 16/05/2013

07.06.08. DR8

07.06.08.05. 2013

- Décision portant création de la régie de recettes de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP) et nomination du régisseur. - DEC131402DR08 - 13/05/2013

07.06.11. DR12

07.06.11.05. 2013

- Création de conseil de laboratoire UMR6240 - DEC131608DR12 - 07/05/2013

07.06.13. DR14

07.06.13.05. 2013

- Décision attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2013 - DEC131441DR14 - 18/04/2013

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n°82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées - DEC131440DR14 - 18/04/2013

07.06.15. DR16

07.06.15.05. 2013

- Décision modifiant la décision n° DEC120526SGCN du 30 janvier 2012 modifiée relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'ingénierie et des systèmes du Comité national de la recherche scientifique - DEC131829SGCN - 03/06/2013

- Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation - DEC131706SGCN - 23/05/2013

- Décision portant modification de la composition du conseil de service de la délégation régionale Paris Michel-Ange - DEC131676DR16 - 21/05/2013

07.06.16. DR17

07.06.16.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique - DEC131546DR17 - 02/05/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe - DEC131417DR17 - 14/05/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés - DEC131531DR17 - 30/04/2013

- Décision portant prorogation de l'unité propre de service UPR2928 intitulée "Institut polaire français Paul Emile Victor" -IPEV- - DEC131639INSU - 29/05/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes - DEC131410DR17 - 15/04/2013

- Décision modifiant la décision n°DEC121173DR17 du 28 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6118 intitulée Géosciences Rennes - DEC131534DR17 - 30/04/2013

## 07.06.20. Administration centrale

### 07.06.20.05. 2013

- Décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires (campagne 2013) - DEC131545DRH - 22/05/2013
- Décision d'homologation des centres de traitement automatisés de l'information (CTAI) (2013) - DEC131211DRH - 16/04/2013
- Décision portant modification de la composition de la Commission de Réforme du Centre national de la recherche scientifique - DEC131319DRH - 24/04/2013
- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2013 - DEC131249DRH - 25/04/2013
- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2013 - DEC131247DRH - 25/04/2013
- Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2013 - DEC131248DRH - 25/04/2013

## 07.06.21. Instituts

### 07.06.21.05. 2013

- Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation de sujétions et astreintes au titre de l'année 2013 dans les unités de l'INEE - DEC131232INEE - 21/05/2013
- Circulaire relative à la politique de gestion de crise au sein du CNRS - CIR1300001FSD-EXT - 25/02/2013
- Circulaire relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS (PPST) - CIR130002FSD - 21/05/2013

**DEC131431DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DÉCIDE :**

**Art.1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Bidoit, directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 18 avril 2013.

**Art.2.** – A compter de cette même date, M. Michel Bidoit, directeur de recherche, est nommé directeur de l'INS2I, en remplacement de M. Philippe Baptiste appelé à d'autres fonctions.

**Art.3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Alain Fuchs

**DEC131547DR01**

**Décision portant nomination de M. Fabien LORET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FRE 3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC130263INSHS portant création de l'unité FRE 3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES) et nommant Mme Edwige RUDE-ANTOINE en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 5 mai 2009,

**Considérant** que **M. Fabien LORET** a suivi la formation membres de CHS SHS et ACMO organisée par l'Université Paris Descartes, du 12 mai au 9 juin 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Fabien LORET**, AI, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE 3594 intitulée Centre de recherche sens, éthique, société (CERSES) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**M. Fabien LORET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Fabien LORET** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 1<sup>er</sup> mars 2013

Edwige RUDE-ANTOINE

Directrice de la FRE 3594

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

DEC131451INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Albert OGIEN, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8178 intitulée Institut Marcel MAUSS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel MAUSS et nommant M. Louis Quere, directeur de cette unité;

**Vu** la décision n°100059INSHS en date du 26 octobre 2010, nommant M. Bruno Karsenti, directeur de cette unité, et M.Albert Ogien, directeur adjoint de cette unité;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**Vu** l'accord du partenaire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Bruno KARSENTI, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

II. A compter de cette même date, M. Albert OGIEN, Directeur de recherche de 2ème classe, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 MAI 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC131548DR01**

**Décision portant nomination de M. Thomas AUBINEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage et nommant Mme Janine COSSY en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 9 juillet 2010 ;

Considérant que **M. Thomas AUBINEAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Paris B, ainsi que par l'ENS, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril, puis du 16 au 18 mai 2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Thomas AUBINEAU**, AI, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7084 intitulée Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**M. Thomas AUBINEAU** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Thomas AUBINEAU** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Janine COSSY

Directrice de l'UMR 7084  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa du Jacques PROST, directeur général de l'ESPCI de Paris

DEC131394INSHS

**Décision portant nomination de M. Luc BEHAGHEL aux fonctions de directeur par intérim et Jérôme POUYET directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche N°8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science;

**Vu** la décision n° 100029ISHS en date du 26 mars 2010 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques et nommant M Pierre-Yves GEOFFARD directeur de cette unité;

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M Luc BEHAGHEL, Chargé de recherche INRA, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 25 mars 2013 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. Pierre-Yves GEOFFARD, appelé à d'autres fonctions.

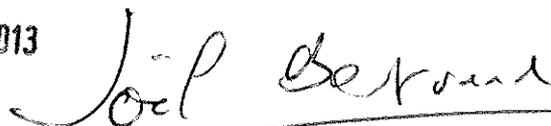
**Article 2**

M Jérôme POUYET, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 25 mars 2013 au 31 décembre 2013, en remplacement de Mme Akiko SUWA-EISENMANN, appelée à d'autres fonctions.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MAI 2013**



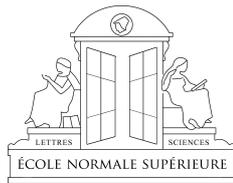
Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



DEC131046DR02

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Annick Ayon, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR8197 intitulée Institut de Biologie de l'Ecole normale supérieure**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 111575DR02 du 19/07/2011 portant nomination de Mme Annick Ayon aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Annick Ayon, dans l'unité du CNRS n°8197, à compter du 01/05/2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26/03/2013

Le directeur de l'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

## **DEC131325INEE**

Décision portant nomination de M. Pierre-Michel FORGET et de Mme Anick ABOURACHID aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°7179 intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés »

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7179 intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés » et nommant Mme Martine PERRET directrice de cette unité ;

**Vu** la décision n°121965INEE en date du 31 août 2012 portant nomination de Mme Fabienne AUJARD aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7179 intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés » ;

**Vu** la décision n°123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7179 intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés » ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anick Abourachid, maître de conférences au MNHN et M. Pierre-Michel Forget, maître de conférences au MNHN , sont nommés directeurs-adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013..

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC131383INSU

**Décision portant nomination de M. Matthias Beekmann aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° 3563 intitulée « Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie » - EFLUVE-**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122893DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de service n° 3563 intitulée « *Enveloppes fluides : de la ville à l'exobiologie* » - EFLUVE- et nommant M. Bernard Aumont directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 février 2013 portant nomination de M. Matthias Beekmann aux fonctions de directeur de l'observatoire des sciences de l'univers « Efluve » de l'université Paris-Est Créteil;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Matthias Beekmann, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 21 février 2013 en remplacement de M. Bernard Aumont, démissionnaire

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC131199DR04

**Décision portant nomination de Mme Geneviève ROMIER, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS3107 intitulée institut des grilles et du cloud**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112000DAJ approuvant le renouvellement, à compter du 01/09/2011, de l'unité n° UPS3107 intitulée Institut des grilles et du cloud, dont le Directeur est M. Vincent BRETON ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

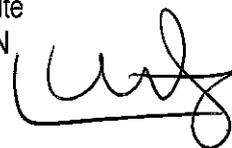
Mme Geneviève ROMIER, Ingénieur de recherche 2ème classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS3107 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 29 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Vincent BRETON



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131200DR04

**Décision portant nomination de Monsieur Jean-Michel HORODYNSKI, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sûreté et Démantèlement**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100007INP portant création, à compter du 15/01/2010, de l'unité n° UPS3364 intitulée Ingénierie, Radioprotection, Sûreté et Démantèlement, dont le Directeur est M. Nicolas PAUWELS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

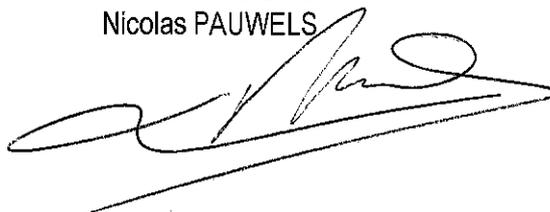
Monsieur Jean-Michel HORODYNSKI, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS3364 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 2 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Nicolas PAUWELS



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131202DR04

**Décision portant nomination de Monsieur Pierre KESTENER, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3441 intitulée Maison de la simulation**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC110253INS2I approuvant la création, à compter du 01/01/2011, de l'unité n° USR3441 intitulée Maison de la simulation, dont Directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

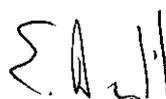
Monsieur Pierre KESTENER, ingénieur CEA, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3441 à compter du 06/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-Yvette, le 2 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
Directeur d'unité  
Edouard AUDIT



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131025INP

**Décision portant nomination de Mme Danielle Dowek aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Danielle Dowek, directrice de recherche de première classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet le suivi des opérations sur le plateau de Saclay et Orsay.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Danielle Dowek demeure affectée à l'UMR8214 « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) » - UNIVERSITE PARIS-SUD 11 Bâtiments 210, 350 et 351 - 91405 ORSAY CEDEX.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC131198DR04

**Décision portant nomination de M. Pierre-Louis BOMBINO, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3296 intitulée Virologie moléculaire et structurale**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI portant création, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° UPR3296 intitulée Virologie moléculaire et structurale, dont le Directeur est M. Yves GAUDIN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre-Louis BOMBINO, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3296 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 29 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Yves GAUDIN

DEC131197DR04

**Décision portant nomination de M. Paul GALLOUX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3293 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI portant création, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° UPR3293 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité, dont le Directeur est M. Yves FREGNAC ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Paul GALLOUX, Ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3293 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 29 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Yves FREGNAC



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131196DR04

**Décision portant nomination de M. Bernard MARTIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3504 intitulée AMAGEN****LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122893DGDS portant création, à compter du 01/01/2013, de l'unité n° UMS3504 intitulée AMAGEN, dont le Directeur est M. Frédéric SOHM ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Bernard MARTIN, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3504 à compter du 25/03/2013.

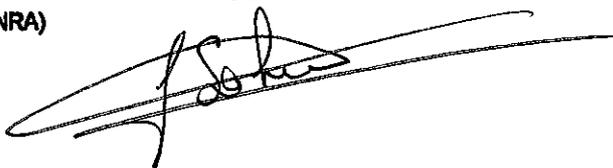
**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 23 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Frédéric SOHM

UMS AMAGEN (UMS 3504 CNRS / UMS 1374 INRA)  
Institut de Neurobiologie A. Fessard  
Bâtiment 32-33  
1 Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE  
FRANCE




Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131195DR04

**Décision portant nomination de M. Christophe MOREAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2572 intitulée Laboratoire de mesure du carbone 14**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'unité n° UMS2572 intitulée Laboratoire de mesure du carbone 14, dont le Directeur est M. Bernard BERTHIER ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe MOREAU, Ingénieur du CEA de catégorie 1, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS2572 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 23 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Bernard BERTHIER



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131194DR04

**Décision portant nomination de M. Anthony PENSEL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud, dont le Directeur est M. Elias FATTAL ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Anthony PENSEL, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8612 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CHATENAY-MALABRY, le 16 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Elias FATTAL



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131192DR04

**Décision portant nomination de Monsieur Jérôme NAUDIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8148 intitulée Interactions et dynamique des environnements de surface**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'unité n° UMR8148 intitulée Interactions et dynamique des environnements de surface, dont le Directeur est M. Eric CHASSEFIERE ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jérôme NAUDIN, technicien de classe normale, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8148 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 11 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Eric CHASSEFIERE



**UMR8148 IDES (CNRS-UPS)**  
Université de Paris XI  
Bâtiment 504  
91405 ORSAY Cedex (France)



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131627DR04

**Décision portant nomination de M. Alain ROYER, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A012DSI du 01/01/2010 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard, dont le Directeur est M. Laurent CLOZEL ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

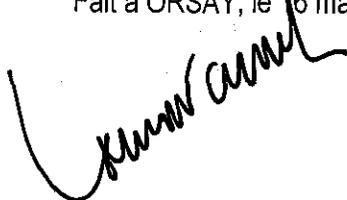
**Article 1<sup>er</sup>**

M. Alain ROYER, Ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS1786 à compter du 14/05/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 16 mai 2013



Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Laurent CLOZEL

**Bibliothèque Mathématique Jacques Hadamard**  
UMS 1786  
Université Paris Sud  
Bâtiment 425  
91405 ORSAY CEDEX



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131185DR04

**Décision portant nomination de Monsieur Olivier LEFEBVRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3377 intitulée Génétique Moléculaire et Destin cellulaire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'unité n° FRE3377 intitulée Génétique Moléculaire et Destin cellulaire, dont la Directrice est Mme Annick BELLAN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

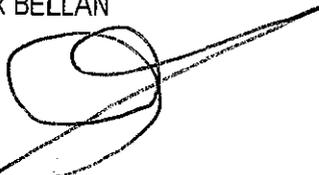
Monsieur Olivier LEFEBVRE, chercheur CEA, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRE3377 à compter du 25/03/2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 8 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
la Directrice d'unité  
Annick BELLAN



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC131322INSHS

**Décision portant nomination de M. Hervé DUMEZ aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7176 intitulée Pôle de recherche en Economie et Gestion de l'Ecole polytechnique et nommant M. Pierre-Jean BENGHOZI directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Hervé DUMEZ, Directeur de recherche CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 11 février 2013 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. Pierre- Jean BENGHOZI, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MAI 2013**



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**Décision portant nomination de M. Sébastien Pillet aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Sébastien Pillet, chargé de recherche de première classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet la coordination de l'action de l'INP dans le cadre de l'année internationale de la cristallographie (IYC) programmée en 2014.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sébastien Pillet demeure affecté à l'UMR7036 « Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) » dont l'implantation se trouve à l'Université Henri Poincaré Nancy 1 - 1, boulevard des Aiguillettes - BP 239 - 54506 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013, M. Sébastien Pillet percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est (DR06).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain Fuchs

DEC131467INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Rémi MARTINEAU et nomination de Mme Annie DUMONT et de M. Sébastien BULLY aux fonctions de directrice par intérim et de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°130251INSHS en date du 19 février 2013 portant nomination de M. Rémi MARTINEAU aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6298 intitulée « Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés » jusqu'au 31 juillet 2013;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Rémi MARTINEAU, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 6 mai 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Annie DUMONT, ingénieure de recherche au Ministère de la Culture et de la Communication, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2013.

M. Sébastien BULLY, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim jusqu'au 30 septembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MAI 2013**



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

DEC131008DR06

**Décision portant nomination de Mme Virginie Moutarlier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6213 intitulée UTINAM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI portant création de l'unité mixte de recherche n° UMR6213 intitulée UTINAM et nommant M. Sylvain Picaud en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 avril 2013 ;

Considérant que Mme Virginie Moutarlier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 20 au 22 Mai 2008 et du 03 au 05 Juin 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Virginie Moutarlier, Ingénieur IE2, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° UMR6213 intitulée UTINAM, à compter du 8 avril 2013.

Mme Virginie Moutarlier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Virginie Moutarlier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 8 avril 2013

Le directeur de l'unité  
Sylvain Picaud

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université Jacques Bahi (ou de son délégataire)

DEC131002DR08

**Décision portant cessation de fonctions de de Mme Khadra ESCRIVA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE3511 intitulée « Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction SST-QI-1 en date du 08/11/2011 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Poitiers ;

**Vu** la décision n° DEC130361DR08 du 28/03/2013 portant nomination de Mme Khadra ESCRIVA aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Khadra ESCRIVA, dans l'unité du CNRS n° FRE n°3511, intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC), à compter du 31/12/2012.

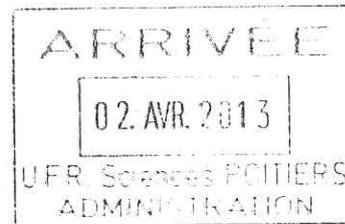
**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 28/03/2013

Le directeur de l'unité  
Frédéric BECQ

Date et Visa  
du président de l'Université de Poitiers  
Yves JEAN  
Le 15/04/2013

Date et Visa  
du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE  
Le 15/05/2013



DEC130361DR08

**Décision portant nomination de Mme Khadra ESCRIVA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité FRE3511 intitulée « Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires »**



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction SST-QI-1 en date du 08/11/2011 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Poitiers ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3511, intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC) et nommant M.Frédéric BECQ en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 05/12/2011 ;

Considérant que Mme Khadra ESCRIVA a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'université François Rabelais de Tours les 14, 15, 21, 22, 28 et 29 juin 2010 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Frédéric BECQ en date du 14/12/2011, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Gabriel DE SAINT MARTIN en date du 01/02/2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Khadra ESCRIVA, ATP2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° FRE3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC) à compter du 01/01/2012.

Mme Khadra ESCRIVA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Khadra ESCRIVA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Poitiers*, le *28/03/2013*

Le directeur de l'unité  
Frédéric BECQ  
**Pr Frédéric BECQ**  
Directeur de STIM (ex IPBC)

*Le 15/04/13*  
Date et Visa  
du président de l'Université de Poitiers  
Yves JEAN

*15 mai 2013*  
Date et Visa  
du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

DEC131491INSHS

**Décision portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

**Vu** l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Myriam SORIA, Maître de conférences à l'Université de Poitiers, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service et recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC131228DR08

**Décision portant nomination de Mme Claire CARRION aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » (CRIBL)**



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7276, intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » (CRIBL) et nommant M. Michel COGNE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du

02 Avril 2013-

Considérant que Mme Claire CARRION a suivi la formation initiale ACMO organisée conjointement par la Délégation CNRS Aquitaine Limousin et l'Université des Sciences et Technologies de Bordeaux I du 15 au 16 juin 2005 et du 27 au 28 juin 2005 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Michel COGNE, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Claire CARRION, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7276, intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » (CRIBL) à compter du 01/01/2013.

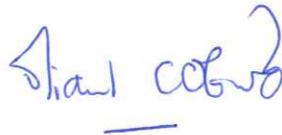
Mme Claire CARRION exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claire CARRION est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LIMOGES, le 16 Avril 2013

Le directeur de l'unité  
Michel COGNÉ



Date et Visa le 19/04/2013  
de la Présidente de l'Université de Limoges  
Hélène PAULIAT



Date et Visa **15 MAI 2013**  
du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE



**DEC131730dr08**

**Décision portant nomination de Mme Isabelle PRUD'HOMME aux fonctions de Responsable du service des Ressources Humaines au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément de M. Christophe COUDROY, Directeur des Ressources Humaines, en date du 04 avril 2013;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Isabelle PRUD'HOMME, Ingénieure d'études, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, Responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

DEC130204DR08

**Décision portant nomination de M. François DEBIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité mixte de Service et de Recherche USR n°3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction référencée SST-QI-1 du 08/11/2011 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'Assistant de Prévention à l'Université de Poitiers ;

**Vu** la décision n°DEC122896DGDS du 19/12/2012 portant création et renouvellement de l'Unité de Service et de Recherche n°3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » et nommant M. Alain FERRAND en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 04/10/2012 ;

Considérant que M. François DEBIEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers entre le 15/05/2002 et le 28/06/2002 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. François DEBIEN, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR n°3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers », à compter du 01/01/2013.

M. François DEBIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François DEBIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 31 janvier 2013

Le directeur de l'unité  
Alain FERRAND

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers  
Le 05/04/2013

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 12/04/2013

DEC131320INSU

**Décision portant nomination de M. Frédéric Delay aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7517 intitulée « Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de la Surface (LHyGeS) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7517 intitulée *Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de la Surface* et nommant M. François Chabaux directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 M. Frédéric Delay, professeur des universités à l'université de Strasbourg, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC 131768DR11

**Décision portant cessation d'activité de M. Jean-Daniel DUBOIS aux fonctions d'assistant de prévention (AP) dans une unité du CNRS**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090026DR11 du 2 avril 2009 portant nomination de M Jean-Daniel DUBOIS aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Daniel DUBOIS, dans l'unité du CNRS UMR 5493, à compter du 1er mai 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 avril 2013

Le directeur de l'unité

  
**Franck HEKKING**  
Directeur UMR UMR5493  
UJF/CNRS

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

Visa du chef d'établissement partenaire

*Pour le Président  
par délégation*

**Le Directeur Général des Services  
Jean-Luc ARGENTIER**

DEC131362INSU

**Décision portant nomination de M. Karl Schuster aux fonctions de directeur et de M. Frédéric Gueth aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service N° 2074 intitulée « Institut de Radio Astronomie Millimétrique » -IRAM-**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « *Institut de Radio Astronomie Millimétrique* » -IRAM- ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A la direction de l'unité propre de service intitulée « *Institut de Radio Astronomie Millimétrique* » -IRAM- n° de code 2074 sont nommés à compter du 29 mars 2013 :

- M. Karl Schuster, astrophysicien, gérant de l'IRAM, directeur en remplacement de M. Pierre Cox, démissionnaire,

- M. Frédéric Gueth, chargé de recherche au CNRS, directeur adjoint.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC131365DR12

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine MARRA, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire de Neurobiologie de la Cognition (LNC).**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122011DR12 du 4 juin 2012 portant nomination de Mme Catherine MARRA aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Catherine MARRA, dans l'unité du CNRS n°UMR7291, à compter du 22 avril 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 avril 2013

Le directeur de l'unité  
M. Bruno POU CET

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC131583DR13

**Décision portant nomination de Mme SANDRA VAN EXTER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5569 intitulée Hydroscience**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

**Vu** la décision n° 11A001 DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5569 intitulée Hydroscience et nommant M ERIC SERVAT en qualité de directeur;

Considérant que Mme SANDRA VAN EXTER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 01/03/2002 au 30/04/2002,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme SANDRA VAN EXTER ITA, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5569 intitulée Hydroscience, à compter du 01/01/2013.

Mme SANDRA VAN EXTER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme SANDRA VAN EXTER est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25/04/2013

Visa de la Déléguée Régionale  
du CNRS

Le Directeur de l'unité  
M ERIC SERVAT

DEC130455DR15

**Décision portant nomination de Mme Frédérique MASMEJEAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) et nommant M. Jean-René CAZALETS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15/02/2013 ;

Considérant que Mme Frédérique MASMEJEAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 12 au 14 novembre 2012 et du 10 au 12 décembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Frédérique MASMEJEAN, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5287 intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INCIA) – Site Carreire – Bât. 2A, à compter du 17 décembre 2012.

Mme Frédérique MASMEJEAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Frédérique MASMEJEAN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

Le directeur de l'unité  
Jean-René CAZALETS

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

## DEC131321INSIS

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Martin SHANAHAN, directeur adjoint de l'unité UMR5295 intitulée *Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux***

### LE PRÉSIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI portant nomination respectivement de Monsieur Eric ARQUIS aux fonctions de directeur et de Messieurs Henri BERTIN et Martin SHANAHAN aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux ;

**Vu** la lettre de démission de Monsieur Martin SHANAHAN en date 27 mars 2012,

### DÉCIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Martin SHANAHAN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux à compter du 27 mars 2012.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130527DR15

**Décision portant nomination de M. Luc NEGRONI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 31/03/2011 ;

Considérant que M. Luc NEGRONI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Luc NEGRONI, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5248 intitulée Chimie et Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) – Bât. Centre génomique fonctionnelle de Bordeaux, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Luc NEGRONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Luc NEGRONI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité  
Erick DUFOURC

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL

DEC131174DR15

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Michèle SCHAPPACHER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision du 15 février 1999 portant nomination de Mme Michèle SCHAPPACHER aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Michèle SCHAPPACHER, dans l'unité du CNRS n° 5629, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 29 mars 2013

Le directeur de l'unité  
Henri CRAMAIL

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL

DEC131159DR15

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Capucine MEDINA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR5107 intitulée Centre des lasers intenses et applications (CELIA)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC112644DR15 du 28 novembre 2011 portant nomination de Mme Capucine MEDINA aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Capucine MEDINA, dans l'unité du CNRS n° 5107, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 29 mars 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe BALCOU

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur du Centre CEA – CESTA  
Jean-Pierre GIANNINI

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable « ACMO »

**Décision portant nomination de M. Bixente DILHARREGUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS3428 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de service n° 3428 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux et nommant M. Vincent DOUSSET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 26/09/2012 ;

Considérant que M. Bixente DILHARREGUY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 12 au 14 novembre 2012 et du 10 au 12 décembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Bixente DILHARREGUY, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de service n° 3428 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux, à compter du 17 décembre 2012.

M. Bixente DILHARREGUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bixente DILHARREGUY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 février 2013

Le directeur de l'unité  
Vincent DOUSSET

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC130535DR15

**Décision portant nomination de M. Alain OCHSENHOFER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte de recherche n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) et nommant M. Eric ARQUIS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Alain OCHSENHOFER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alain OCHSENHOFER, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) – Bât. ENSAM, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Alain OCHSENHOFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain OCHSENHOFER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 février 2013

Le directeur de l'unité  
Eric ARQUIS

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'ENSAM – Centre de Bordeaux-Talence  
Philippe VIOT

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL

DEC131245DR15

**Décision portant nomination de M. Mathieu PUCHEAULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) et nommant M. Philippe GARRIGUES en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30/09/2011 ;

Considérant que M. Mathieu PUCHEAULT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Bretagne – Pays de la Loire du 24 au 26 juin 2008 et du 16 au 18 septembre 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Mathieu PUCHEAULT, chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) – Bât. A11, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

M. Mathieu PUCHEAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu PUCHEAULT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 avril 2013

Le directeur de l'unité  
Philippe GARRIGUES

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1  
Dean LEWIS

Visa du directeur de l'Institut Polytechnique de Bordeaux  
François CANSSELL

DEC131496DR17

**Décision portant nomination de Vincent Burgaud, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'équipe de recherche labellisée ERL6274 intitulée LARMAUR**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122737DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°6274, intitulée LARMAUR dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent Burgaud, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'équipe de recherche labellisée à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Jean-Christophe Sangleboeuf

**Décision portant nomination de Christophe Martin, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Martin, Ingénieur d'études de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6538 à compter du 28 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 02 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Christophe Delacourt

DEC131555DR17

**Décision portant nomination de Mathias Rouan, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Mathias Rouan, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6554 à compter du 30 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 03 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Marc Robin

DEC131556DR17

**Décision portant nomination de Nathalie Blanchard, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6258, intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, dont la directrice est Annie Antoine ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nathalie Blanchard, Ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6258 à compter du 01 mai 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 03 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
La directrice d'unité

Annie Antoine

DEC131488DR17

**Décision portant nomination de Christophe Masson, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, dont le directeur est Pascal Besnard ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Masson, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6082 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lannion, le 06 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Pascal Besnard

**Décision portant nomination de Christophe Caron, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2424, intitulée Station Biologique de Roscoff, dont le directeur est Bernard Kloareg ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Caron, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de la fédération de recherche n°2424 à compter du 01 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Bernard Kloareg

DEC131229INSU

**Décision portant nomination de M. Jean-Yves Royer aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3113 intitulée « *Institut Universitaire Européen de la Mer* » et nommant M. Yves-Marie Paulet directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 28 janvier 2013, M. Jean-Yves Royer, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, en remplacement de Mme Marcia do carmo De Azevedo Costa Maia, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130853DR18

**Décision portant nomination de M. Alexandre BARRAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision N°DEC10A001DSI° du 18/12/2009 nommant M. Vincent VILLERET directeur de l'unité de recherche n°3078 ;

Considérant que M. Alexandre BARRAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 17 au 18/10, du 08 au 09/11 et du 27 au 28/11/2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alexandre BARRAS, IR, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3078, à compter du 29/11/2012.

M. Alexandre BARRAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre BARRAS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 11 mars 2013



Le directeur de l'unité  
Vincent VILLERET

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1  
Philippe ROLLET

DEC130845DR18

**Décision portant nomination de M. Ahmed BEN ABDESELAM aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3380 intitulée Institut de Recherche sur les Composants logiciels et matériels pour l'Information et la Communication Avancée**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC100024SING du 22/06/2010 nommant M. Alain CAPPY directeur de l'unité de recherche n°3380 ;

Considérant que M. Ahmed BEN ABDESELAM a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 17 au 18/10, du 08 au 09/11 et du 27 au 28/11/2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Ahmed BEN ABDESELAM, ATP1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3380, à compter du 29/11/2012.

M. Ahmed BEN ABDESELAM exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ahmed BEN ABDESELAM est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille le 13/03/2013



Le directeur de l'unité  
Alain CAPPY

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1  
Philippe ROLLET

## **DEC130298INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Piotr BREITKOPF, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7337 – intitulée Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7337 intitulée Astrophysique relativiste, théories, expériences, Métrologie, Instrumentation, signaux et nommant respectivement Monsieur Jean-Marc ROELANDT et Monsieur Piotr BREITKOPF, directeur et directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire en date du 31 août 2012 ;

**Vu** l'accord de l'Université de technologie de Compiègne en date du 8 novembre 2012 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Piotr BREITKOPF, Ingénieur de recherche hors classe CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée du 1<sup>er</sup> avril 2013 jusqu'au 31 août 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC131350DR18

**Décision portant nomination de Mme Catherine VENDEVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structurales des Cancers**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant création de l'unité mixte n°8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structurales des Cancers et nommant M. Yvan DE LAUNOIT en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Catherine VENDEVILLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 04 au 05/10/10 du 18 au 19/10/10 et du 18 au 19/11/10,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Catherine VENDEVILLE, T, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structurales des Cancers, à compter du 04/10/2011.

Mme Catherine VENDEVILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine VENDEVILLE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, Lille le 16/04/2013

Le directeur de l'unité  
Yvan DE LAUNOIT



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1  
Philippe ROLLET

DEC131759DR19

**Décision portant nomination de Mme Soizic MILHOUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Normandie – MOY 1900**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC130356DAJ du 14/02/2013 nommant M. Vincent GOUJON Délégué régional pour la Normandie ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 27 mars 2009 ;

Considérant que Mme Soizic MILHOUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rouen du 14 au 16 octobre 2008 et du 18 au 20 novembre 2008,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Soizic MILHOUD, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°MOY1900, à compter du 18 février 2013.

Mme Soizic MILHOUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Soizic MILHOUD est placée directement sous l'autorité du Délégué régional.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 24 mai 2013

Le Délégué régional

Vincent GOUJON

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC131777DR19

**Décision portant nomination de M. Laurent CROGUENOC, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05/01/2012 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse, dont le Directeur est M. Xavier PANNECOUCKE;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent CROGUENOC, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6014 à compter du 23/05/2013 .

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à MONT ST AIGNAN, le 28 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Xavier PANNECOUCKE

**DEC122870DAJ**

Décision portant nomination de M. Guy Faure aux fonctions de directeur du bureau du CNRS de Tokyo

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Guy Faure, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur du bureau du CNRS à Tokyo, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour une durée de 2 ans.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 novembre 2012

Alain Fuchs

**DEC131550DAJ**

Décision portant nomination de M. Patrick Netter aux fonctions de conseiller auprès du président du CNRS et du directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – M. Patrick Netter, Professeur des universités, est nommé conseiller pour l'Europe auprès du président du CNRS et du directeur général délégué à la science, à compter du 2 mai 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mai 2013

Alain Fuchs

**DEC131582DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre Cocquerez aux fonctions de conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I),

**DECIDE :**

**Art. 1.** – M. Jean-Pierre Cocquerez, professeur émérite, est nommé conseiller scientifique auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à compter du 15 mai 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2013

Alain Fuchs

DEC131485INEE

**Décision portant nomination de M. Gilles Pinay aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC10000DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gilles Pinay, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 décembre 2014. En appui au Directeur Adjoint Scientifique en charge de la thématique « Ecologie Fonctionnelle », la mission de Gilles Pinay a pour objet le suivi conjoint des interactions scientifiques avec l'INSU dans le domaine des surfaces continentales et interfaces, l'assistance au suivi des travaux du groupe miroir piloté par le MEDDE lié à la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, ainsi que la participation à certaines réunions relatives à la thématique « écologie fonctionnelle ». Le cas échéant, M. Gilles Pinay pourra assister le Directeur Adjoint Scientifique dans le suivi des unités de l'INEE du portefeuille 7C.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilles Pinay demeure affecté à l'UMR6553 Ecosystèmes, biodiversité, évolution (ECOBIO), Université de Rennes 1- CNRS, bat. 14, Av du général Leclerc, 35042 RENNES CEDEX

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 MAI 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

DEC131469DRH

**Décision portant nomination de Madame Joanna JANIK en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Joanna JANIK, IR1, est nommée chargée de mission auprès du Président pour la direction des ressources humaines – observatoire des métiers et de l'emploi scientifique, du 15 avril 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la mise à jour de REFERENS2.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Joanna JANIK demeure affectée à l'UMS 3042, Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique, maison Jean Kuntzmann, 110, Avenue de la Chimie, 38041 Grenoble Cedex 9.

**Article 2**

Du 15 avril 2013 au 31 décembre 2013 Madame Joanna JANIK, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2013

Le Président

**DEC131521DAJ**

Décision portant nomination de Mme Brigitte Vallée aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 131431DAJ du 18 avril 2013 portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Brigitte Vallée, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INS2I, en charge du domaine « Informatique, théorie et applications », à compter du 18 mai 2013, en remplacement de M. Michel Bidoit appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2013

Alain Fuchs

DEC131597DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry NAZZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100008INSB du 3 mars 2010 portant le renouvellement de l'unité UMR8158, intitulée « Laboratoire psychologie de la perception », dont le directeur est Monsieur John Kevin O'REGAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry NAZZI, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mai 2013

Le Directeur d'unité  
John Kevin O'REGAN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131596DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur John Kevin O'REGAN, directeur de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC100008INSB du 3 mars 2010 portant le renouvellement de l'unité UMR8158, intitulée « Laboratoire psychologie de la perception », dont le directeur est Monsieur John Kevin O'REGAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur John Kevin O'REGAN, directeur de l'unité UMR8158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur John Kevin O'REGAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry NAZZI, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 13 mai 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Madame Bérénice SAIDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire de physiologie cérébrale**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Laboratoire de physiologie cérébrale », dont le directeur est Monsieur Alain MARTY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Bérénice SAIDI, Technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bérénice SAIDI, délégation est donnée à Madame Sandrine EL MARHOMY, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2013

Le Directeur d'unité  
Alain MARTY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131740DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain MARTY, directeur de l'unité UMR8118 intitulée Laboratoire de physiologie cérébrale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8118, intitulée « Laboratoire de physiologie cérébrale », dont le directeur est Monsieur Alain MARTY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain MARTY, directeur de l'unité UMR8118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain MARTY, délégation de signature est donnée à Madame Bérénice SAIDI, Technicienne de classe normale, et Madame Sandrine EL MARHOMY, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 mai 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Madame Nicole BRAURE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7241, intitulée « Centre interdisciplinaire de recherche en biologie », dont le directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nicole BRAURE, Ingénieur d'étude 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole BRAURE, délégation est donnée à Madame Sophie MAUSSION, Technicienne de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mai 2013

Le Directeur d'unité  
Alain PROCHIANTZ

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131479DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe BATAILLE, directeur de l'unité UMR8039 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologique (CADIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC100033ISHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8039, intitulée « Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) », dont le directeur est Monsieur Philippe BATAILLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BATAILLE, directeur de l'unité UMR8039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**(La délégation de signature donnée à Monsieur Philippe BATAILLE ne concerne que les missions)**

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 24 avril 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131480DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Catherine KLEIN-GOUSSEFF, directrice par intérim de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n°0 10A004 DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8083 intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen et nommant Monsieur Alain BLUM, directeur de l'unité ;

**Vu** la décision n° DEC122862INSHS du 22 novembre 2012 portant cessations de fonctions et nomination de Madame Catherine KLEIN-GOUSSEFF directrice par intérim de l'unité UMR8083, intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Catherine KLEIN-GOUSSEFF, directrice par intérim de l'unité UMR8083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine KLEIN-GOUSSEFF, délégation de signature est donnée à Madame Yadranka KRASEVEC, Technicien de classe exceptionnelle, Monsieur Alain BLUM, Directeur de recherche, et Madame Isabelle OHAYON, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(La délégation de signature donnée à Madame Isabelle OHAYON ne concerne que les missions)**

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 24 avril 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131481DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Yadranka KRASEVEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°0 10A004 DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8083 intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen et nommant Monsieur Alain BLUM, directeur de l'unité ;

**Vu** la décision n° DEC122862INSHS du 22 novembre 2012 portant cessations de fonctions et nomination de Madame Catherine KLEIN-GOUSSEFF directrice par intérim de l'unité UMR8083, intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre - Européen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Yadranka KRASEVEC, Technicien de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yadranka KRASEVEC, délégation est donnée à Monsieur Alain BLUM, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yadranka KRASEVEC et de Monsieur Alain BLUM, délégation est donnée à Madame Isabelle OHAYON, Chargée de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**(La délégation de signature donnée à Madame Isabelle OHAYON ne concerne que les missions)**

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2013

La Directrice d'unité  
Catherine KLEIN-GOUSSEFF

DEC131787DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain PROCHIANTZ, directeur de l'unité UMR7241 intitulée Centre interdisciplinaire de recherche en biologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 7241, intitulée « Centre interdisciplinaire de recherche en biologie », dont le directeur est Monsieur Alain PROCHIANTZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain PROCHIANTZ, directeur de l'unité UMR7241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PROCHIANTZ, délégation de signature est donnée à Madame Nicole BRAURE, Ingénieur d'études 1ère classe, et Madame Sophie MAUSSION, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 29 mai 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131616DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Florent BRAYARD, directeur de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC130319INSHS du 19 février 2013 portant cessation de fonctions et de nomination de Monsieur Florent BRAYARD, directeur par intérim et de Monsieur Sylvain PIRON, directeur adjoint par intérim de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherches historiques » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Florent BRAYARD, directeur par intérim de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florent BRAYARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvain PIRON, Maître de conférences, et Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 15 mai 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sylvain PIRON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130319INSHS du 19 février 2013 portant cessation de fonctions et de nomination de Monsieur Florent BRAYARD, directeur par intérim et de Monsieur Sylvain PIRON, directeur adjoint par intérim de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherches historiques » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain PIRON, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain PIRON, délégation est donnée à Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2013

Le Directeur d'unité  
Florent BRAYARD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131633DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric VALES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2609 intitulée Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité FR2609, intitulée « Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés », dont le directeur est Monsieur Samuel FOREST ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric VALES, Ingénieur de recherche 1<sup>er</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2013

Le Directeur d'unité  
Samuel FOREST

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Samuel FOREST, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité FR2609, intitulée « Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés », dont le directeur est Monsieur Samuel FOREST ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Samuel FOREST, directeur de l'unité FR2609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Samuel FOREST, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric VALES, Ingénieur de recherche 1<sup>er</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 16 mai 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC131621DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe DJIAN directeur de l'unité IFR95 intitulée Institut des Neurosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la demande au 1<sup>er</sup> janvier 2010 approuvant le renouvellement de l'unité IFR95, intitulée « Institut des Neurosciences », dont le directeur est Monsieur Philippe DJIAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DJIAN, directeur de l'unité IFR95, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 15 mai 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**DEC131526DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Madame Brigitte Autran, directrice de l'unité FRE 3596 intitulée Immunité, cancer et infection, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 130360INSB du 2/21/2013 portant création de l'unité FRE 3596, intitulée Immunité, cancer et infection, dont la directrice est Brigitte Autran ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Brigitte Autran, directrice de l'unité FRE 3596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte Autran, délégation de signature est donnée à Monsieur David Klatzmann, Professeur d'Université, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 mai 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC131490DR02**

***Décision donnant délégation de signature à Madame Jocelyne Caboche, directrice pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE 3595 intitulée Institut de biologie intégrative***

**La directrice d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 130351INSB du 2/21/2013, portant création de l'unité FRE 3595, intitulée Institut de biologie intégrative, dont la directrice est Madame Jocelyne Caboche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nathalie Vigneron Ingénieur d'Etudes Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n°100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

La directrice d'unité

Jocelyne Caboche

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC131489DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Madame Jocelyne Caboche, directrice de l'unité FRE 3595 intitulée Institut de biologie intégrative, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 130351INSB du 21/02/2013, portant création de l'unité FRE 3595, intitulée Institut de biologie intégrative, dont la directrice est Jocelyne Caboche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Jocelyne Caboche, directrice de l'unité FRE 3595, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jocelyne Caboche, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Vigneron, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC131808DR03

**Décision donnant délégation de signature à M. Salah NAILI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100069DR03 du 9 février 2010 portant création de l'unité UMR8208, intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME), dont le directeur par intérim est Salah NAILI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, PU à l'UPEMLV et directrice-adjointe par intérim de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 30 mai 2013

Le directeur d'unité  
Salah NAILI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Salah NAILI, directeur par intérim de l'unité UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8208, intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME), dont le directeur est Salah NAILI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Salah NAILI, directeur par intérim de l'unité UMR8208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salah NAILI, délégation de signature est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, PU à l'UPEMLV et directrice-adjointe de l'unité par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC100069DR03 du 9 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 30 mai 2013

Le délégué régional  
Brice KERBER

**Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Pierre BEAL, directrice de l'unité UMR8049 intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8049, intitulée Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM), dont la directrice est Mme Marie-Pierre BEAL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre BEAL, directrice de l'unité UMR8049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre BEAL, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe PESQUET, PU à l'UPEMLV et directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC100099DR03 du 12 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 16 mai 2013

Le délégué régional  
Brice KERBER

**DEC131554DR04**

**Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre CHAVEL, directeur de l'UMR8501  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Institut d'Optique Graduate School le 4 novembre 2010 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8501 intitulée « Laboratoire Charles Fabry » ;

**Vu** la décision n° 130328INP nommant Monsieur Pierre CHAVEL directeur de l'unité à compter du 01/02/2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CHAVEL, directeur de l'unité UMR8501, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2013



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

DEC131559DR04

Délégation de signature consentie à *Monsieur Jean-François GIBRAT*, directeur de l'*UMS3601*  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 130762INSB approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'UMS3601 intitulée « Institut français de bioinformatique », dont le directeur est Monsieur Jean-François GIBRAT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GIBRAT, directeur de l'unité UMS3601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2013



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Jean-François GIBRAT**

**DEC131369DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mr Jean-Luc Minel, directeur de l'unité UMR 7114 intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7114, intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Jean-Luc Minel, directeur de l'unité UMR 7114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Jean-Luc Minel, délégation de signature est donnée à Mr Marcel Cori, PU2, Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, jusqu'au 30 aout 2013.

### **Article 3**

La décision n° 100133DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 avril 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**DEC130842DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Blay, directeur de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007;

**Vu** la décision n° 090040DAJ du 9 avril 2009, portant création de l'unité MOY1676, intitulée Comité pour l'Histoire du CNRS, dont le Directeur est Mr Michel Blay;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Michel Blay, directeur de l'unité MOY1676, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Michel Blay, délégation de signature est donnée à Mr Denis Guthleben, IR2, Attaché scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 mars 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, à M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à Mme Sabine Barbut, chargée des affaires générales, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Véronique Gouin-Lamourette, adjointe au responsable du service des ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Traimond, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n°121583DAJ du 15 mai 2012 nommant Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 090167DR05 du 28 décembre 2009 nommant M. Anthony Piorowicz, aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 110155DR05 du 5 janvier 2011 nommant Mme Véronique Gouin-Lamourette, aux fonctions d'adjointe au responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n°112309DR05 du 4 octobre 2011 nommant Mme Sabine Barbut, aux fonctions de chargée des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n°131458DR05 du 19 avril 2013 nommant M. Jérôme Paret, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la décision n° 110220DR05 du 17 janvier 2011 nommant Mme Christelle Le Moullec, aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, et de Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à :

- Mme Sabine Barbut, chargée des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles Traimond,
- M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles Traimond,
- M. Anthony Piorowicz, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles Traimond,
- Mme Christelle Le Moullec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles Traimond.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile de France Ouest et Nord, de Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, et de M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Véronique Gouin-Lamourette, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles Traimond.

## Article 4

Les décisions n° 112355DR05 du 10 octobre 2011 et n° 121621DR 05 du 14 mai 2012 sont abrogées.

## Article 5

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.  
Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 avril 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond



**DEC131416DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Mathilde De Saint-Léger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114, intitulée Laboratoire Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mathilde De Saint Léger, IE2, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 11 avril 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Luc Minel

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130013DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Isabelle Draelants, directeur de l'unité FRE3568 intitulée «Centre de Médiévisitique Jean Schneider» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FRE3568 intitulée « Centre de Médiévisitique Jean Schneider », dont le directeur est Isabelle Draelants ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Isabelle Draelants**, directeur de l'unité FRE3568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Isabelle Draelants, délégation de signature est donnée à **Isabelle Guyot-Bachy**, professeur à l'Université de Lorraine et à **Véronique Thiebaut**, technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC110090DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Isabelle Draelants

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Isabelle Guyot-Bachy

Véronique Thiebaut

La délégataire

La délégataire

**DEC130024DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Gérard Henrion, Pierre Brunet, Denis Fix, Michel Vergnat, Sabine Denis et Mustapha Nadi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198, intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces, dont le directeur est Eric Gaffet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Gérard Henrion**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et chef du département CP2S, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, délégation est donnée à **Pierre Brunet**, ingénieur de recherche CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion et de Pierre Brunet, délégation est donnée à **Denis Fix**, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, de Pierre Brunet et de Denis Fix, délégation est donnée à **Michel Vergnat**, professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint et chef du département P2M, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, de Pierre Brunet, de Denis Fix et de Michel Vergnat, délégation est donnée à **Sabine Denis**, professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe et chef du département SI2M, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard Henrion, de Pierre Brunet, de Denis Fix, de Michel Vergnat et de Sabine Denis, délégation est donnée à **Mustapha Nadi**, professeur à l'université de Lorraine, chef du département N2EV, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 7**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le directeur d'unité

Eric Gaffet

**DEC130041DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Yves Fort, directeur de l'unité UMR7565 intitulée «Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7565 intitulée « Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes », dont le directeur est Yves Fort ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Yves Fort**, directeur de l'unité UMR7565, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

La décision DEC100206DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Yves Fort

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

**DEC131519DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100152 du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** le projet de convention entre l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) et le CNRS, relative aux modalités de versement de l'aide à la souscription d'accord de licence pour l'accès à la base « Chemical Abstract » par l'interface Web SciFinder Scholar.

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention entre l'ABES et le CNRS, relative aux modalités de versement de l'aide à la souscription d'accord de licence pour l'accès à la base « Chemical Abstract » par l'interface Web SciFinder Scholar.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mai 2013

ALAIN FUCHS

**DEC130014DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Isabelle Guyot-Bachy et à Véronique Thiebaut pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3568 intitulée « Centre de Médiévistique Jean Schneider ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FRE3568, intitulée Centre de Médiévistique Jean Schneider, dont le directeur est Isabelle Draelants ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Isabelle Guyot-Bachy**, professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Isabelle Guyot-Bachy, délégation est donnée à **Véronique Thiebaut**, technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

La Directrice d'unité

Isabelle Draelants

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

## **DEC131638DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC131096DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Patrick PLANE, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est M. Patrick PLANE ;

Vu la décision N° DEC131096DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Patrick PLANE, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC131096DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à Monsieur Vianney DEQUIEDT, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 mai 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

## **DEC131106DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5307, intitulée Laboratoire Georges Friedel, dont la directrice est Mme Anna FRACZKIEWICZ ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe Pijolat, Directeur-adjoint, aux mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131105DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131105DR07

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5307, intitulée Laboratoire Georges Friedel, dont la directrice est Mme Anna FRACZKIEWICZ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5307, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à M. Christophe PIJOLAT, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

La déléguée régionale par intérim  
Amandine LHERITIER-CHABRAN

## **DEC131103DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BOISSE, directeur de l'unité GDR3371 intitulée Mise en oeuvre des composites et propriétés induites, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC10A013DSI du 26 mars 2010, portant création de l'unité GDR3371, intitulée Mise en oeuvre des composites et propriétés induites, dont le directeur est M. Philippe BOISSE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe BOISSE, directeur de l'unité GDR3371, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOISSE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Comby, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131102DR07 du 1er janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Frédéric FAURE  
Délégué Régional CNRS  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131102DR07

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BOISSE, directeur de l'unité GDR3371 intitulée Mise en œuvre des composites et propriétés induites, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123044DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC10A013DSI du 26 mars 2010 portant création de l'unité GDR3371, intitulée Mise en œuvre des composites et propriétés induites, dont le directeur est M. Philippe BOISSE;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe BOISSE, directeur de l'unité GDR3371, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOISSE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COMBY, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

La déléguée régionale par intérim  
Amandine LHERITIER-CHABRAN

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**DEC131731dr08**

**Délégation de signature consentie à Mme Marie-Luce DEMONET, Directrice de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Luce DEMONET, Directrice de l'unité USR n°3501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Luce DEMONET, délégation de signature est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, Secrétaire générale de la MSHVL, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 5 000 euros.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 22 mai 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC131729DR08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Iskender GOKALP pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 4 000 €

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision abroge la décision N°DEC122071DR08 du 10 juillet 2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Fait à Orléans, le 22 mai 2013

Le directeur d'unité  
Iskender GOKALP

**DEC131497dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, Directrice de l'unité UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR n°3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence de M. Iskender GOKALP et de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée, pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 4 000 €, à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de classe normale.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision abroge la décision n° DEC122070DR08 du 10 juillet 2012.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 avril 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC131748dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par Mme Marie-Luce DEMONET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL).**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL), dont la directrice est Mme Marie-Luce DEMONET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES et Secrétaire générale de la MSHVL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup> pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 euros.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Fait à Orléans, le 23 mai 2013

La Directrice d'unité  
Marie-Luce DEMONET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke, directeur de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7504, intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Stefan Haacke ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stefan Haacke, directeur de l'UMR7504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stefan Haacke, délégation de signature est donnée à M. Carlo Massobrio [DR1], M. Jean-Yves Bigot [DRCE] et Mme Evelyne Klotz [IR1], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dans la limite de 20 K€ HT.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 2 avril 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

**Stefan Haacke :**

**Carlo Massobrio :**

**Jean-Yves Bigot :**

**Evelyne Klotz :**

DEC131429DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7504, intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Stefan Haacke ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Evelyne Klotz [IR1], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>, dans la limite de 20K€ HT.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne Klotz, délégation est donnée à M. Carlo Massobrio [DR1] et de M. Jean-Yves Bigot [DRCE] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, <sup>2</sup>, dans la limite de 20K€ HT

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 2 avril 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2013

Le directeur d'unité  
Stefan Haacke

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

<sup>2</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Maillard, directrice de l'USR3227 intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'USR3227, intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace », dont la directrice est Mme Christine Maillard.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Maillard, directrice de l'USR3227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Maillard, délégation de signature est donnée à M. Christian Jeunesse [DR adjoint] ainsi qu'à M. Christophe Steyer [Secrétaire général de la MISHA], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 20K€ HT

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 16 janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

**Décision donnant délégation de signature à M. François Chabaux, directeur de l'UMR7517 intitulée *Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7517, intitulée *Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)* dont le directeur est M. François Chabaux.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Chabaux, directeur de l'UMR7517, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Chabaux, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Delay [Professeur 1<sup>ère</sup> classe – DR adjoint du LHyGES], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision dans la limite de 10k€.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 22 avril 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 avril 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signature des sub-délégataires :

François Chabaux  
Directeur de l'UMR7517

Frédéric Delay  
Directeur adjoint du LHyGES

DEC131216DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badariotti, directeur de l'unité UMR7362 intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement* et M. Thierry Ramadier (DR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7362, intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement* dont le directeur est M. Dominique Badariotti ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique Badariotti, directeur de l'UMR7362 et M. Thierry Ramadier (DR2) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 pour les crédits liés au projet ACCROSS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 avril 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

**Dominique Badariotti :**

**Thierry Ramadier :**

DEC131471DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. François Chabaux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7517 intitulée « Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) »**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7517, intitulée *Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)* dont le directeur est M. François Chabaux.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédérick Delay [Professeur 1<sup>ère</sup> classe – DR adjoint du LHyGES], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>, dans la limite de 10k€.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 avril 2013

Le directeur d'unité  
François Chabaux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signature des sub-délégués :

François Chabaux  
Directeur de l'UMR7517

Frédéric Delay  
Directeur adjoint du LHyGES

**DEC130823DAJ**

Décision portant modification de la décision n°112717DAJ du 20 décembre 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Alsace)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°112717DAJ du 20 décembre 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Alsace) ;

**Vu** la décision n°130821DAJ portant nomination de Mme Christine Brunel aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alsace,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Aux articles 2 et 3 de la décision n° 112717DAJ du 20 décembre 2011 susvisée est remplacé : les mots : « M. Jean-Marie Burgio, adjoint » sont remplacés par les mots : « Mme Christine Brunel, adjointe ».

**Art. 2.** – La présente décision prendra effet à compter du 2 avril 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2013

ALAIN FUCHS

DEC131800DR10

**Décision donnant délégation de signature à Mme Christine Maillard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3227 intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace »**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'USR3227, intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace », dont la directrice est Mme Christine Maillard.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian Jeunesse [DR adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>, dans la limite de 20 K€ HT.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Jeunesse, délégation est donnée à M. Christophe Steyer [Secrétaire général de la MISHA], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 20 K€ HT

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 16 janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2013

La directrice d'unité  
Christine MAILLARD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Le(la) directeur(trice) d'unité  
[Prénom Nom]

DEC131455DR11

**Décision donnant délégation de signature à Mme Francesca LEINARDI, directrice du groupement de service GDS2755 intitulé Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 120457INSMI du 6 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de service GDS2755 Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) dont la directrice est Mme Odile LUGUERN ;

**Vu** la décision n°123058INSMI modifiant la décision n° DEC120457INSMI du 6 février 2012 portant renouvellement du groupement de service (GDS) n°2755 intitulé « Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) »

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Francesca LEINARDI, directrice de l'unité GDS2755, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca LEINARDI, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie CATRAIN, IE responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 130944DR11 du 21 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 mai 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC131456DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean ATTIAS, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPRAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** La décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'unité mixte de recherche (UMR) n°5819 Structures et propriétés d'architectures moléculaires, dont le directeur est M. Jean-Pierre TRAVERS ;

**Vu** la décision n°130803INP portant cessation de fonctions et nomination de M. André-Jean Attias, directeur par intérim et de M. Frédéric Chandezon, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5819 intitulée « Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPRAM) »

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. André-Jean Attias, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André-Jean Attias, délégation de signature est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, CEA 2 directeur-adjoint et à Mme Céline DELEVAL, TCE gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 111438DR11 du 17 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 mai 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC131552DR11

**Décision donnant délégation de signature à M Jean-Jacques CREBIER, directeur de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 111A012DSI du 21 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service UMS3040 Circuits Multi Projets (CMP), dont le directeur est M. COURTOIS ;

**Vu** la décision n° 130722INS2I portant nomination du directeur M Jean-Christophe CREBIER aux fonctions de l'unité mixte de service UMS3040 intitulée « Circuits Multi-Projets (CMP) »

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS 3240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Christophe CREBIER, délégation de signature est donnée à Mme AMIELH Isabelle, Assistante de Direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 131230DR11 du 5 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06 mai 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC131578DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345 Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR3345, Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), dont le directeur est Monsieur Alain CARTELLIER ;

**Vu** la décision n° 130292INSIS du 21 février 2013 portant nomination de M. Christian GEINDREAU aux fonctions de directeur de la fédération de recherche, n° 3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G).

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° 122979DR11 du 23 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 mai 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BRION, directeur de l'unité propre de service UPS2966 Unité de Logistique Internationale – Service et soutien aux Expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A011DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement, de l'unité propre de service UPS2966 Unité de Logistique Internationale – Service et soutien aux Expériences (ULISSE) dont le directeur est M. Philippe BRION.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Philippe BRION, directeur de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRION, délégation de signature est donnée à Mme Corinne FEULLAR, AI sous-directrice, Mme Géraldine ANGLADE, AI responsable administrative et à Mme Véronique COMBET, T responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dans la limite de 125.000 euros.

## **Article 3**

La décision n° 131544DR11 du 6 mai 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 mai 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC131636DR11

**Décision donnant délégation de signature à M Serguei SKIPETROV, directeur du groupement de recherche GDR3219 Physique Mésoscopique des Ondes pour Imagerie en Milieux Complexes (Mésolmage), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement du groupement de recherche GDR3219 Physique Mésoscopique des Ondes pour Imagerie en Milieux Complexes (Mésolmage), dont le directeur est M. Serguei SKIPETROV ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Serguei SKIPETROV, directeur de l'unité GDR3219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serguei SKIPETROV, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, IRHC CNRS, responsable informatique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 4**

La décision n° 100195DR11 du 1er septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 17 mai 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

DEC131274DR12

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie MAZZELLA, directrice de l'unité UMR 7305 intitulée *Laboratoire méditerranéen de sociologie* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7305, intitulée « Laboratoire méditerranéen de sociologie », dont le directeur est Jean-Samuel BORDREUIL ;

**Vu** la décision n° 130613INSHS du 08/04/13 nommant Mme Sylvie MAZZELLA directrice par intérim de l'UMR 7305 à compter du 01/01/2013;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie MAZZELLA, directrice de l'unité UMR 7305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Sylvie MAZZELLA**, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 122566DR12 du 24/09/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/04/13

Younis HERMES

La Directrice

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## DEC131576DR12

**Décision donnant délégation de signature à Mme Margrit HANBUCKEN, directrice de l'unité GDR 3196 intitulée Centre de compétences en nanosciences et nanotechnologies PACA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 120062DSI du 29/02/12 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 3196, intitulée *Centre de compétences en nanosciences et nanotechnologies PACA* dont la directrice est Mme Margrit HANBUCKEN ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Margrit HANBUCKEN, directrice de l'unité GDR 3196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 03/05/13

Le délégué régional  
Younis HERMES

La Directrice

Nom : M.  
HANBUCKEN  
Signature :

Paraphe :

## **DEC131237DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. François RODIER, directeur de l'unité FRE 3529 intitulée Institut de Mathématiques de Luminy par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 113109INSMI du 06/01/12 portant création de l'unité FRE 3529, intitulée Institut de mathématiques de Luminy, dont le directeur par intérim est M. François RODIER ;

**Vu** la décision n° 121921INSMI du 18/07/12 nommant M. François RODIER responsable de la formation de recherche en évolution (FRE) à compter du 01/07/2012;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François RODIER, directeur de l'unité FRE 3529, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **M. François RODIER**, délégation de signature est donnée à Patrick DELORME, Professeur et Aurélia LOZINGOT, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120665DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/03/13

Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC131393DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Bruno GUIGLIARELLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines**

### **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7281, intitulée « Bioénergétique et ingénierie des protéines », dont la directrice est Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIGLIARELLI, délégation est donnée à Mme Isabelle PINET, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 09/04/13

La directrice d'unité  
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Les délégués :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC131392DR12**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR 7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7281, intitulée « Bioénergétique et ingénierie des protéines », dont la directrice est Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité UMR 7281, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI**, délégation de signature est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, professeur et à Mme Isabelle PINET, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120197DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 09/04/13

Younis HERMES

La Directrice :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

## DEC131570DR12

**Décision donnant délégation de signature à M. François MARCHAL, directeur de l'unité GDR 3592 intitulée Obstétrique et paléo-obstétrique de la lignée humaine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 130185DGDS du 21/02/13 portant création de l'unité GDR 3592, intitulée *Obstétrique et paléo-obstétrique de la lignée humaine*, dont le directeur est M. François MARCHAL ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. François MARCHAL, directeur de l'unité GDR 3592, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 03/05/13

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Nom : F. MARCHAL

Signature :

Paraphe :

## **DEC131238DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick DELORME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3529 intitulée Institut de mathématiques de Luminy**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 113109INSMI du 06/01/12 portant création de l'unité FRE 3529, intitulée Institut de mathématiques de Luminy, dont le directeur par intérim est M. François RODIER ;

**Vu** la décision n° 121921INSMI du 18/07/12 nommant M. François RODIER responsable de la formation de recherche en évolution (FRE) à compter du 01/07/2012 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Patrick DELORME**, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Patrick DELORME**, délégation est donnée à **Mme Aurélie LOZINGOT**, **gestionnaire** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/03/13

Le directeur d'unité

#### Les délégués

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC130581DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume MASSON, directeur de l'unité UMS 3537 intitulée Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

**Vu** la décision n° 122893DGDS du 19/12/12 portant création de l'unité UMS 3537, intitulée Centre d'exploitation Fonctionnelle et de Formation, dont le directeur est Guillaume MASSON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à MGuillaume MASSON, directeur de l'unité UMS 3537, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume MASSON, délégation de signature est donnée à M. Ivan BALANSARD, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 15 février 2013

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur

Le délégué

Nom :	Nom :
Signature	Signature

## DEC131275DR12

**Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte COCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7305 intitulée *Laboratoire méditerranéen de sociologie***

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7305, intitulée « Laboratoire méditerranéen de sociologie », dont le directeur est Jean-Samuel BORDREUIL ;

**Vu** la décision n° 130613INSHS du 08/04/13 nommant Mme Sylvie MAZZELLA directrice par intérim de l'UMR 7305 à compter du 01/01/2013;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Brigitte COCHE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/04/13

La directrice d'unité  
Sylvie MAZZELLA

La délégataire :

Nom : B. COCHE
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

## **DEC131390DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 100026DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Languedoc Roussillon)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Languedoc Roussillon) ;

**Vu** la décision n° 130961DR13 portant nomination de Mme Gwladys Maure aux fonctions d'Adjointe au responsable du service des Ressources Humaines par intérim au sein de la délégation Languedoc-Roussillon (DR13) ;

**Vu** la décision n° 130960DR13 portant nomination de Mme Danielle Duhayon aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines par intérim au sein de la délégation Languedoc-Roussillon (DR13),

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Aux articles 3, 4 et 5 de la décision n° 100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée susvisée, les termes : « M. Gilles Guevellou, responsable du service des ressources humaines » sont remplacés par les termes : « Mme Danielle Duhayon, responsable du service des ressources humaines par intérim ».

**Art. 2.** – A l'article 5 de la décision n° 100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée susvisée, les termes : « Mme Danielle Duhayon, adjointe au responsable du service des ressources humaines » sont remplacés par les termes : « Mme Gwladys Maure, adjointe au responsable du service des ressources humaines par intérim ».

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 avril 2013

Alain Fuchs

DEC131794DR13

**Décision donnant délégation de signature à M. Didier AUSSEL, directeur de l'unité GDR 3273 intitulée *Mathématiques de l'Optimisation et Applications*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC130184DGDS du 21 février 2013 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 3273, intitulée *Mathématiques de l'Optimisation et Applications*, dont le Directeur est M. Didier AUSSEL.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier AUSSEL, directeur de l'unité GDR 3273, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier AUSSEL, directeur de l'unité GDR 3273, délégation de signature est donnée à Mme Naoual AUTONES, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100024DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Ghislaine GIBELLO



## **DEC131444DR14**

**Délégation de signature consentie à M. Jean-François Bonnefon par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5263, intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie, dont le directeur est M. Jean-François Bonnefon ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François Bonnefon, directeur de l'unité mixte de recherche n°5263, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Bonnefon, délégation de signature est donnée à M. Fabio Montermini, DR2, et à M. Gwenaël Kaminski, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 112403DR14 du 13 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## **DEC131445DR14**

**Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Jean-François Bonnefon, directeur de l'UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie.**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5263, intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie, dont le directeur est M. Jean-François Bonnefon ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Fabio Montermini, DR2**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabio Montermini**, délégation est donnée à **M. Gwenaël Kaminski, MCF**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2013

Le directeur d'unité

**M. Jean-François Bonnefon**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130770DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Andy Smith, directeur de l'unité UMR 5116 intitulée Centre Emile Durkheim, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5116, intitulée Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires, dont le directeur est Antoine Roger ;

**Vu** la décision n°DEC130523INSHS du 28 février 2013 portant nomination de M. Andrew Smith aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche 5116 intitulée Centre Emile Durkheim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Andrew Smith, directeur de l'unité UMR 5116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrew Smith, délégation de signature est donnée à M. Eric Macé, Professeur d'Université, et Mme Dominique Nguyen, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111966DR15 du 10 août 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 4 mars 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC131593DR16**

***Délégation de signature consentie à Mme Catherine JESSUS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB);

**Vu** la décision n°100013 DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°122444DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'INSB;

**Vu** la décision n°131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine JESSUS aux fonctions de Directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Catherine JESSUS**, Directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Jessus, délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse DORIN-GERALD**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JESSUS et de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, délégation est donnée à **Mme Christelle POULAIN**, Ingénieur d'études à l'INSB, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mai 2013

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

**DEC131518DR16**

***Délégation de signature consentie à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100092DAJ du 25 février 2010 nommant Mme Claire FERRAS aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I);

**Vu** la décision n°131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I);

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **M. Michel BIDOIT**, Directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Bidoit, délégation est donnée à **Mme Claire FERRAS**, directrice adjointe administrative de l'INS2I, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 avril 2013

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange



DEC131482DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Randall White, directeur de l'unité UMI3199 intitulée « Center for International Research in the Humanities and Social Sciences (CIRHUS) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°130889INSHS du 15 avril 2013 portant renouvellement de l'unité UMI3199, Transitions, changement de son intitulé et portant nomination du directeur et directeur adjoint;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Randall White, directeur de l'unité UMI3199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Randall White, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Guilhot, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Randall White et de M. Nicolas Guilhot, délégation est aussi donnée à Mme Valérie Dubois, ingénieure d'études gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC131286DR17

**Décision modifiant la décision n°DEC120776DR17 du 15 février 2012 donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

**Vu** la décision n° DEC130660DAJ du 01 mars 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mars 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yvon Rocaboy, directeur de l'unité mixte de recherche n°6211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Yvon Rocaboy, délégation de signature est donnée à Dominique Martin, Professeur et Vincent Merlin, Directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 avril 2013

La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131289DR17

**Décision modifiant la décision n° DEC120778DR17 du 15 février 2012 donnant délégation de signature à Yvon Rocaboy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique Martin, Professeur et M. Vincent Merlin, Directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23 avril 2013

Le directeur d'unité

Yvon Rocaboy

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131557DR17

**Décision donnant délégation de signature à Hervé Andrieu, directeur de la fédération de recherche FR2488 intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont le directeur est Hervé Andrieu ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Hervé Andrieu, directeur de la fédération de recherche n°2488, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Hervé Andrieu, délégation de signature est donnée à Isabelle Calmet, Maître de conférences et Marjorie Musy, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Annie Antoine, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Florence Morineau, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6258, intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, dont la directrice est Annie Antoine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Annie Antoine, directrice de l'unité mixte de recherche n°6258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Antoine, délégation de signature est donnée à Nathalie Blanchard, Ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131561DR17

**Décision donnant délégation de signature à Michel Ballèvre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118, intitulée Géosciences Rennes dont la directeur est Michel Ballèvre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Michel Ballèvre, directeur de l'unité mixte de recherche n°6118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Ballèvre, délégation de signature est donnée à Aline Dia, Directrice de recherche et Chantal Perot Busnel, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information, dont la directeur est Pascal Besnard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Besnard, délégation de signature est donnée à Alain le Corre, Professeur, Jean-Claude Simon, Professeur et Dominique Bosc, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131564DR17

**Décision donnant délégation de signature à Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche n°6553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Françoise Binet, délégation de signature est donnée à Sandra Rigaud, Assistante ingénieure, Joan Van Baaren, professeur et Philippe Vernon, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131580DR17

**Décision donnant délégation de signature à Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7139 intitulée Végétaux marins et biomolécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7139, intitulée Végétaux marins et biomolécules, dont la directrice est Catherine Boyen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche n°7139, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à Philippe Potin, Directeur de recherche, Mirjam Czjzek, Directrice de recherche, Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131581DR17

**Décision donnant délégation de signature à Bruno Bujoli, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, dont le directeur est Bruno Bujoli ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Bruno Bujoli, directeur de l'unité mixte de recherche n°6230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Bruno Bujoli, délégation de signature est donnée à Serge Akoka, Professeur, Mohammed Boujtita, Maître de conférences, Sébastien Gouin, Chargé de recherche et Denis Jacquemin, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131585DR17

**Décision donnant délégation de signature à Cathy Castelain, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6607 intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607, intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, dont la directrice est Cathy Castelain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Cathy Castelain, directrice de l'unité mixte de recherche n°6607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Cathy Castelain, délégation de signature est donnée à Nathalie Robert, Ingénieure d'études et Brigitte Rousseau, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 06 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131613DR17

**Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC112744DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Florence Morineau, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale et du premier délégataire

DEC131614DR17

**Décision donnant délégation de signature à Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC090003DR17 du 09 janvier 2009 nommant Mme Valérie Roch, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC131615DR17

**Décision donnant délégation de signature à Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne – Pays de la Loire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC112046DR17 du 02 septembre 2011 nommant Mme Anne Fagon, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC131620DR17

**Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Florence Morineau, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Michel Calzas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service n°855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Calzas, délégation de signature est donnée à Françoise Le Corre, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Jacquelin Charbonnel, directeur du groupement de service GDS2754 intitulé MATHRICE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC120445INSMI du 06 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de service GDS2754 intitulé MATHRICE, dont le directeur est Jacquelin Charbonnel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jacquelin Charbonnel, directeur du groupement de service GDS2754, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacquelin Charbonnel, délégation de signature est donnée à Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131626DR17

**Décision donnant délégation de signature à Loïc Chaumont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6093, intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, dont le directeur est Loïc Chaumont ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Loïc Chaumont, directeur de l'unité mixte de recherche n°6093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Loïc Chaumont, délégation de signature est donnée à Jean-Jacques Loeb, Professeur et Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131629DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pierre Cointe, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6241 intitulée Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6241, intitulée Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique, dont le directeur est Pierre Cointe ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pierre Cointe, directeur de l'unité mixte de recherche n°6241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Cointe, délégation de signature est donnée à Colin De La Higuera, Professeur et Anne-Françoise Quin, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131630DR17

**Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962 intitulée Mathématiques des Pays de Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire, dont le directeur est Christoph Sorger ;

**Vu** la décision n° DEC123157INSMI du 21 décembre 2012 portant nomination de Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche n°2962, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Colin, délégation de signature est donnée à Laurent Guillopé, Professeur des universités de classe exceptionnelle 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6538 intitulée Domaines océaniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche n°6538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Delacourt, délégation de signature est donnée à Jacques Deverchère, Professeur et Sébastien Briand, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131635DR17

**Décision donnant délégation de signature à Rafael Encinas de Munagorri, directeur du groupement de recherche GDR3178 intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC120060DSI du 27 février 2012 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°3178, intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques, dont le directeur est Rafael Encinas de Munagorri ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Rafael Encinas de Munagorri, directeur du groupement de recherche n°3178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Rafael Encinas de Munagorri, délégation de signature est donnée à Karine Cantèle, Assistante ingénieure et David Imbert, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Pierre Ferrant, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est Pierre Ferrant ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pierre Ferrant, directeur de l'unité mixte de recherche n°6598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre Ferrant, délégation de signature est donnée à Anne Lagatu, Assistante ingénieure et Jean-François Hetet, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Joël Gilbert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, dont le directeur est Joël Gilbert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Joël Gilbert, directeur de l'unité mixte de recherche n°6613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël Gilbert, délégation de signature est donnée à Laurent Simon, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Anne Godfroy, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont la directrice est Anne Godfroy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Anne Godfroy, directrice de l'unité mixte de recherche n°6197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de d'Anne Godfroy, délégation de signature est donnée à Mohamed Jebbar, Professeur, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131644DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Michel Granger, directeur du groupement de recherche GDR2945 intitulé Singularités et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC06A001DSI du 06 avril 2006 portant création du groupement de recherche n°2945, intitulé Singularités et Applications, dont le directeur est Jean-Michel Granger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Michel Granger, directeur du groupement de recherche n°2945, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel Granger, délégation de signature est donnée à Alexandra Le Petitcorps, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131649DR17

**Décision donnant délégation de signature à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Benoît Grébert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche n°6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Benoît Grébert, délégation de signature est donnée à Anne Philippe, Professeur et Stéphanie Benoît, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Marc Grenèche, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc Grenèche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Marc Grenèche, directeur de l'unité mixte de recherche n°6283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc Grenèche, délégation de signature est donnée à Florent Calvayrac, Professeur, Gilles Dujardin, Directeur de recherche, Philippe Lacorre, Directeur de recherche et Taco Nicolai, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131654DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pascal Gressier, directeur de la fédération de recherche FR3173 intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°3173, intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, dont le directeur est Pascal Gressier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pascal Gressier, directeur de la fédération de recherche n°3173, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Gressier, délégation de signature est donnée à Guy Ouvrard, Professeur et Andrée Hulbert, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131655DR17

**Décision donnant délégation de signature à Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité mixte de service UMS3480 intitulée Biologie - Santé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC121103INSB du 10 avril 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3480, intitulée Biologie - Santé, dont le directeur est Thierry Guillaudeux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité mixte de service n°3480, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry Guillaudeux, délégation de signature est donnée à Christelle Chapron, Ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe et Michel Samson, Chargé de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131657DR17

**Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Martine Hausberger, directrice de l'unité mixte de recherche n°6552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Hausberger, délégation de signature est donnée à Alban Lemasson, Maître de conférences et Sophie Lumineau, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131658DR17

**Décision donnant délégation de signature à Martine Hausberger, directrice du groupement de recherche GDR2822 intitulé Ethologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08N002DSI du 02 avril 2008 approuvant le renouvellement du groupement de recherche n°2822, intitulé Ethologie, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Martine Hausberger, directrice du groupement de recherche n°2822, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Hausberger, délégation de signature est donnée à Isabelle George, Chargée de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131659DR17

**Décision donnant délégation de signature à Daniel Henrion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6214 intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214, intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel Henrion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Daniel Henrion, directeur de l'unité mixte de recherche n°6214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel Henrion, délégation de signature est donnée à Laurent Loufrani, Directeur de recherche et Nathalie Guérineau, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131660DR17

**Décision donnant délégation de signature à Alain Hillion, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6285 intitulée LAB-STICC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC, dont le directeur est Alain Hillion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Alain Hillion, directeur de l'unité mixte de recherche n°6285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain Hillion, délégation de signature est donnée à Gilles Coppin, Directeur Général Adjoint, Jean-Marc Boucher, Directeur-Adjoint, Gilles Burel, Directeur-Adjoint et Guy Cogniat, Directeur-Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131677DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pascal Jaouen, directeur de la fédération de recherche FR3473 intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3473, intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral, dont le directeur est Pascal Jaouen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pascal Jaouen, directeur de la fédération de recherche n°3473, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Jaouen, délégation de signature est donnée à Jérémy Pruvost, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131678DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Jard, directeur de la fédération de recherche FR2819 intitulée ATLANSTIC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, dont le directeur est Frédéric Benhamou ;

**Vu** la décision n° DEC122410INS2I du 07 septembre 2012 portant nomination de Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2819, intitulée ATLANSTIC, à compter du 01 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Claude Jard, directeur de la fédération de recherche n°2819, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Jard, délégation de signature est donnée à Laurence Drant, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131679DR17

**Décision donnant délégation de signature à Philippe Jarnoux, directeur de l'unité mixte de service UMS3554 intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC121667INSHS du 14 juin 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3554, intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, dont le directeur est Philippe Jarnoux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Philippe Jarnoux, directeur de l'unité mixte de service n°3554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Jarnoux, délégation de signature est donnée à Philippe Lagadec, Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131681DR17

**Décision donnant délégation de signature à Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2424, intitulée Station Biologique de Roscoff, dont le directeur est Bernard Kloareg ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Bernard Kloareg, directeur de la fédération de recherche n°2424, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard Kloareg, délégation de signature est donnée à Marc Meneyrol, Ingénieur de recherche, Béatrice Noblot, Ingénieure d'études et Dominique Le Duff, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131682DR17

**Décision donnant délégation de signature à Pierre-Yves Laffont, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6566 intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° 122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6566, intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, dont le directeur est Pierre-Yves Laffont ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Pierre-Yves Laffont, directeur de l'unité mixte de recherche n°6566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre-Yves Laffont, délégation de signature est donnée à Grégor Marchand, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131683DR17

**Décision donnant délégation de signature à François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est François Lallier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à François Lallier, directeur de l'unité mixte de recherche n°7144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de François Lallier, délégation de signature est donnée à Marc Menevrol, Ingénieur de recherche, Céline Manceau, Assistante ingénieure, Dominique Le Duff, Assistante ingénieure et Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131685DR17

**Décision donnant délégation de signature à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3281, intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick Launeau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Patrick Launeau, directeur de l'unité mixte de service n°3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick Launeau, délégation de signature est donnée à Eric Humler, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131686DR17

**Décision donnant délégation de signature à Christian Le Bart, Directeur de l'unité de service et de recherche USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont le directeur est Christian Le Bart ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Christian Le Bart, directeur de l'unité de service et de recherche n°3549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Le Bart, délégation de signature est donnée à Valérie Bleunven, Ingénieure d'études et Christian Bougeard, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131687DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jack Legrand, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack Legrand ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jack Legrand, directeur de l'unité mixte de recherche n°6144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jack Legrand, délégation de signature est donnée à Patrick Legentilhomme, Professeur et Jérémy Pruvost, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131693DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jacques Le Pendu, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6299 intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6299, intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes-Angers, dont le directeur est Jacques Le Pendu ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jacques Le Pendu, directeur de l'unité mixte de recherche n°6299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques Le Pendu, délégation de signature est donnée à Chafia Outerbah, Ingénieure d'études et Yannick Jacques, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131695DR17

**Décision donnant délégation de signature à Michel Malabre, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6597 intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, dont le directeur est Michel Malabre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Michel Malabre, directeur de l'unité mixte de recherche n°6597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Malabre, délégation de signature est donnée à Franck Plestan, Professeur et Armelle Radigois, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131699DR17

**Décision donnant délégation de signature à Thierry Levasseur, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Thierry Levasseur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Thierry Levasseur, directeur de l'unité mixte de recherche n°6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry Levasseur, délégation de signature est donnée à Quansheng Liu, Professeur et Marc Quincampoix, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131701DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Martin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051, intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, dont le directeur est Claude Martin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Claude Martin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Martin, délégation de signature est donnée à Erik Neveu, Professeur, Denis Ruellan, Professeur et Marylène Bercegeay, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131703DR17

**Décision donnant délégation de signature à Martine Mespoulet, directrice de l'unité de service et de recherche USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3491, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, dont la directrice est Martine Mespoulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Martine Mespoulet, directrice de l'unité de service et de recherche n°3491, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Mespoulet, délégation de signature est donnée à David Imbert, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131704DR17

**Décision donnant délégation de signature à Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Guy Ouvrard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy Ouvrard, délégation de signature est donnée à Guy Louarn, Professeur et Andrée Hulbert, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>..

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131705DR17

**Décision donnant délégation de signature à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie Paulet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Yves-Marie Paulet, directeur de l'unité mixte de service n°3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Yves-Marie Paulet, délégation de signature est donnée à Jean-Yves Royer, Directeur, Annie Cudennec, Professeur, Guy Scouarnec, Ingénieur d'études et Séverine Thomas, Ingénieure de recherche contractuelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131712DR17

**Décision donnant délégation de signature à Olivier Ragueneau, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Olivier Ragueneau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Olivier Ragueneau, directeur de l'unité mixte de recherche n°6539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier Ragueneau, délégation de signature est donnée à Fabienne Guérard, Professeur, Pierre Boudry, Directeur de recherche, Anne Le Bourges Dhaussy, Ingénieure de recherche et Anne-Sophie Podeur, Assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131717DR17

**Décision donnant délégation de signature à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc Robin, délégation de signature est donnée à Aziz Ballouche, Professeur, Louis Brigand, Professeur, Françoise Gourmelon, Directrice de recherche, Olivier Maquaire, Professeur, Denis Mercier, Professeur et Hervé Quénot, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131719DR17

**Décision donnant délégation de signature à Claude Roy, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Claude Roy, directeur de l'unité mixte de recherche n°6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Roy, délégation de signature est donnée à Bruno Blanke, Directeur-adjoint, Xavier Carton, Professeur des universités de classe exceptionnelle, Thierry Terre Terrillon, Directeur-adjoint et Françoise Cudennec, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Sandrine Ruchaud, directrice de l'unité de service et de recherche USR3151 intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité de service et de recherche n°3151, intitulée Phosphorylation de protéines et pathologies humaines, dont la directrice est Sandrine Ruchaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Sandrine Ruchaud, directrice de l'unité de service et de recherche n°3151, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Sandrine Ruchaud, délégation de signature est donnée à Stéphane Bach, Ingénieur de recherche, Marc Menevrol, Ingénieur de recherche et Béatrice Noblot, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

**Décision donnant délégation de signature à Marc Sallé, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6200 intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc Sallé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Marc Sallé, directeur de l'unité mixte de recherche n°6200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc Sallé, délégation de signature est donnée à Marie-Thérèse Trumeau, Technicienne et Philippe Blanchard, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131724DR17

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'équipe de recherche labellisée ERL6274 intitulée LARMAUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122737DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°6274, intitulée LARMAUR, dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'équipe de recherche labellisée n°6274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe Sangleboeuf, délégation de signature est donnée à Tanguy Rouxel, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131725DR17

**Décision donnant délégation de signature à Laurent Stainier, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, dont le directeur est Arnaud Poitou ;

**Vu** la décision n° DEC122092INSIS du 26 juillet 2012 portant cessation de fonctions de Arnaud Poitou et nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, Laurent Stainier et Frédéric Jacquemin, à compter du 01 juillet 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Laurent Stainier, directeur de l'unité mixte de recherche n°6183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent Stainier, délégation de signature est donnée à Nicolas Moes, Professeur et Christophe Binetroy, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC131726DR17

**Décision donnant délégation de signature à Charles Tellier, directeur de la formation de recherche en évolution FRE3478 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3478, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Charles Tellier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Charles Tellier, directeur de la formation de recherche en évolution n°3478, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Charles Tellier, délégation de signature est donnée à Yves-Henri Sanejouand, Chargé de recherche, Fabrice Fleury, Professeur, Pierre Weigel, Maître de conférences et Christophe Thiriet, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131727DR17

**Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche UMR1563 intitulée Ambiances architecturales et urbaines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est Henry Torgue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche n°1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Henry Torgue, délégation de signature est donnée à Pascal Joanne, Maître-assistant de classe exceptionnelle, Marjorie Musy, Ingénieure de recherche hors classe et Thomas Leduc, Ingénieur de recherche de 1<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 mai 2013

La Déléguée Régionale

Clarisse DAVID

DEC131771DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Vincent BENAVENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100261DAJ du 04 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas-de-Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n° 112215DAJ du 07 octobre 2011 nommant M ; Vincent BENAVENT aux fonctions d'Adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas-de-Calais et Picardie ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent BENAVENT, IR2, Adjoint à la déléguée régionale à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 17 octobre 2011

La déléguée régionale

Françoise PAILLOUS



Délégation Nord Pas-de-Calais  
et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00  
F. 03 20 63 00 43

DEC131450DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry SAINT GERAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry SAINT GERAND, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry SAINT GERAND, délégation est donnée à Madame Sophie DE RUFFRAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry SAINT GERAND et de Madame Sophie DE RUFFRAY, délégation est donnée à Madame Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan

Le directeur d'unité

Michel BUSSI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC131595DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Guy Metivier, directeur de l'institut des Sciences Mathématiques et leurs interactions

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100050DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Guy Metivier, aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences Mathématiques et leurs interactions ;

**Vu** le projet de lettre d'intention entre le Centre de Sciences Mathématiques de l'Université de Tsinghua et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Guy Metivier, directeur de l'institut des Sciences Mathématiques et leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la lettre d'intention entre le Centre de Sciences Mathématiques de l'Université de Tsinghua et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2013

Alain Fuchs

**DEC131553DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Claude Michalski, directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°112850DAJ portant nomination de M. Jean-Claude Michalski aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** le projet de convention fixant les modalités de création d'un LIA avec l'Université Jaguellone de Cracovie dans le domaine de la biologie du cancer (LIA Mir-TANGO),

**DECIDE :**

**Article 1.** – Délégation est donnée à M. Jean-Claude Michalski, directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet de convention fixant les modalités de création d'un LIA avec l'Université Jaguellone de Cracovie dans le domaine de la biologie du cancer (LIA Mir-TANGO).

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2013

Alain Fuchs

## **DEC131432DAJ**

Décision donnant délégation de signature à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leur Interactions

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 100092DAJ du 25 février 2010 portant nomination de Mme Claire Ferras aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences informatiques et de leurs interactions ;

**Vu** la décision n° 131431DAJ portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I),

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

### **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

### **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions, délégation est donnée à Mme Claire Ferras, directrice adjointe administrative de l'INS2I, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er.

**Art. 3** – La présente décision qui prend effet à compter du 18 avril 2013, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Alain Fuchs

DEC130894INSHS

**Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1 : Création**

L'unité mixte de service (UMS) n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) est créée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Paris A

Etablissement partenaire: Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSHS)

Sections : 37, 33, 36

**Article 2 : Nomination**

M. Michel AUDIFFREN, Professeur à l'Université de Poitiers et M. Olivier BOUIN, Ingénieur de Recherche au RFIEA, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de cette unité mixte de service à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC130631INSHS

**Décision portant création de l'unité mixte de service n° 3598 intitulée « Humanités Numériques » (HUMA-NUM), par fusion des unités UMS3534 et UPS2916.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut INSHS;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

L'unité mixte de service (UMS) n°3598 intitulée « Humanités Numériques » (HUMA-NUM), est créée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : INSHS

Délégation : PARIS B

Etablissements partenaires : Université Aix-Marseille, EPCS CONDORCET

A cette même date, les unités UMS3534 et UPS291 sont supprimées.

**Article 2 : Nomination**

M. Marc RENNEVILLE, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé directeur de cette unité mixte de service..

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/04/2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC131769DR04

**Décision relative au tarif des produits de la Prévention du Risque Chimique de Gif-sur-Yvette (UPS831)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 121626 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs H.T. des diverses prestations d'interventions/conférences sur le risque chimique réalisées par la Prévention du Risque Chimique de Gif-sur-Yvette (UPS831) sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 mai 2013

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE  
UNITE DE PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

**Prestation d'interventions/conférences sur le risque chimique**

Interventions/conférences non spécifiques (risque chimique général) : 180 € HT / heure / intervenant

- Tarif structure sous tutelle CNRS ou universitaire :  
remise 60% soit 72 € HT / heure / intervenant

*Les frais de mission des intervenants sont facturés en sus.*

*En cas d'annulation par le client moins de 15 jours avant la réalisation de la prestation, une pénalité de 30 % du montant de la prestation s'applique*

Interventions/conférences spécifiques (risque chimique thématique) : 360 € HT / heure / intervenant

- Tarif structure sous tutelle CNRS ou universitaire :  
remise 60% soit 144 € HT / heure / intervenant
- Visite préalable à intervention : 60 € HT / heure / intervenant

*Les frais de mission des intervenants sont facturés en sus.*

*En cas d'annulation par le client moins de 15 jours avant la réalisation de la prestation, une pénalité de 30 % du montant de la prestation s'applique.*

**Prestation de conception de documents spécifiques au risque chimique**

Prestation de conception de documents scientifiques : 60 € HT / h / intervenant.

*Les frais de mission éventuels sont facturés en sus.*



Plateformes	Offres		TARIFS (€ HT)		CODE PRESTATION
<b>CYTOMETRIE</b>	Cytomètre de paillasse CyFlow SL (Partec)	Formation sur cytomètre de paillasse CyFlow SL (par heure)	CNRS & assimilés	25,00 €	CYTO-PARTEC-FORM-A
			Académiques hors CNRS	30,00 €	CYTO-PARTEC-FORM-B
			Industriels	80,00 €	CYTO-PARTEC-FORM-C
		Utilisation du Cytomètre de paillasse CyFlow SL avec assistance ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	27,00 €	CYTO-PARTEC-INGE-A
			Académiques hors CNRS	35,00 €	CYTO-PARTEC-INGE-B
			Industriels	90,00 €	CYTO-PARTEC-INGE-C
		Utilisation du Cytomètre de paillasse CyFlow SL de façon autonome (par heure)	CNRS & assimilés	18,00 €	CYTO-PARTEC-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	20,00 €	CYTO-PARTEC-AUTO-B
			Industriels	40,00 €	CYTO-PARTEC-AUTO-C
	Cytomètre analyseur – trieur Astrios	Formation sur cytomètre Astrios (par heure) - ANALYSE	CNRS & assimilés	36,00 €	CYTO-ASTR-ANA-FORM-A
			Académiques hors CNRS	45,00 €	CYTO-ASTR-ANA-FORM-B
			Industriels	120,00 €	CYTO-ASTR-ANA-FORM-C
		Formation sur cytomètre Astrios (par heure) - TRI	CNRS & assimilés	45,00 €	CYTO-ASTR-TRI-FORM-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CYTO-ASTR-TRI-FORM-B
			Industriels	150,00 €	CYTO-ASTR-TRI-FORM-C
		Utilisation du Cytomètre Astrios avec assistance ingénieur (par heure) - ANALYSE	CNRS & assimilés	36,00 €	CYTO-ASTR-ANA-INGE-A
			Académiques hors CNRS	45,00 €	CYTO-ASTR-ANA-INGE-B
			Industriels	120,00 €	CYTO-ASTR-ANA-INGE-C
		Utilisation du Cytomètre Astrios avec assistance ingénieur (par heure) - TRI	CNRS & assimilés	45,00 €	CYTO-ASTR-TRI-INGE-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CYTO-ASTR-TRI-INGE-B
			Industriels	150,00 €	CYTO-ASTR-TRI-INGE-C
		Utilisation du Cytomètre Astrios de façon autonome (par heure) - ANALYSE	CNRS & assimilés	30,00 €	CYTO-ASTR-ANA-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	41,00 €	CYTO-ASTR-ANA-AUTO-B
			Industriels	100,00 €	CYTO-ASTR-ANA-AUTO-C
Utilisation du Cytomètre Astrios de façon autonome (par heure) - TRI	CNRS & assimilés	40,00 €	CYTO-ASTR-TRI-AUTO-A		
	Académiques hors CNRS	53,00 €	CYTO-ASTR-TRI-AUTO-B		
	Industriels	120,00 €	CYTO-ASTR-TRI-AUTO-C		
<b>CONFOCAUX</b>	Microscope confocal droit (SP2) - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	25,00 €	PHOT-SP2-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	40,00 €	PHOT-SP2-AUTO-B	
		Industriels	55,00 €	PHOT-SP2-AUTO-C	
	Microscope confocal droit (SP2) - Séance d'observation assistée d'un ingénieur	CNRS & assimilés	25,00 €	PHOT-SP2-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	50,00 €	PHOT-SP2-INGE-B	
		Industriels	75,00 €	PHOT-SP2-INGE-C	
	Microscope confocal inversé (SP8X) - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	31,00 €	PHOT-SP8X-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	52,00 €	PHOT-SP8X-AUTO-B	
		Industriels	85,00 €	PHOT-SP8X-AUTO-C	
	Microscope confocal inversé (SP8X) - Séance d'observation assistée d'un ingénieur	CNRS & assimilés	31,00 €	PHOT-SP8X-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	65,00 €	PHOT-SP8X-INGE-B	
		Industriels	120,00 €	PHOT-SP8X-INGE-C	
	Microscope Spinning Disk - Séance d'observation « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-SPD-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	40,00 €	PHOT-SPD-AUTO-B	
		Industriels	80,00 €	PHOT-SPD-AUTO-C	
Microscope Spinning Disk - Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-SPD-INGE-A		
	Académiques hors CNRS	50,00 €	PHOT-SPD-INGE-B		

PHOTONIQUE		d'un ingénieur (par heure)	Industriels	140,00 €	PHOT-SPD-INGE-C
		Microscope TIRF/Superrésolution - Séance d'observation « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-TIRF-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	43,00 €	PHOT-TIRF-AUTO-B
			Industriels	80,00 €	PHOT-TIRF-AUTO-C
		Microscope TIRF/Superrésolution - Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	20,00 €	PHOT-TIRF-INGE-A
			Académiques hors CNRS	50,00 €	PHOT-TIRF-INGE-B
	Industriels		140,00 €	PHOT-TIRF-INGE-C	
	AUTRES	Vidéomicroscope - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	10,00 €	PHOT-VIDEO-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	15,00 €	PHOT-VIDEO-AUTO-B
			Industriels	25,00 €	PHOT-VIDEO-AUTO-C
		Vidéomicroscope - Séance d'observation assistée d'un ingénieur	CNRS & assimilés	10,00 €	PHOT-VIDEO-INGE-A
			Académiques hors CNRS	30,00 €	PHOT-VIDEO-INGE-B
			Industriels	50,00 €	PHOT-VIDEO-INGE-C
		Stéréo-Microscope - Séance d'observation « autonome »	CNRS & assimilés	5,00 €	PHOT-MACRO-AUTO-A
Académiques hors CNRS			17,00 €	PHOT-MACRO-AUTO-B	
Industriels			20,00 €	PHOT-MACRO-AUTO-C	
Stéréo-Microscope - Séance d'observation assistée d'un ingénieur		CNRS & assimilés	5,00 €	PHOT-MACRO-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	20,00 €	PHOT-MACRO-INGE-B	
		Industriels	55,00 €	PHOT-MACRO-INGE-C	
Station d'analyse et déconvolution - Séance d'utilisation « autonome » (par an)	CNRS & assimilés	120,00 €	PHOT-ANALYSE-A		
	Académiques hors CNRS	120,00 €	PHOT-ANALYSE-B		
	Industriels	500,00 €	PHOT-ANALYSE-C		
	CRYOFIXATION	Cryofixation (par coupelle)	CNRS & assimilés	5,00 €	MET-CRYOF-A
			Académiques hors CNRS	7,00 €	MET-CRYOF-B
			Industriels	15,00 €	MET-CRYOF-C
	INCLUSION MANUELLE	Inclusion LRWhite / EPON (fixation chimique et inclusion) - Par type d'échantillon - Autonome	CNRS & assimilés	25,00 €	MET-INCLM-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	25,00 €	MET-INCLM-AUTO-B
			Industriels	95,00 €	MET-INCLM-AUTO-C
		Inclusion EPON / LRWhite (fixation chimique et inclusion) - Par échantillon - Assisté	CNRS & assimilés	25,00 €	MET-INCLM-INGE-A
			Académiques hors CNRS	25,00 €	MET-INCLM-INGE-B
			Industriels	855,00 €	MET-INCLM-INGE-C
	INCLUSION AUTOMATIQUE	Crysubstitution et cryo-inclusion dans LRWhite - Par échantillon - Autonome	CNRS & assimilés	56,00 €	MET-INCLLR-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	80,00 €	MET-INCLLR-AUTO-B
			Industriels	110,00 €	MET-INCLLR-AUTO-C
		Crysubstitution et cryo-inclusion dans LRWhite - Par échantillon - Assisté	CNRS & assimilés	56,00 €	MET-INCLLR-INGE-A
			Académiques hors CNRS	80,00 €	MET-INCLLR-INGE-B
			Industriels	150,00 €	MET-INCLLR-INGE-C
		Crysubstitution et cryo-inclusion dans EPON - Par échantillon Autonome	CNRS & assimilés	30,00 €	MET-INCLE-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	MET-INCLE-AUTO-B
			Industriels	95,00 €	MET-INCLE-AUTO-C
		Crysubstitution et cryo-inclusion dans EPON - Par échantillon Assisté	CNRS & assimilés	30,00 €	MET-INCLE-INGE-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	MET-INCLE-INGE-B
			Industriels	130,00 €	MET-INCLE-INGE-C
		Inclusion assistée par micro-onde (par run)	CNRS & assimilés	160,00 €	MET-INCL-AMW-A
			Académiques hors CNRS	250,00 €	MET-INCL-AMW-B
			Industriels	300,00 €	MET-INCL-AMW-C
		Crysubstitution et cryo-inclusion dans HM20 - Par échantillon - Autonome	CNRS & assimilés	85,00 €	MET-INCLHM20-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	100,00 €	MET-INCLHM20-AUTO-B

<b>ELECTRONIQUE EN TRANSMISSION</b>		Autonome	Industriels	<b>130,00 €</b>	MET-INCLHM20-AUTO-C
		Cryosubstitution et cryo-inclusion dans HM20 - Par échantillon - Assisté	CNRS & assimilés	<b>85,00 €</b>	MET-INCLHM20-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>100,00 €</b>	MET-INCLHM20-INGE-B
			Industriels	<b>170,00 €</b>	MET-INCLHM20-INGE-C
	IGL	Immunomarquage (manuel ou avec IGL)	CNRS & assimilés	<b>12,50 €</b>	MET-IGLIM-A
			Académiques hors CNRS	<b>22,50 €</b>	MET-IGLIM-B
			Industriels	<b>57,00 €</b>	MET-IGLIM-C
		Utilisation de l'IGL (par run) - Contrecoloration	CNRS & assimilés	<b>4,00 €</b>	MET-IGLCT-A
			Académiques hors CNRS	<b>6,00 €</b>	MET-IGLCT-B
			Industriels	<b>25,00 €</b>	MET-IGLCT-C
	PARTICULES ISOLEES	Particules isolées - Coloration négative (par grille)	CNRS & assimilés	<b>3,00 €</b>	MET-PARTI-CN-A
			Académiques hors CNRS	<b>3,00 €</b>	MET-PARTI-CN-B
			Industriels	<b>9,00 €</b>	MET-PARTI-CN-C
		Particules isolées - Cryo-plunging (par grille)	CNRS & assimilés	<b>10,00 €</b>	MET-PARTI-CP-A
			Académiques hors CNRS	<b>15,00 €</b>	MET-PARTI-CP-B
			Industriels	<b>35,00 €</b>	MET-PARTI-CP-C
	COUPE	Utilisation autonome de l'ultramicrotome (par heure)	CNRS & assimilés	<b>12,00 €</b>	MET-COUP-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	<b>17,00 €</b>	MET-COUP-AUTO-B
			Industriels	<b>40,00 €</b>	MET-COUP-AUTO-C
		Utilisation de l'ultramicrotome assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	<b>12,00 €</b>	MET-COUP-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>17,00 €</b>	MET-COUP-INGE-B
			Industriels	<b>75,00 €</b>	MET-COUP-INGE-C
		Utilisation autonome du cryo-ultramicrotome (par heure)	CNRS & assimilés	<b>18,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	<b>25,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-AUTO-B
			Industriels	<b>50,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-AUTO-C
		Utilisation du cryo-ultramicrotome assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	<b>18,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>25,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-INGE-B
			Industriels	<b>85,00 €</b>	MET-CRYOCOUP-INGE-C
	UTILISATION MET	Séance d'observation MET JEOL « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	<b>18,00 €</b>	MET-JEOL-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	MET-JEOL-AUTO-B
			Industriels	<b>55,00 €</b>	MET-JEOL-AUTO-C
		Séance d'observation MET JEOL assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	<b>36,00 €</b>	MET-JEOL-INGE-A
			Académiques hors CNRS	<b>58,00 €</b>	MET-JEOL-INGE-B
Industriels			<b>90,00 €</b>	MET-JEOL-INGE-C	
Séance d'observation MET JEOL CRYO « autonome » (par heure)		CNRS & assimilés	<b>22,00 €</b>	MET-JEOLCRYO-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	<b>52,00 €</b>	MET-JEOLCRYO-AUTO-B	
		Industriels	<b>80,00 €</b>	MET-JEOLCRYO-AUTO-C	
Séance d'observation MET JEOL CRYO assistée d'un ingénieur (par heure)		CNRS & assimilés	<b>40,00 €</b>	MET-JEOLCRYO-INGE-A	
		Académiques hors CNRS	<b>70,00 €</b>	MET-JEOLCRYO-INGE-B	
		Industriels	<b>115,00 €</b>	MET-JEOLCRYO-INGE-C	
Séance d'observation MET STEM « autonome » (par heure)		CNRS & assimilés	<b>25,00 €</b>	MET-STEM-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	<b>45,00 €</b>	MET-STEM-AUTO-B	
		Industriels	<b>90,00 €</b>	MET-STEM-AUTO-C	
Séance d'observation MET STEM assistée d'un ingénieur (par heure)	CNRS & assimilés	<b>43,00 €</b>	MET-STEM-INGE-A		
	Académiques hors CNRS	<b>73,00 €</b>	MET-STEM-INGE-B		
	Industriels	<b>125,00 €</b>	MET-STEM-INGE-C		
	Séance d'observation « autonome » (par heure)	CNRS & assimilés	<b>10,00 €</b>	MEB-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	<b>15,00 €</b>	MEB-AUTO-B	

<b>ELECTRONIQUE A BALAYAGE</b>	<b>UTILISATION MEB</b>		Industriels	<b>50,00 €</b>	MEB-AUTO-C
			CNRS & assimilés	<b>20,00 €</b>	MEB-INGE-A
		Séance d'observation assistée d'un ingénieur (par heure)	Académiques hors CNRS	<b>30,00 €</b>	MEB-INGE-B
			Industriels	<b>120,00 €</b>	MEB-INGE-C

Plateformes		Offres	TARIFS (€HT)		CODE PRESTATION
<b>CRISTALLISATION</b>		Criblage de conditions de cristallisation en boites 96 puits "libre service"	CNRS & assimilés	55,00 €	XTAL-96AUTO-A
			Académiques hors CNRS	130,00 €	XTAL-96AUTO-B
			Industriels	150,00 €	XTAL-96AUTO-C
		Criblage de conditions de cristallisation en boites 96 puits, réalisé par le personnel de la plateforme	CNRS & assimilés	65,00 €	XTAL-96INGE-A
			Académiques hors CNRS	140,00 €	XTAL-96INGE-B
			Industriels	160,00 €	XTAL-96INGE-C
		Utilisation de boites 24 puits	CNRS & assimilés	35,00 €	XTAL-VIDE-A
			Académiques hors CNRS	40,00 €	XTAL-VIDE-B
			Industriels	70,00 €	XTAL-VIDE-C
		Utilisation d'additifs/détergents Hampton à partir d'une boite 96 puits	CNRS & assimilés	20,00 €	XTAL-ADD-A
			Académiques hors CNRS	35,00 €	XTAL-ADD-B
			Industriels	45,00 €	XTAL-ADD-C
		Boite vide	CNRS & assimilés	15,00 €	XTAL-DET-A
			Académiques hors CNRS	30,00 €	XTAL-DET-B
			Industriels	35,00 €	XTAL-DET-C
<b>BIOPHYSIQUE</b>	<b>SEC-MALS</b>	SEC-MALS - Prix par injection (BSA inclus)	CNRS & assimilés	45,00 €	SECM-AUTO10-A
			Académiques hors CNRS	90,00 €	SECM-AUTO10-B
			Industriels	200,00 €	SECM-AUTO10-C
		Equipe adossement	40,00 €	SECM-AUTO10-D	
		SEC-MALS - Forfait 10 injections	CNRS & assimilés	400,00 €	SECM-INGE10-A
			Académiques hors CNRS	800,00 €	SECM-INGE10-B
	Industriels		1 800,00 €	SECM-INGE10-C	
	<b>DC</b>	Dichroïsme circulaire autonome (1/2 journée)	Equipe adossement	350,00 €	SECM-INGE10-D
			CNRS & assimilés	60,00 €	DC-AUTO-A
			Académiques hors CNRS	90,00 €	DC-AUTO-B
		Dichroïsme circulaire assisté (1/2 journée)	Industriels	150,00 €	DC-AUTO-C
			CNRS & assimilés	120,00 €	DC-INGE-A
			Académiques hors CNRS	150,00 €	DC-INGE-B
	<b>UCA</b>	UCA - mesure de la vitesse de sédimentation (autonome) par cellule	Industriels	300,00 €	DC-INGE-C
			CNRS & assimilés	100,00 €	UCA-VS-AUTO-A
Académiques hors CNRS			125,00 €	UCA-VS-AUTO-B	
UCA - mesure de l'équilibre de sédimentation (autonome) par cellule		Industriels	775,00 €	UCA-VS-AUTO-C	
		CNRS & assimilés	160,00 €	UCA-ES-AUTO-A	
		Académiques hors CNRS	200,00 €	UCA-ES-AUTO-B	
Industriels	1 500,00 €	UCA-ES-AUTO-C			
<b>CTPF</b>		Test de faisabilité (par plaque 96 puits)	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-FAIS-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-FAIS-B
			Industriels	95,00 €	CTPF-FAIS-C
		Screen tampon (plaque STP1) par plaque 96 puits	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-STP-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-STP-B
			Industriels	95,00 €	CTPF-STP-C
		Screen pH par plaque 96 puits	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-SPH-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-SPH-B
			Industriels	95,00 €	CTPF-SPH-C
		Screen mutants par plaque 96 puits	CNRS & assimilés	45,00 €	CTPF-MUT-A
			Académiques hors CNRS	55,00 €	CTPF-MUT-B

		Autre screen (par plaque 96 puits)	Industriels	95,00 €	CTPF-MUT-C
			CNRS & assimilés	70,00 €	CTPF-AUTRE-A
			Académiques hors CNRS	85,00 €	CTPF-AUTRE-B
		Analyse et traitement de données	Industriels	130,00 €	CTPF-AUTRE-C
			CNRS & assimilés	60,00 €	CTPF-ANALYSE-A
			Académiques hors CNRS	60,00 €	CTPF-ANALYSE-B
<b>SCEP</b>	Clonage classique	Industriels	100,00 €	CTPF-ANALYSE-C	
		CNRS & assimilés	250,00 €	SCEP-CC-A	
		Académiques hors CNRS	270,00 €	SCEP-CC-B	
		Industriels	500,00 €	SCEP-CC-C	
		Clonage Gateway	CNRS & assimilés	280,00 €	SCEP-CG-A
			Académiques hors CNRS	300,00 €	SCEP-CG-B
			Industriels	530,00 €	SCEP-CG-C
		Miniprep	CNRS & assimilés	4,00 €	SCEP-MP-A
			Académiques hors CNRS	5,00 €	SCEP-MP-B
	Industriels		<b>Nous consulter</b>	SCEP-MP-C	
	1 transformation d'expression (souche au choix)	CNRS & assimilés	10,00 €	SCEP-TE-A	
		Académiques hors CNRS	15,00 €	SCEP-TE-B	
		Industriels	65,00 €	SCEP-TE-C	
	Séquençage	CNRS & assimilés	5,00 €	SCEP-SEQ-A	
		Académiques hors CNRS	5,00 €	SCEP-SEQ-B	
		Industriels	<b>Nous consulter</b>	SCEP-SEQ-C	
	Mutagenèse	CNRS & assimilés	200,00 €	SCEP-MUT-A	
		Académiques hors CNRS	225,00 €	SCEP-MUT-B	
		Industriels	385,00 €	SCEP-MUT-C	
	Sous-Clonage	CNRS & assimilés	85,00 €	SCEP-SSC-A	
		Académiques hors CNRS	95,00 €	SCEP-SSC-B	
		Industriels	190,00 €	SCEP-SSC-C	
	Gène synthétique (prix par base)	CNRS & assimilés	0,50 €	SCEP-GS-A	
		Académiques hors CNRS	0,60 €	SCEP-GS-B	
Industriels		0,75 €	SCEP-GS-C		
<b>MICROCALORIMETRIE</b>	VP-DSC (par jour d'utilisation)	CNRS & assimilés	40,00 €	CAL-DSC-A	
		Académiques hors CNRS	110,00 €	CAL-DSC-B	
		Industriels	1 000,00 €	CAL-DSC-C	
	ITC200 (par jour d'utilisation)	CNRS & assimilés	85,00 €	CAL-ITC200-A	
		Académiques hors CNRS	150,00 €	CAL-ITC200-B	
		Industriels	1 500,00 €	CAL-ITC200-C	
	VP-ITC (par jour d'utilisation)	CNRS & assimilés	35,00 €	CAL-VPITC-A	
		Académiques hors CNRS	85,00 €	CAL-VPITC-B	
		Industriels	1 300,00 €	CAL-VPITC-C	
	Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - de 1 à 10 échantillons	Unités participantes	12,10 €	SICAPS-DGT10-D	
		CNRS & assimilés	15,13 €	SICAPS-DGT10-A	
		Académiques hors CNRS	18,91 €	SICAPS-DGT10-B	
		Industriels	75,63 €	SICAPS-DGT10-C	
	Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - de 11 à 25 échantillons	Unités participantes	9,68 €	SICAPS-DGT25-D	
		CNRS & assimilés	12,10 €	SICAPS-DGT25-A	
		Académiques hors CNRS	15,13 €	SICAPS-DGT25-B	
	Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - de 26 à	Industriels	60,50 €	SICAPS-DGT25-C	
		Unités participantes	6,05 €	SICAPS-DGT50-D	
	CNRS & assimilés	7,56 €	SICAPS-DGT50-A		

SICAPS	PREPARATION D'ECHANTILLONS	50 échantillons	Académiques hors CNRS	9,45 €	SICAPS-DGT50-B
			Industriels	37,81 €	SICAPS-DGT50-C
		Digestion in gel Trypsine/Chymotrypsine (par éch.) - plus de 50 échantillons	Unités participantes	3,03 €	SICAPS-DGT+50-D
			CNRS & assimilés	3,78 €	SICAPS-DGT+50-A
			Académiques hors CNRS	4,73 €	SICAPS-DGT+50-B
			Industriels	18,91 €	SICAPS-DGT+50-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - de 1 à 10 échantillons	Unités participantes	15,40 €	SICAPS-DGA10-D
			CNRS & assimilés	19,25 €	SICAPS-DGA10-A
			Académiques hors CNRS	24,06 €	SICAPS-DGA10-B
			Industriels	96,25 €	SICAPS-DGA10-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - de 11 à 25 échantillons	Unités participantes	12,32 €	SICAPS-DGA25-D
			CNRS & assimilés	15,40 €	SICAPS-DGA25-A
			Académiques hors CNRS	19,25 €	SICAPS-DGA25-B
			Industriels	77,00 €	SICAPS-DGA25-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - de 26 à 50 échantillons	Unités participantes	7,70 €	SICAPS-DGA50-D
			CNRS & assimilés	9,63 €	SICAPS-DGA50-A
			Académiques hors CNRS	12,03 €	SICAPS-DGA50-B
			Industriels	48,13 €	SICAPS-DGA50-C
		Digestion in gel autres enzymes (par éch.) - plus de 50 échantillons	Unités participantes	3,85 €	SICAPS-DG+50-D
			CNRS & assimilés	4,81 €	SICAPS-DGA+50-A
	Académiques hors CNRS		6,02 €	SICAPS-DGA+50-B	
	Industriels		24,06 €	SICAPS-DGA+50-C	
	Digestion en solution Trypsine/Chymotrypsine (par éch.)	Unités participantes	5,50 €	SICAPS-DST-D	
		CNRS & assimilés	6,88 €	SICAPS-DST-A	
		Académiques hors CNRS	8,59 €	SICAPS-DST-B	
		Industriels	34,38 €	SICAPS-DST-C	
	Digestion en solution autres enzymes (par éch.)	Unités participantes	8,80 €	SICAPS-DSA-D	
		CNRS & assimilés	11,00 €	SICAPS-DSA-A	
		Académiques hors CNRS	13,75 €	SICAPS-DSA-B	
		Industriels	55,00 €	SICAPS-DSA-C	
	Dessalage (par éch.)	Unités participantes	4,40 €	SICAPS-DES-D	
		CNRS & assimilés	5,50 €	SICAPS-DES-A	
		Académiques hors CNRS	6,88 €	SICAPS-DES-B	
		Industriels	27,50 €	SICAPS-DES-C	
	ANALYSES PAR SPECTROMETRIE	MALDI-TOF peptide/protéine purifiée déjà dessalée	Unités participantes	22,00 €	SICAPS-MALDI-PROTE-D
			CNRS & assimilés	27,50 €	SICAPS-MALDI-PROTE-A
			Académiques hors CNRS	34,38 €	SICAPS-MALDI-PROTE-B
			Industriels	137,50 €	SICAPS-MALDI-PROTE-C
		MALDI-TOF d'un mélange de peptides (protéine déjà digérée)	Unités participantes	27,50 €	SICAPS-MALDI-PROTD-D
			CNRS & assimilés	34,38 €	SICAPS-MALDI-PROTD-A
			Académiques hors CNRS	42,97 €	SICAPS-MALDI-PROTD-B
			Industriels	171,88 €	SICAPS-MALDI-PROTD-C
		Analyse Q-TOF (Protéine entière)	Unités participantes	44,00 €	SICAPS-QTOF-PROTE-D
			CNRS & assimilés	55,00 €	SICAPS-QTOF-PROTE-A
Académiques hors CNRS			68,75 €	SICAPS-QTOF-PROTE-B	
Industriels			275,00 €	SICAPS-QTOF-PROTE-C	
Analyse Q-TOF (Protéines digérées)		Unités participantes	75,90 €	SICAPS-QTOF-PROTD-D	
		CNRS & assimilés	94,88 €	SICAPS-QTOF-PROTD-A	
		Académiques hors CNRS	118,59 €	SICAPS-QTOF-PROTD-B	
		Industriels	474,38 €	SICAPS-QTOF-PROTD-C	

	SPECTROMÉTRIE DE MASSE			
	Analyse Q-TOF (Protéines digérées) en triplicat	Unités participantes	159,39 €	SICAPS-QTOF-PROTD3-D
		CNRS & assimilés	199,24 €	SICAPS-QTOF-PROTD3-A
		Académiques hors CNRS	249,05 €	SICAPS-QTOF-PROTD3-B
		Industriels	996,19 €	SICAPS-QTOF-PROTD3-C
	Analyse LTQ-Orbitrap Velos (Protéines digérées)	Unités participantes	152,90 €	SICAPS-ORBI-PROTD-D
		CNRS & assimilés	191,13 €	SICAPS-ORBI-PROTD-A
		Académiques hors CNRS	238,91 €	SICAPS-ORBI-PROTD-B
		Industriels	955,63 €	SICAPS-ORBI-PROTD-C
	Analyse LTQ-Orbitrap Velos (Protéines digérées) en triplicat	Unités participantes	321,09 €	SICAPS-ORBI-PROTD3-D
		CNRS & assimilés	401,36 €	SICAPS-ORBI-PROTD3-A
		Académiques hors CNRS	501,70 €	SICAPS-ORBI-PROTD3-B
		Industriels	2 006,81 €	SICAPS-ORBI-PROTD3-C
	Analyse des données	Unités participantes	44,00 €	SICAPS-ANALYSE-D
CNRS & assimilés		55,00 €	SICAPS-ANALYSE-A	
Académiques hors CNRS		68,75 €	SICAPS-ANALYSE-B	
Industriels		275,00 €	SICAPS-ANALYSE-C	

Plateformes	Offres	TARIFS (€ HT)		CODE PRESTATION
<b>CIBLOTHEQUE</b>	Tests de cytotoxicité (par point)	CNRS & assimilés	1,00 €	CIBLO-CYTOTOX-A
		Académiques hors CNRS	1,25 €	CIBLO-CYTOTOX-B
		Industriels	2,00 €	CIBLO-CYTOTOX-C
	Tests d'apoptose (par point)	CNRS & assimilés	1,00 €	CIBLO-APOPT-A
		Académiques hors CNRS	1,00 €	CIBLO-APOPT-B
		Industriels	2,00 €	CIBLO-APOPT-C
	Inhibition de l'activité protéasomique de type chymotrypsine sur cellules tumorales (par point)	CNRS & assimilés	1,00 €	CIBLO-PROTEA-A
		Académiques hors CNRS	1,00 €	CIBLO-PROTEA-B
		Industriels	2,00 €	CIBLO-PROTEA-C
	Inhibition des activités de transport par mdr1 (P-gp) ou MRP1 sur lignées recombinantes (par point)	CNRS & assimilés	1,00 €	CIBLO-TRANSP-A
		Académiques hors CNRS	1,00 €	CIBLO-TRANSP-B
		Industriels	2,00 €	CIBLO-TRANSP-C
<b>SPECTROMETRIE DE MASSE</b>	Obtention de spectre de masse basse résolution ESI (par spectre)	CNRS & assimilés	25,00 €	SM-ESIBR-A
		Académiques hors CNRS	25,00 €	SM-ESIBR-B
		Industriels	45,00 €	SM-ESIBR-C
	Obtention de spectre de masse basse résolution MALDI (par spectre)	CNRS & assimilés	25,00 €	SM-MALDIBR-A
		Académiques hors CNRS	25,00 €	SM-MALDIBR-B
		Industriels	45,00 €	SM-MALDIBR-C
	Obtention de spectre de masse haute résolution ESI (par spectre)	CNRS & assimilés	30,00 €	SM-ESIHR-A
		Académiques hors CNRS	30,00 €	SM-ESIHR-B
		Industriels	60,00 €	SM-ESIHR-C
	Obtention de spectre de masse haute résolution MALDI (par spectre)	CNRS & assimilés	35,00 €	SM-MALDIHR-A
		Académiques hors CNRS	35,00 €	SM-MALDIHR-B
		Industriels	70,00 €	SM-MALDIHR-C
	Obtention de spectre MS/MS (par spectre)	CNRS & assimilés	35,00 €	SM-MSMS-A
		Académiques hors CNRS	35,00 €	SM-MSMS-B
		Industriels	70,00 €	SM-MSMS-C
	LC/MS (par spectre)	CNRS & assimilés	80,00 €	SM-LCMS-A
		Académiques hors CNRS	80,00 €	SM-LCMS-B
		Industriels	160,00 €	SM-LCMS-C
	Interprétation des résultats (par heure)	CNRS & assimilés	25,00 €	SM-ANALYSE-A
		Académiques hors CNRS	25,00 €	SM-ANALYSE-B
		Industriels	50,00 €	SM-ANALYSE-C
	Etude quantitative (tarif par demi-journée)	CNRS & assimilés	225,00 €	SM-QUANTI-A
		Académiques hors CNRS	225,00 €	SM-QUANTI-B
		Industriels	380,00 €	SM-QUANTI-C

Plateformes	Offres	TARIFS (€ HT)		CODE PRESTATION		
	<b>BIOCHIMIE</b>	Préparation d'une librairie "ADN génomique" et contrôle qualité	CNRS & assimilés	270,00 €	HTS-ADNG-A	
			Académiques hors CNRS	270,00 €	HTS-ADNG-B	
			Industriels	575,00 €	HTS-ADNG-C	
		Préparation d'une librairie "transcriptome directionnel" et contrôle qualité	CNRS & assimilés	270,00 €	HTS-TRANSC-A	
			Académiques hors CNRS	270,00 €	HTS-TRANSC-B	
			Industriels	840,00 €	HTS-TRANSC-C	
		Préparation d'une librairie "petits ARNs" (protocole court) et contrôle qualité	CNRS & assimilés	350,00 €	HTS-ARNC-A	
			Académiques hors CNRS	350,00 €	HTS-ARNC-B	
			Industriels	850,00 €	HTS-ARNC-C	
		Préparation d'une librairie "ChIP-seq" et contrôle qualité	CNRS & assimilés	270,00 €	HTS-CHIP-A	
			Académiques hors CNRS	270,00 €	HTS-CHIP-B	
			Industriels	670,00 €	HTS-CHIP-C	
		Fragmentation	CNRS & assimilés	12,00 €	HTS-FRAG-A	
			Académiques hors CNRS	12,00 €	HTS-FRAG-B	
			Industriels	35,00 €	HTS-FRAG-C	
		Contrôle qualité avant séquençage	CNRS & assimilés	15,00 €	HTS-CQ-A	
			Académiques hors CNRS	15,00 €	HTS-CQ-B	
			Industriels	105,00 €	HTS-CQ-C	
		Ribominus	CNRS & assimilés	100,00 €	HTS-RIBO-A	
			Académiques hors CNRS	100,00 €	HTS-RIBO-B	
			Industriels	220,00 €	HTS-RIBO-C	
		Purification polyA d'un échantillon	CNRS & assimilés	80,00 €	HTS-POLYA-A	
			Académiques hors CNRS	80,00 €	HTS-POLYA-B	
			Industriels	185,00 €	HTS-POLYA-C	
		<b>SEQUENÇAGE GA</b>	Séquençage single read 40 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	570,00 €	HTS-40B-A
				Académiques hors CNRS	570,00 €	HTS-40B-B
				Industriels	1 270,00 €	HTS-40B-C
			Séquençage single read 74 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	700,00 €	HTS-74B-A
				Académiques hors CNRS	700,00 €	HTS-74B-B
				Industriels	1 400,00 €	HTS-74B-C
Séquençage single read 150 bases (1 piste)	CNRS & assimilés		1 050,00 €	HTS-150B-A		
	Académiques hors CNRS		1 050,00 €	HTS-150B-B		
	Industriels		1 730,00 €	HTS-150B-C		
Séquençage paired end 2x40 bases (1 piste)	CNRS & assimilés		1 050,00 €	HTS-2X40B-A		
	Académiques hors CNRS		1 050,00 €	HTS-2X40B-B		
	Industriels		2 070,00 €	HTS-2X40B-C		
Séquençage paired end 2x74 bases (1 piste)	CNRS & assimilés		1 330,00 €	HTS-2X74B-A		
	Académiques hors CNRS		1 330,00 €	HTS-2X74B-B		
	Industriels		2 370,00 €	HTS-2X74B-C		
Séquençage paired end 2x150 bases (1 piste)	CNRS & assimilés		1 990,00 €	HTS-2X150B-A		
	Académiques hors CNRS		1 990,00 €	HTS-2X150B-B		
	Industriels		3 020,00 €	HTS-2X150B-C		
ENS – Séquençage Single read 50 bases (1 piste)	CNRS & assimilés		1 000,00 €	HTS-ENS50B1-A		
	Académiques hors CNRS		1 000,00 €	HTS-ENS50B1-B		

<b>SEQUENCAGE HAUT DEBIT</b>	<b>SEQUENCAGE HISEQ</b>		Industriels	965,00 €	HTS-ENS50B1-C
		ENS – Séquençage Single Read 50 bases (10 millions clusters)	CNRS & assimilés	80,00 €	HTS-ENS50B10-A
			Académiques hors CNRS	80,00 €	HTS-ENS50B10-B
			Industriels	80,00 €	HTS-ENS50B10-C
		ENS – Séquençage Paired End 2x100 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	2 100,00 €	HTS-ENS2x100B1-A
			Académiques hors CNRS	2 100,00 €	HTS-ENS2x100B1-B
			Industriels	2 100,00 €	HTS-ENS2x100B1-C
		ENS – Séquençage Paired End 2x100 bases (10 millions clusters)	CNRS & assimilés	170,00 €	HTS-ENS2x100B10-A
			Académiques hors CNRS	170,00 €	HTS-ENS2x100B10-B
			Industriels	170,00 €	HTS-ENS2x100B10-C
		IGR – Séquençage Paired End 2x100 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	2 200,00 €	HTS-IGR2x100B1-A
			Académiques hors CNRS	2 200,00 €	HTS-IGR2x100B1-B
	Industriels		2 200,00 €	HTS-IGR2x100B1-C	
	IGR – Séquençage Paired End 2x100 bases (10 millions clusters)	CNRS & assimilés	180,00 €	HTS-IGR2x100B10-A	
		Académiques hors CNRS	180,00 €	HTS-IGR2x100B10-B	
		Industriels	180,00 €	HTS-IGR2x100B10-C	
	<b>SEQUENCAGE MISEQ</b>	Séquençage Single Read 50 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	750,00 €	HTS-MISEQ50B1-A
			Académiques hors CNRS	750,00 €	HTS-MISEQ50B1-B
			Industriels	855,00 €	HTS-MISEQ50B1-C
		Séquençage Single Read 50 bases (2 millions clusters)	CNRS & assimilés	110,00 €	HTS-MISEQ50B2-A
			Académiques hors CNRS	110,00 €	HTS-MISEQ50B2-B
			Industriels	235,00 €	HTS-MISEQ50B2-C
		Séquençage Single Read 250 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	950,00 €	HTS-MISEQ250B1-A
			Académiques hors CNRS	950,00 €	HTS-MISEQ250B1-B
Industriels			1 055,00 €	HTS-MISEQ250B1-C	
Séquençage Single Read 250 bases (2 millions clusters)		CNRS & assimilés	140,00 €	HTS-MISEQ250B2-A	
		Académiques hors CNRS	140,00 €	HTS-MISEQ250B2-B	
		Industriels	265,00 €	HTS-MISEQ250B2-C	
Séquençage Paired End 2x150 bases (1 piste)		CNRS & assimilés	950,00 €	HTS-MISEQ2x150B1-A	
		Académiques hors CNRS	950,00 €	HTS-MISEQ2x150B1-B	
		Industriels	1 055,00 €	HTS-MISEQ2x150B1-C	
Séquençage Paired End 2x150 bases (2 millions clusters)		CNRS & assimilés	140,00 €	HTS-MISEQ2x150B2-A	
		Académiques hors CNRS	140,00 €	HTS-MISEQ2x150B2-B	
		Industriels	265,00 €	HTS-MISEQ2x150B2-C	
Séquençage Paired End 2x250 bases (1 piste)	CNRS & assimilés	1 050,00 €	HTS-MISEQ2x250B1-A		
	Académiques hors CNRS	1 050,00 €	HTS-MISEQ2x250B1-B		
	Industriels	1 160,00 €	HTS-MISEQ2x250B1-C		
Séquençage Paired End 2x250 bases (2 millions clusters)	CNRS & assimilés	150,00 €	HTS-MISEQ2x250B2-A		
	Académiques hors CNRS	150,00 €	HTS-MISEQ2x250B2-B		
	Industriels	280,00 €	HTS-MISEQ2x250B2-C		
<b>BIO-INFORMATIQUE</b>	Unité de cartographie	CNRS & assimilés	300,00 €	HTS-CARTO-A	
		Académiques hors CNRS	300,00 €	HTS-CARTO-B	
		Industriels	300,00 €	HTS-CARTO-C	
	Unité d'analyse	CNRS & assimilés	500,00 €	HTS-ANALYSE-A	
		Académiques hors CNRS	500,00 €	HTS-ANALYSE-B	
		Industriels	500,00 €	HTS-ANALYSE-C	
Unité d'analyse en collaboration (avec co-signature)	CNRS & assimilés	300,00 €	HTS-ANALYSECO-A		
	Académiques hors CNRS	300,00 €	HTS-ANALYSECO-B		

			Industriels	300,00 €	HTS-ANALYSECO-C	
PREPARATION	Préparation et dosage des ARN (par prep) sur lignée cellulaire		CNRS & assimilés	6,00 €	QPCR-ARNLIGNEE-A	
			Académiques hors CNRS	6,00 €	QPCR-ARNLIGNEE-B	
			Industriels	15,00 €	QPCR-ARNLIGNEE-C	
		Préparation et dosage des ARN (par prep) sur organes		CNRS & assimilés	12,00 €	QPCR-ARNORGA-A
				Académiques hors CNRS	12,00 €	QPCR-ARNORGA-B
				Industriels	27,00 €	QPCR-ARNORGA-C
	Préparation et dosage des ARN totaux pour miRNA (par prep)		CNRS & assimilés	12,00 €	QPCR-MIRNA-A	
			Académiques hors CNRS	12,00 €	QPCR-MIRNA-B	
			Industriels	27,00 €	QPCR-MIRNA-C	
	CONTRÔLE QUALITE	Contrôle qualité des ARN (par puce, soit 12 échantillons)		CNRS & assimilés	35,00 €	QPCR-CQAGILENT-A
				Académiques hors CNRS	35,00 €	QPCR-CQAGILENT-B
				Industriels	80,00 €	QPCR-CQAGILENT-C
Nanodrop, mesure réalisée par la plateforme, par heure d'utilisation			CNRS & assimilés	25,00 €	QPCR-NANOD-INGE-A	
			Académiques hors CNRS	25,00 €	QPCR-NANOD-INGE-B	
			Industriels	80,00 €	QPCR-NANOD-INGE-C	
Nanodrop, utilisation autonome, par heure d'utilisation			CNRS & assimilés	16,00 €	QPCR-NANOD-AUTO-A	
			Académiques hors CNRS	16,00 €	QPCR-NANOD-AUTO-B	
			Industriels	40,00 €	QPCR-NANOD-AUTO-C	
RT	1 Réaction de RT pour miRNA dans 15 µl pour TLDA (2xminimum)		CNRS & assimilés	22,00 €	QPCR-RT-MIRNA-TLDA-A	
			Académiques hors CNRS	22,00 €	QPCR-RT-MIRNA-TLDA-B	
			Industriels	38,00 €	QPCR-RT-MIRNA-TLDA-C	
	1 Réaction de RT pour miRNA dans 15 µl pour microplaque (2xminimum)		CNRS & assimilés	4,00 €	QPCR-RT-MIRNA-PLAQ-A	
			Académiques hors CNRS	4,00 €	QPCR-RT-MIRNA-PLAQ-B	
			Industriels	7,50 €	QPCR-RT-MIRNA-PLAQ-C	
	1 Réaction de transcription inverse (par RT 20 uL) AVEC inhibiteur		CNRS & assimilés	4,00 €	QPCR-RT20-INHIB-PLAQ-A	
			Académiques hors CNRS	4,00 €	QPCR-RT20-INHIB-PLAQ-B	
			Industriels	7,50 €	QPCR-RT20-INHIB-PLAQ-C	
	1 Réaction de transcription inverse (par RT en 40 uL) AVEC inhibiteur		CNRS & assimilés	7,00 €	QPCR-RT40-INHIB-PLAQ-A	
			Académiques hors CNRS	7,00 €	QPCR-RT40-INHIB-PLAQ-B	
			Industriels	12,00 €	QPCR-RT40-INHIB-PLAQ-C	
	1 Réaction de transcription inverse (par RT 20 uL) SANS inhibiteur		CNRS & assimilés	2,00 €	QPCR-RT20-PLAQ-A	
			Académiques hors CNRS	2,00 €	QPCR-RT20-PLAQ-B	
			Industriels	6,00 €	QPCR-RT20-PLAQ-C	
	1 Réaction de transcription inverse (par RT en 40 uL) SANS inhibiteur		CNRS & assimilés	4,00 €	QPCR-RT40-PLAQ-A	
			Académiques hors CNRS	4,00 €	QPCR-RT40-PLAQ-B	
			Industriels	7,50 €	QPCR-RT40-PLAQ-C	
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - moins de 100 réactions		CNRS & assimilés	1,50 €	QPCR-100R-A	
			Académiques hors CNRS	1,50 €	QPCR-100R-B	
			Industriels	3,00 €	QPCR-100R-C	
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 100 et 200 réactions		CNRS & assimilés	1,40 €	QPCR-100-200R-A	
			Académiques hors CNRS	1,40 €	QPCR-100-200R-B	
			Industriels	2,90 €	QPCR-100-200R-C	
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 200 et 300 réactions		CNRS & assimilés	1,30 €	QPCR-200-300R-A	
			Académiques hors CNRS	1,30 €	QPCR-200-300R-B	
			Industriels	2,80 €	QPCR-200-300R-C	
	Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 300 et 400 réactions		CNRS & assimilés	1,20 €	QPCR-300-400R-A	
			Académiques hors CNRS	1,20 €	QPCR-300-400R-B	

QPCR	QPCR "CLASSIQUE"	400 réactions	Industriels	2,70 €	QPCR-300-400R-C
		Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - entre 400 et 500 réactions	CNRS & assimilés	1,10 €	QPCR-400-500R-A
			Académiques hors CNRS	1,10 €	QPCR-400-500R-B
			Industriels	2,60 €	QPCR-400-500R-C
		Réaction de Q-PCR en 10 µl (par point de PCR) - plus de 500 réactions	CNRS & assimilés	1,00 €	QPCR-500R-A
			Académiques hors CNRS	1,00 €	QPCR-500R-B
			Industriels	2,50 €	QPCR-500R-C
		Design et achat d'un couple d'OLIGOS pour QPCR SYBRGREEN	CNRS & assimilés	16,20 €	QPCR-OLIGOSYBR-A
			Académiques hors CNRS	16,20 €	QPCR-OLIGOSYBR-B
			Industriels	25,00 €	QPCR-OLIGOSYBR-C
		Design et achat de sondes TaqMan inventoriées (75µL)	CNRS & assimilés	75,00 €	QPCR-TAQ75-A
			Académiques hors CNRS	75,00 €	QPCR-TAQ75-B
			Industriels	75,00 €	QPCR-TAQ75-C
		Design et achat de sondes TaqMan inventoriées (150µL)	CNRS & assimilés	177,00 €	QPCR-TAQ150-A
			Académiques hors CNRS	177,00 €	QPCR-TAQ150-B
	Industriels		177,00 €	QPCR-TAQ150-C	
	Design et achat de sondes TaqMan à façon	CNRS & assimilés	304,00 €	QPCR-TAQFACON-A	
		Académiques hors CNRS	304,00 €	QPCR-TAQFACON-B	
		Industriels	304,00 €	QPCR-TAQFACON-C	
	Fourniture de sondes Taqman de référence (Prix à la réaction)	CNRS & assimilés	0,40 €	QPCR-TAQREF-A	
		Académiques hors CNRS	0,40 €	QPCR-TAQREF-B	
		Industriels	0,40 €	QPCR-TAQREF-C	
	QPCR "TLDA"	Réaction de Q-PCR sur TLDA	CNRS & assimilés	63,00 €	QPCR-TLDA-A
			Académiques hors CNRS	78,00 €	QPCR-TLDA-B
			Industriels	160,00 €	QPCR-TLDA-C
		Design et achat de cartes TLDA à façon format 16 ou 24 (au minimum par 10)	CNRS & assimilés	486,00 €	QPCR-TLDA-16OU24-A
			Académiques hors CNRS	486,00 €	QPCR-TLDA-16OU24-B
Industriels			486,00 €	QPCR-TLDA-16OU24-C	
Design et achat de cartes TLDA à façon format 48 (au minimum par 10)		CNRS & assimilés	518,00 €	QPCR-TLDA-48-A	
		Académiques hors CNRS	518,00 €	QPCR-TLDA-48-B	
		Industriels	518,00 €	QPCR-TLDA-48-C	
Design et achat de cartes TLDA à façon format 96a ou 96b (au minimum par 10)		CNRS & assimilés	550,00 €	QPCR-TLDA-96-A	
		Académiques hors CNRS	550,00 €	QPCR-TLDA-96-B	
		Industriels	550,00 €	QPCR-TLDA-96-C	
Design et achat de cartes TLDA pour gènes de références souris ou rat		CNRS & assimilés	341,00 €	QPCR-TLDA-REFRAT-A	
		Académiques hors CNRS	341,00 €	QPCR-TLDA-REFRAT-B	
		Industriels	341,00 €	QPCR-TLDA-REFRAT-C	
Design et achat de cartes TLDA pour gènes de références Homme		CNRS & assimilés	351,00 €	QPCR-TLDA-REFHOM-A	
		Académiques hors CNRS	351,00 €	QPCR-TLDA-REFHOM-B	
		Industriels	351,00 €	QPCR-TLDA-REFHOM-C	
Design et achat de cartes TLDA pour gènes de références Panel (minimum par 4)	CNRS & assimilés	1 412,00 €	QPCR-TLDA-PANEL-A		
	Académiques hors CNRS	1 412,00 €	QPCR-TLDA-PANEL-B		
	Industriels	1 412,00 €	QPCR-TLDA-PANEL-C		
Design et achat de cartes TLDA pour miRNA (minimum par 8)	CNRS & assimilés	1 522,00 €	QPCR-TLDA-MIRNA-A		
	Académiques hors CNRS	1 522,00 €	QPCR-TLDA-MIRNA-B		
	Industriels	1 522,00 €	QPCR-TLDA-MIRNA-C		
Analyse des résultats et traitement des données	CNRS & assimilés	60,00 €	QPCR-ANALYSE-A		
	Académiques hors CNRS	60,00 €	QPCR-ANALYSE-B		

ANALYSE	Conception de projet	Industriels	100,00 €	QPCR-ANALYSE-C
		CNRS & assimilés	60,00 €	QPCR-CONCEPT-A
		Académiques hors CNRS	60,00 €	QPCR-CONCEPT-B
		Industriels	100,00 €	QPCR-CONCEPT-C
Biologie Moléculaire TEFOR	Purification ADN Total	CNRS & assimilés	15,00 €	BM-ADNT-A
		Académiques hors CNRS	15,00 €	BM-ADNT-B
		Industriels	30,00 €	BM-ADNT-C
	Purification ARN Total	CNRS & assimilés	15,00 €	BM-ARNT-A
		Académiques hors CNRS	15,00 €	BM-ARNT-B
		Industriels	30,00 €	BM-ARNT-C
	Purification ARN Total avec élimination de l'ADNg	CNRS & assimilés	20,00 €	BM-ARNTE-A
		Académiques hors CNRS	20,00 €	BM-ARNTE-B
		Industriels	40,00 €	BM-ARNTE-C
		CNRS & assimilés	35,00 €	BM-ADNC-A
		Académiques hors CNRS	35,00 €	BM-ADNC-B
		Industriels	70,00 €	BM-ADNC-C
	Amplification de la séquence d'intérêt avec purification	CNRS & assimilés	70,00 €	BM-AMPLI-A
		Académiques hors CNRS	70,00 €	BM-AMPLI-B
		Industriels	140,00 €	BM-AMPLI-C
	Sous-clonage dans un vecteur de transcription	CNRS & assimilés	115,00 €	BM-SSC-A
		Académiques hors CNRS	115,00 €	BM-SSC-B
		Industriels	230,00 €	BM-SSC-C
	Midi-MaxiPrep à partir d'étalements bactériens	CNRS & assimilés	50,00 €	BM-PREPB-A
		Académiques hors CNRS	50,00 €	BM-PREPB-B
		Industriels	100,00 €	BM-PREPB-C
	Midi-MaxiPrep à partir d'ADN	CNRS & assimilés	60,00 €	BM-PREPADN-A
		Académiques hors CNRS	60,00 €	BM-PREPADN-B
		Industriels	120,00 €	BM-PREPADN-C
	Purification d'ADN de BAC	CNRS & assimilés	45,00 €	BM-PURIFBAC-A
		Académiques hors CNRS	45,00 €	BM-PURIFBAC-B
		Industriels	90,00 €	BM-PURIFBAC-C
	Préparation et purification d'ARNm	CNRS & assimilés	100,00 €	BM-ARNM-A
		Académiques hors CNRS	100,00 €	BM-ARNM-B
		Industriels	200,00 €	BM-ARNM-C
	Préparation et purification de DIG ARN ANTISENS	CNRS & assimilés	45,00 €	BM-ARNS-A
		Académiques hors CNRS	45,00 €	BM-ARNS-B
		Industriels	90,00 €	BM-ARNS-C
	Préparation et purification de DIG ARN SENS + ANTISENS	CNRS & assimilés	60,00 €	BM-ARNAS-A
		Académiques hors CNRS	60,00 €	BM-ARNAS-B
		Industriels	120,00 €	BM-ARNAS-C
Contrôle de DIG ARN par Dot Blot	CNRS & assimilés	6,00 €	BM-DOTBLOT-A	
	Académiques hors CNRS	6,00 €	BM-DOTBLOT-B	
	Industriels	27,00 €	BM-DOTBLOT-C	
Purification de protéine avec His-Tag	CNRS & assimilés	15,00 €	BM-PURIF-A	
	Académiques hors CNRS	15,00 €	BM-PURIF-B	
	Industriels	35,00 €	BM-PURIF-C	
Synthèse de sonde fluorescente antisens	CNRS & assimilés	50,00 €	BM-SONDEFLUOAS-A	
	Académiques hors CNRS	50,00 €	BM-SONDEFLUOAS-B	

	Industriels	<b>100,00 €</b>	BM-SONDEFLUOAS-C
Synthèse de sonde fluorescente antisens + sens	CNRS & assimilés	<b>70,00 €</b>	BM-SONDEFLUOS-A
	Académiques hors CNRS	<b>70,00 €</b>	BM-SONDEFLUOS-B
	Industriels	<b>140,00 €</b>	BM-SONDEFLUOS-C
Préparation et purification de dsARN	CNRS & assimilés	<b>40,00 €</b>	BM-DSARN-A
	Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	BM-DSARN-B
	Industriels	<b>80,00 €</b>	BM-DSARN-C
Frais d'expédition Carboglace	CNRS & assimilés	<b>40,00 €</b>	BM-EXPE
	Académiques hors CNRS	<b>40,00 €</b>	BM-EXPE
	Industriels	<b>40,00 €</b>	BM-EXPE

DEC131492DR04

**Décision relative au tarif des produits du Centre de recherche de Gif-sur-Yvette**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 121626 DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs H.T. des diverses prestations réalisées le Centre de recherche de Gif-sur-Yvette (FRC3115) sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 avril 2013

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC131411DR07

**Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR5304 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC123200DAJ en date du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR5304 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure



UMR5304 - CNRS-Université de Lyon I  
 Institut des Sciences Cognitives  
 67 Bld Pinel – 69675 BRON Cedex

## TARIF DE LOCATION AMPHITHEATRE ET SALLE DU CONSEIL DE L'ISC

### AMPHITHEATRE (150 personnes)

#### SEMAINE

- Journée                      8H-17H                      872.40 HT                      1.043,39 TTC
- Soirée                        18H-23H                      872.40 HT                      1.043,39 TTC

WEEK-END                      8H-18H                      1.037.10 HT                      1.240,37 TTC

\*\*\*\*\*

### SALLE DU CONSEIL (19 personnes)

SEMAINE ET JOURNEE UNIQUEMENT                      167.70 HT                      200,57 TTC

\*\*\*\*\*

#### DEMI-TARIF POUR LE VINATIER ET AUTISME

#### AMPHITHEATRE

SEMAINE    436,20 HT                      521,70 TTC  
 WEEK-END    518,55 HT                      620,19 TTC

SALLE DU CONSEIL    83,85 HT                      100.28 TTC

**DEC131498DR08**

**Décision relative au tarif des produits codes OHADA et civil de Russie de l'unité UMS2268 intitulée « JURISCOPE – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des ventes de codes OHADA et civil de Russie réalisées par l'UMS2268 intitulée « JURISCOPE » sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

# Tarification de l'unité UMS2268 - JURISCOPE

## Tarifs 2013

Annexe à la décision tarifaire n°

DEC131498DR08

### Traité et Actes uniforme OHADA 4e édition

ISBN : 9782913556072

#### Libraires africains

Nb d'exemplaires (hors frais de douane)	Livraison prise en charge par le Juriscope	Livraison prise en charge par le client
	Prix HT	Prix HT
de 0 à 49	35,00 €	29,00 €
de 50 à 199	33,00 €	27,00 €
de 200 à 499	30,00 €	24,00 €
500 et +	28,00 €	22,00 €

#### Libraires France et pays étrangers (Hors AFRIQUE et institutions publiques et associations)

Prix libraires Nord hors frais de port et douane	33,00 € HT
Prix public France	49,00 € TTC

#### Institutions publiques et associations

Tarifs "institutions" hors frais de port et douane	
Nb d'exemplaires	Prix HT
de 0 à 999	35,00 €
de 1000 à 2999	33,00 €
3000 et +	30,00 €

Montant des frais de port à déterminer suivant le pays et le nombre d'exemplaires expédiés

### Code civil de la fédération de Russie

ISBN : 9782913556027

Prix tout libraire (hors frais de port et douane)	29,86 € HT
Prix public France	45,65 € TTC



*Délégation Alsace*

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<u>1) Analyse HPLC – 1 échantillon :</u>	
5311	Client laboratoire CNRS	22.66
5312	Client public - Université	22.66
5313	Client externe	32.19
	<u>2) Analyse HPLC – 5 échantillons :</u>	
5314	Client laboratoire CNRS	66.62
5315	Client public - Université	66.62
5316	Client externe	94.63
	<u>3) Analyse HPLC – 10 échantillons :</u>	
5317	Client laboratoire CNRS	103.10
5318	Client public - Université	103.10
5319	Client externe	146.44
	<u>4) Analyse LC-MS – 1 échantillon :</u>	
5320	Client laboratoire CNRS	27.72
5321	Client public - Université	27.72
5322	Client externe	39.37
	<u>5) Analyse LC-MS – 5 échantillons :</u>	
5323	Client laboratoire CNRS	77.99
5324	Client public - Université	77.99
5325	Client externe	110.78
	<u>6) Analyse LC-MS – 10 échantillons :</u>	
5326	Client laboratoire CNRS	118.26
5327	Client public - Université	118.26
5328	Client externe	167.98

---

7) <u>CHI:</u>		
5329	Client laboratoire CNRS	25.82
5330	Client public - Université	25.82
5331	Client externe	36.67
8) <u>Dosage Plasma :</u>		
5332	Client laboratoire CNRS	10.65
5333	Client public - Université	10.65
5334	Client externe	18.17
9) <u>Liaison Proteines Plasmatiques 1 composé :</u>		
5335	Client laboratoire CNRS	186.32
5336	Client public - Université	186.32
5337	Client externe	264.66
10) <u>Liaison Protéines Plasmatiques 5 composés :</u>		
5338	Client laboratoire CNRS	557.67
5339	Client public - Université	557.67
5340	Client externe	792.14
11) <u>Log D – 1 composé :</u>		
5341	Client laboratoire CNRS	104.42
5342	Client public - Université	104.42
5343	Client externe	148.32
12) <u>Log D – 5 composés :</u>		
5344	Client laboratoire CNRS	266.56
5345	Client public - Université	266.56
5346	Client externe	378.64
13) <u>Méthode d'Analyse – 1 composé :</u>		
5347	Client laboratoire CNRS	67.94
5348	Client public - Université	67.94
5349	Client externe	96.51

---

---

14) Méthode d'Analyse – 5 composés :

5350	Client laboratoire CNRS	225.14
5351	Client public - Université	225.14
5352	Client externe	319.80

15) PAMPA 10 composés :

5353	Client laboratoire CNRS	718.16
5354	Client public - Université	718.16
5355	Client externe	1020.12

16) PAMPA 1 composé :

5356	Client laboratoire CNRS	175.29
5357	Client public - Université	175.29
5358	Client externe	249.00

17) PAMPA 5 composés:

5359	Client laboratoire CNRS	501.37
5360	Client public - Université	501.37
5361	Client externe	712.17

18) PK souris 4 temps :

5362	Client laboratoire CNRS	914.62
5363	Client public - Université	914.62
5364	Client externe	1299.18

19) PK souris 8 temps :

5365	Client laboratoire CNRS	1780.97
5366	Client public - Université	1780.97
5367	Client externe	2529.79

---

20) <u>pKa – 1 composé :</u>		
5368	Client laboratoire CNRS	245.34
5369	Client public - Université	245.34
5370	Client externe	348.49
21) <u>pKa – 4 composés :</u>		
5371	Client laboratoire CNRS	708.66
5372	Client public - Université	708.66
5373	Client externe	1006.62
22) <u>Solubilité 1 composé :</u>		
5374	Client laboratoire CNRS	147.08
5375	Client public - Université	147.08
5376	Client externe	208.93
23) <u>Solubilité 5 composés :</u>		
5377	Client laboratoire CNRS	355.69
5378	Client public - Université	355.69
5379	Client externe	505.24
24) <u>Solubilité 10 composés :</u>		
5380	Client laboratoire CNRS	559.76
5381	Client public - Université	559.76
5382	Client externe	795.12
25) <u>Solubilité Express :</u>		
5383	Client laboratoire CNRS	30.69
5384	Client public - Université	30.69
5385	Client externe	43.59
26) <u>Stabilité Chimique 2 temps – 1 composé :</u>		
5386	Client laboratoire CNRS	75.56
5387	Client public - Université	75.56
5388	Client externe	107.32
?		

---

---

27) Préparation Analyse Organe :

5389	Client laboratoire CNRS	20.10
5390	Client public - Université	20.10
5391	Client externe	34.26

28) Stabilité Chimiques 2 temps – 5 composés :

5392	Client laboratoire CNRS	184.37
5393	Client public - Université	184.37
5394	Client externe	261.89

29) Stabilité Chimique 5 temps – 1 composé :

5395	Client laboratoire CNRS	186.45
5396	Client public - Université	186.45
5397	Client externe	246.85

30) Stabilité Chimique 5 temps – 5 composés :

5398	Client laboratoire CNRS	376.97
5399	Client public - Université	376.97
5400	Client externe	535.47

31) Stabilité Métabolique 2 temps – 1 composé :

5401	Client laboratoire CNRS	117.75
5402	Client public - Université	117.75
5403	Client externe	167.25

32) Stabilité Métabolique 2 temps – 5 composés :

5404	Client laboratoire CNRS	347.59
5405	Client public - Université	347.59
5406	Client externe	493.74

---

---

33) Stabilité Métabolique 5 temps – 1 composé :

5407	Client laboratoire CNRS	227.98
5408	Client public - Université	227.98
5409	Client externe	323.84

34) Stabilité Plasmatique 2 temps -- 1 composé :

5410	Client laboratoire CNRS	115.88
5411	Client public - Université	115.88
5412	Client externe	164.60

35) Stabilité Plasmatique 2 temps -- 5 composés :

5413	Client laboratoire CNRS	375.04
5414	Client public - Université	375.04
5415	Client externe	532.73

36) Stabilité Plasmatique 5 temps -- 1 composé :

5416	Client laboratoire CNRS	208.68
5417	Client public - Université	208.68
5418	Client externe	296.41

---



DEC131767DR10

## Décision<sup>1</sup> relative au tarif des produits de l'unité UMR7242 intitulée IREBS

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

**Vu** la décision n°112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR7242 intitulée TECHMED sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>2</sup>.

#### Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 Juin 2013.

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>3</sup>.

Fait à Strasbourg, le 03 Mai 2013

Pour le président et par délégation  
La déléguée Régionale  
Gaëlle BUJAN

<sup>1</sup> A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 1** : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000« Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>2</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

<sup>3</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

## **DEC131290DR14**

### **Décision relative au tarif des produits de l'unité Géosciences Environnement Toulouse (GET) UMR5563**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, Délégué Régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité mixte de recherche n°5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » sont fixés selon le barème joint en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrick Mounaud

Prix d'un analyse au service d'analyse chimiques 2013			
	GET-OMP	PUBLIC	PRIVE
SAA FLAMME	0,45 €	0,57 €	1,27 €
SAA FLOUR	2,50 €	3,46 €	6,54 €
COD	0,75 €	1,72 €	2,29 €
SCAP	3,00 €	6,74 €	10,15 €
CHROMATO	1,60 €	2,62 €	4,60 €
Si	0,44 €	0,60 €	1,11 €
PO4	1,25 €	2,29 €	2,70 €
B	0,44 €	0,44 €	1,11 €
TITREUR	0,32 €	0,76 €	1,16 €

Cout d'une journée d'analyse multi-collecteur Neptune 2012	
TARIF OMP	350 €/ JOUR
TARIF EXTERNE	1000 €/JOUR

Cout d'une analyse multi-élémentaire 2013	
TARIF OMP	40 €/h
TARIF EXTERNE	80€/h

services microsonde (MSD) 2013	
TARIF OMP et collaborations (1)	11 €/h
TARIF EXTERNE public	42 €/h
TARIF EXTERNE industriel et privé	150 €/h

(1) CEMES, TRACES, Université Toulouse II, IRD, Université du Pays Basque, Laboratoire de minéralogie (Liège)

services Microscope à Balayage Electronique (MEB) 2010	
TARIF OMP	10 €/h
TARIF EXTERNE	45 €/h

Utilisation de la Salle Blanche 2013	
TARIF OMP	7,20 €/h
TARIF EXTERNE public	16,30 €/h
tarif externe privé	28,80 €/h
Supplément tarifaire (conso résine) "Sr-spec"	1 €/échantillon

Prestations Salle Blanche 2013									
	Lames simples	polies	DFP(doubles faces polies)	Sections petites	grandes	Polissage seul	Divers boites en bois 50 lames	Broyage	Séparation minérale
Tarif interne	4,50 €	11,00 €	15,00 €	5,00 €	8,00 €	6,00 €	15,00 €	2,00 €	12,00 €
Tarifs externe 1	15,00 €	30,00 €	NA	8,00 €	10,00 €	NA	NA	50,00 €	100,00 €
Tarifs externe 2	20,00 €	36,00 €	NA	10,00 €	13,00 €	NA	NA	75,00 €	200,00 €

Service Thermolisation de Masse Solide (TIMS) (2) 2013			
Elément analysé	Internes	Extérieurs en coll:	Extérieur service
Strontium	10 €	30 €	60
Néodyme	15 €	30 €	60
Plomb	15 €	30 €	60
Lithium	15 €	30 €	60
Uranium	15 €	30 €	60
Thorium	15 €	30 €	60

(2) Coût par échantillon

Service Diffraction des Rayons X (DRX) 2013	
TARIF OMP	3 €/h G3000 - 12 €/h CPS120
TARIF EXTERNE public	7 €/h G3000 - 21 €/h CPS120
TARIF EXTERNE industriel et privé	165 €/h G3000 - 182 €/h CPS120

## **DEC131045DR14**

### **Décision relative au tarif des prestations d'infographie photographie du GDS 3548 - IBCG**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° 111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud Délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des prestations d'infographie et photographie réalisées par le laboratoire IBCG –GDS 3548 sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

##### **Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 26 mars 2013.

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrick MOUNAUD

# Barèmes GDS 3548



	IBCG	EPST et autres Ets publics	Privé
<b>Impression papier MAT</b>			
A2 SF	8.00 €	9.25 €	9.75 €
A2 AF	9.45 €	10.45 €	11.00 €
A0 SF	24.10 €	26.30 €	28.50 €
A0 AF	29.50 €	31.50 €	35.00 €
A1 SF	16.00 €	18.50 €	19.50 €
A1 AF	18.90 €	20.90 €	22.00 €
B0 SF	30.00 €	34.30 €	37.80 €
B0 AF	36.60 €	39.90 €	46.00 €
<b>Impression papier brillant</b>			
A2 SF	10.25 €	13.25 €	13.75 €
A2 AF	12.85 €	15.00 €	16.45 €
A0 SF	36.10 €	39.00 €	44.00 €
A0 AF	42.30 €	45.00 €	52.50 €
A1 SF	21.50 €	26.50 €	27.50 €
A1 AF	25.70 €	30.00 €	32.90 €
B0 SF	44.00 €	47.00 €	58.00 €
B0 AF	51.50 €	53.50 €	65.50 €
<b>Impression sur bâche</b>			
A2 SF	11.80 €	14.30 €	15.00 €
A2 AF	14.10 €	16.60 €	17.25 €
A0 SF	46.10 €	49.00 €	51.00 €
A0 AF	49.50 €	52.40 €	59.00 €
A1 SF	23.60 €	28.60 €	30.00 €
A1 AF	28.20 €	33.20 €	34.50 €
B0 SF	70.00 €	73.15 €	76.00 €
B0 AF	76.00 €	79.50 €	83.00 €

# Barèmes GDS 3548



	IBCG	EPST et publics	Privé
<b>Impression papiers spéciaux</b>			
A2 SF	10.00 €	13.50 €	14.00 €
A2 AF	11.00 €	15.50 €	16.50 €
A0 SF	40.00 €	42.00 €	48.00 €
A0 AF	45.00 €	50.00 €	55.00 €
A1 SF	18.00 €	27.00 €	29.00 €
A1 AF	20.00 €	29.00 €	31.50 €
B0 SF	53.00 €	68.50 €	72.00 €
B0 AF	60.00 €	74.00 €	79.00 €
<b>Tarif visuels</b>			
< à 12Mo			
1 à 5	5.00 €	5.50 €	7.00 €
De 6 à 10	2.65 €	3.00 €	4.00 €
De 11 à 50	1.80 €	2.20 €	2.80 €
+ de 50	1.50 €	2.00 €	2.50 €
> à 12 MO	Un coefficient de 1.5 sera appliqué à la quantité le tarif unitaire restant les mêmes que ci-dessus		
<b>Visite virtuelle</b>			
Visite	350.00 €	370.00 €	420.00 €
<b>HOTSPOT à l'unité</b>			
Fixes	2.70 €	3.70 €	4.00 €
POPUP	7.00 €	9.00 €	10.00 €
<b>Fixes nouvelles fenêtres</b>			
Eléments graphiques	15.00 €	20.00 €	25.00 €
vidéo	25.00 €	30.00 €	35.00 €
<b>Vidéo</b>			
Vidéo	300.00 €	390.00 €	490.00 €

# Barèmes GDS 3548



Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique



	IBCG	EPST et publics	Privé
<b>Tubes pour posters</b>			
A0	2.50 €	2.55 €	2.70 €
A1	1.50 €	1.55 €	1.70 €
<b>Option poster bâche</b>			
Œillets pour bâches	1.00 €	1.50 €	2.00 €
<b>Insertion de réalisations graphiques</b>			
Élément graphique	4.00 €	5.00 €	8.00 €
Taux horaire infographiste	-	-	60.00 €

DEC130498DR02

**Décision portant adoption du règlement intérieur du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation Paris B du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**

**La Déléguée régionale,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

**Vu** la circulaire MFPP1130836C du 9 novembre 2011 relative au règlement intérieur type des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail établi en application de l'article 68 du décret n°82-453 susvisé ;

**Vu** l'avis du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS en date du 14/01/2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le règlement intérieur du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation Paris B du CNRS, ci-annexé, est adopté.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/02/2013

La déléguée régionale du CNRS



Christine d'Argouges



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

**DEC131083DR06**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) – UMR7503**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité « Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications »,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité «Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications» – UMR 7503.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- le directeur adjoint, membre de droit ;
- 12 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 28 mars 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Philippe PIERI

DEC131598DR07

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123200DAJ en date du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision DEC130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2013, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Rhône Auvergne sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 mai 2013

Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC131402DR08**

Décision portant création de la régie de recettes de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) et nomination du régisseur

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

**Vu** l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

## V1 du 25/02/2013 Régie de recette avec nomination du régisseur

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. SOULLIE aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes,

### **DECIDE :**

#### **Article 1 – Création et nomination**

**I.** Il est institué une régie temporaire de recettes auprès de l'Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) UMR 7285 pour la période courant du 21 au 24 mai 2013.

**II.** Mme Nathalie RANGER, Assistant Ingénieur, est nommée régisseur de recettes. Le régisseur est dispensé de cautionnement comme le prévoit l'article 4 du décret du 20 juillet 1992.

**III.** Le régisseur est habilité à encaisser les recettes suivantes : repas, excursions et inscriptions dans le cadre du colloque ISGC2.

#### **Article 2 – Modalités d'encaissement**

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.

#### **Article 3 – Modalités de versement**

**I.** Les encaissements en numéraire seront déposés sur le compte de l'agent comptable secondaire de la circonscription au guichet de la Direction Régionale des Finances Publiques de Poitiers, sise 11 rue Riffault, et les chèques bancaires lui seront adressés par courrier postal dès le 27 mai 2013. Les registres de comptabilité appuyés des pièces justificatives seront adressés par courrier postal à l'agent comptable secondaire de la circonscription avant le 14 juin 2013.

#### **Article 4 – Dispositions finales**

**I.** Le Délégué régional et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**II.** Ampliation de cette décision sera adressée à :



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

## V1 du 25/02/2013 Régie de recette avec nomination du régisseur

- la Directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM);
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directeur des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 mai 2013

Pour le Président du CNRS  
et par délégation

Le Délégué régional  
Patrice SOULLIE



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3 E Avenue de la Recherche Scientifique  
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

Vu, l'Agent Comptable Secondaire,  
David CHAMPIGNEUX

Vu, l'Agent Comptable Principal  
Bernard ADANS

DEC131608DR12

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6240 intitulée Lieux, identités, espaces, activités**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121838DAJ du 26/06/12 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19/12/12 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6240, intitulée *Lieux, Identités, Espaces, Activités*, dont la directrice est Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6240.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 12 membres élus : 10 membres du collège des chercheurs et enseignants chercheurs et 2 membres du collège des ITA ;
- 6 membres nommés : les responsables d'axes (3 pour le projet ICPP et 3 pour le projet ITDD)

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans [4 ans en général, exceptionnellement 2 ans]<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 07 mai 13

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermes

## **DEC131441DR14**

### **Décision attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2013**

#### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n°206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En application de la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 susvisée, les décharges syndicales de service accordées au titre de l'année 2013 sont réparties comme suit (par ordre alphabétique) :

#### **Pour les personnels du CNRS :**

- |   |       |
|---|-------|
| - syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST), | 24,77 |
| - syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),  | 22,14 |
| - syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),   | 9,36  |
| - syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),            | 10,08 |
| - syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),                                      | 32,49 |
| - syndicat SUD Recherche EPST,  | 12,99 |

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche),

20,59

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2013

Le délégué régional

Patrick Mounaud

## **DEC131440DR14**

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées**

### **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision n°111982DAJ du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription du CNRS Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision DEC130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2013, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

#### **Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des

enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à TOULOUSE, le 18 avril 2013

Le délégué régional

Patrick Mounaud

**DEC131829SGCN**

**Décision modifiant la décision n° DEC120526SGCN du 30 janvier 2012 modifiée relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'ingénierie et des systèmes du Comité national de la recherche scientifique**

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Dominique GOBIN, directeur de recherche, est nommé membre du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'ingénierie et des systèmes, en remplacement de Monsieur Jacques MAGNAUDET, démissionnaire.

**Art. 2** - L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 30 janvier 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Véronique DOQUET et Monsieur Jacques MAGNAUDET » sont remplacés par les mots « Madame Véronique DOQUET et Monsieur Dominique GOBIN ».

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 03-JUIN-2013

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Michèle Saumon*

**DEC131706SGCN**

**Décision de rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire  
« Gestion de la recherche » comme unique instance d'évaluation**

**Le Directeur général délégué à la science du Centre national de la recherche scientifique**

- Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment son article 25 ;
- Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu, l'arrêté du 1er août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;
- Vu, la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Sont rattachés à la commission interdisciplinaire 50 « Gestion de la recherche » en vue de leur évaluation unique par cette instance, à compter du 5 juillet 2013, les chercheurs dont les noms suivent :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>N° Sirhus</b>	<b>Code Unité</b>	<b>Délégation régionale</b>
BRASS	Anne-Marie	33924	MOY1677	16 - Paris Michel-Ange
BREUILLES	Pascal	23864	INS1620	16 - Paris Michel-Ange
BROYART	Jean-Pierre	33864	SNC9913	16 - Paris Michel-Ange
CHRISTIAE N	Daniel	37229	FRE3405	11 - Alpes
DE BEAUVAIS	Christophe	3112	EXT100	1 - Paris A
GARDETTE	Robert	2291	SNC6549	3 - Ile-de-France Est
HOVNANIAN	Nadine	26471	MOY1300	13 - Languedoc-Roussillon
LABASTIE	Marie-Claude	2314	MOY1699	16 - Paris Michel-Ange
LAURENS	Patricia	3682	UMR8134	3 - Ile-de-France Est
LEGLISE	Jacques	33850	MOY1673	5 - Ile-de-France Ouest et Nord
LIGNON	Marie-	26478	UMR5203	13 - Languedoc-Roussillon

	Francoise			
PEPIN	Anne	34080	MOY1601	16 - Paris Michel-Ange
SEAL	John	22996	SNC9120	12 - Provence et Corse
SMAIHI	Monique	26711	EXT1300	13 - Languedoc-Roussillon

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2013

Joël BERTRAND

DEC131676DR16

**Décision portant modification de la composition du conseil de service de la délégation régionale Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100029DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 122509DR16 du 2 octobre 2012 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

La Composition du conseil de service de la délégation régionale Paris Michel-Ange est ainsi modifiée :

Le conseil de service comprend 16 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe du délégué régional ;
  
- 8 membres élus titulaires :
  - Marie-Lise ANGELY
  - Marie-Laure BACHELERIE
  - Florence HIE
  - Delphine HUET
  - Nelly JACQUES-PHILIPPE
  - Yves PEREZ
  - Valérie SOSSON
  - Carine THIBAUDIER
  
- 4 membres élus suppléants :
  - Abdelmadjid BOUHALI
  - Louisa KHOUNI
  - Laurent PORCEL
  - Florence ROCHETTE

- 6 membres nommés :
  - Christophe FERSING
  - H     LENISTON
  - Annie PARDO
  - Luc RAVOUX
  - Marianne de VERNEJOL
  - Jessy VIOUGEAS

La dur  e du mandat des membres du conseil de service reste fix  e    quatre ans.

**Article 2 : Publication**

La pr  sente d  cision sera publi  e au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait    Paris, le 21 mai 2013

Pour le pr  sident et par d  l  gation,  
Le d  l  gu   r  gional de Paris Michel-Ange

Gilles SENTISE

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131273DAJ du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6554.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 22 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 directeurs adjoints ;
- 14 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse David

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6262.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 6 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 mai 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse David

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et Sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6590.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

DEC131639INSU

**Décision portant prorogation de l'unité propre de service n°2928 intitulée « Institut polaire français Paul Emile Victor » -IPEV-**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° DEC101459INSU du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2928 intitulée « Institut polaire français Paul Emile Victor » -IPEV- ;

**Vu** la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « Institut polaire français Paul Emile Victor » du 14 janvier 2002 ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut National des Sciences de l'Univers ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En vue de la synchronisation du mandat de l'unité propre de service n°2928 intitulée « Institut polaire français Paul Emile Victor » -IPEV- avec la convention constitutive modificative de cet institut, son mandat est prorogé d'une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Article 2 :**

Le mandat du directeur, Monsieur Yves FRENOT, directeur de recherche au CNRS, est prorogé pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mai 2013

Le Président

Alain FUCHS

DEC131410DR17

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, dont le directeur est Eric Humler ;

**Vu** la décision n° DEC130302INSU du 14 février 2013 portant nomination par intérim de Olivier Grasset aux fonctions de directeur, et de Frans Jorissen et Antoine Mocquet aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6112.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

**Décision modifiant la décision n°DEC121173DR17 du 28 mars 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR6118 intitulée Géosciences Rennes**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130661DAJ du 01 mars 2013 donnant délégation de signature à Florence Morineau, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est Michel Ballèvre ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°6118.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 avril 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim

Florence Morineau

# Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC131545DRH

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis favorable de l'organisme d'origine,

## DECIDE

**ARTICLE I** Sont retenus en vue de leur accueil en délégation les enseignants chercheurs dont les noms suivent :

	Nom	Prénom
<b>Institut national de physique nucléaire et de physique des particules</b>		
M.	AICHELIN	Joerg
M.	BARBIER	Rémi
Mme	BASTID	Nicole
M.	BEN HAIM	Eli
M.	BINETRUY	Pierre
M.	CHARON	Yves
M.	CONTE	Eric
Mme	COURTOIS	Hélène
M.	DEL AMO SANCHEZ	Pablo
M.	DESCHAMPS	Olivier
M.	DORVAUX	Olivier
M.	FEINSTEIN	Fabrice
M.	GALL	Benoît
M.	GASCON	Jules
Mme	GULMINELLI	Francesca
M.	HADDAD	Férid
Mme	HARDIN	Delphine
M.	KATSANEVAS	Stravos
M.	KESSEDJIAN	Grégoire
M.	KOUCHNER	Antoine
M.	MANEN	Samuel
M.	MONTEIL	Stéphane
M.	MORETTO	Philippe
M.	NEDELEC	Patrick
M.	NITTI	Francesco
M.	NUSS	Eric
M.	PLEZ	Bertrand
M.	ROUSSEAU	Marc
M.	SCHIENBEIN	Ingo
Mme	SMIRNOVA	Nadezda
Mme	TRINCAZ-DUVOID	Sophie

## Institut de chimie

M.	ABOU-HASSAN	Ali
M.	ADIL	Karim
M.	ANTON	Nicolas
Mme	BARBIER	Valessa
M.	BOUCHET	Renaud
Mme	COCHE-GUERENTE	Liliane
M.	CRAMAIL	Henri
M.	CULIOLI	Gérald
M.	DESTARAC	Mathias
M.	DUGUET	Etienne
M.	ETIENNE	Michel
Mme	FAJERWERG	Katia
M.	FARAGO	Jean
M.	FLEURAT-LESSARD	Paul
M.	GALLAND	Nicolas
M.	GATARD	Sylvain
Mme	GONCALVES	Anne-Marie
M.	GRASSET	Fabien
Mme	GUILLE COLLIGNON	Manon
M.	HEHN	Michel
M.	KAPELSKI	Georges
M.	KRZAKALA	Florent
M.	LAFON	Olivier
M.	LESTRIEZ	Bernard
M.	MALACRIA	Max
Mme	MARCHI-DELAPIERRE	Caroline
Mme	MARTINEAU	Charlotte
M.	MEIERHENRICH	Uwe
Mme	MEJEAN	Annick
M.	MOSTAFAVI	Mehran
Mme	PERRIER	Aurélie
Mme	RAVAINE	Valérie
M.	RAYNAUD	Christophe
M.	RIGUET	Emmanuel
M.	ROBERT	Marc
M.	RODRIGUEZ	Vincent
M.	RUELLO	Pascal
M.	SALLE	Marc
M.	STEYER	Philippe
M.	TOUGAIT	Olivier
Mme	TRAN	Nguyet Thuy
Mme	TREGUER	Mona
M.	VIEL	Stéphane

## Institut écologie et environnement

M.	AIELLO	Antoine
Mme	ASPE	Chantal
M.	BAILLY	Maxence
M.	BAILLY-BECHET	Marc
Mme	BAUDRY	Emmanuelle
M.	BINET	Stéphane
M.	BRETAGNOLLE	François
M.	CANTAT	Olivier
M.	CHARTIER	Denis
M.	CLEMENT	Jean-Christophe
M.	COISSAC	Eric
M.	DEDEINE	Franck
Mme	DUVAT	Virginie
M.	GARDEL	Antoine
M.	GARINE WICHATITSKY	Eric
M.	GILBERT	Daniel
M.	GRISON	Claude
M.	HOBLEA	Fabien
M.	LALOI	Christophe
M.	LECELLIER	Gaël
Mme	LEFRANCOIS	Christelle
Mme	LELOUP	Julie
M.	LOEUILLE	Nicolas

Mme	MICHELOT	Agnès
Mme	MONTI	Dominique
M.	MOURALIS	Damase
Mme	OLIVIERI	Isabelle
M.	PEIRY	Jean-Luc
Mme	PONTIER	Dominique
Mme	POUYDEBAT	Emmanuelle
M.	ROTTIER	Stéphane
Mme	ROY	Mélanie
Mme	SAYEUX	Anne-Sophie
Mme	TASIEMKI	Aurélie
M.	THEBAUD	Christophe
M.	VARALDI	Julien

### Institut de physique

M.	ALIBART	Olivier
M.	ALOUINI	Mehdi
M.	AMIAUD	Lionel
M.	ARBOUET	Arnaud
M.	ATTIAS	André-Jean
M.	BALESTRO	Franck
M.	BALLAND	Martial
M.	BALOCCHI	Andrea
M.	BANHART	Florian
M.	BARAKEL	Damien
Mme	BENDIAB	Nedjma
M.	BENICHOU	Emmanuel
M.	BICKEL	Thomas
M.	BLAVETTE	Didier
M.	BODUCH	Philippe
M.	BRAIVE	Rémy
M.	BURDIN	Sébastien
Mme	CABARET	Delphine
M.	CAMY	Patrice
Mme	CANET	Léonie
M.	CANIONI	Lionel
Mme	CARPENTIER	Mathilde
Mme	CHILLA	Francesca
Mme	COLIN	Claire
M.	COLLET	Eric
M.	COMBET	Jérôme
M.	COURTADE	Emmanuel
M.	COURTOIS	Hervé
M.	CRASSOUS	Jérôme
M.	CRUT	Aurélien
Mme	CUGLIANDOLO	Leticia
M.	DAYEN	Jean-François
M.	DEAN	David
M.	DUTIER	Gabriel
Mme	ELMALEH	Agnes
M.	ESCOFFIER	Walter
M.	FORET	Lionel
M.	FRANZ	Silvio
M.	FREYSSINGEAS	Eric
M.	GANDOLFO	Daniel
M.	GATEL	Christophe
M.	GEORGES	Robert
M.	GINGRAS	Marc
M.	GIOVANELLI	Luca
M.	GIUDICI	Massimo
M.	GOUBET	Manuel
Mme	GUELLATI-KHELIFA	Saïda
M.	HAACKE	Stefan
M.	HALLEY	David
M.	HILHORST	Hendrik-Jan
Mme	HIPPERT	Françoise
M.	HONVAULT	Pascal
M.	JALABERT	Rodolpho
M.	JOLY	Laurent
M.	KARR	Jean-Philippe
M.	KUDLINSKI	Alexandre

M.	LANDESMAN	Jean-Pierre
M.	LAURET	Jean-Sébastien
M.	LIGOURE	Christian
M.	LORMAN	Vladimir
Mme	LOUPIAC	Camille
Mme	LUCAS LECLIN	Gaëlle
M.	MANGHI	Manoel
M.	MARSI	Mrino
M.	MEIER	Christoph
M.	MICOULAUT	Matthieu
Mme	MILLOT	Nadine
M.	MORTESSAGNE	Fabrice
M.	MOZZICONACCI	Julien
M.	MUSSOT	Arnaud
Mme	PANATI	Annalisa
M.	PAREIGE	Philippe
M.	PASQUIER	Claude
M.	PERISANU	Sorin Mihai
M.	PETTINI	Marco
Mme	PLANUS	Emmanuelle
M.	POLARSKI	David
M.	RANNOU	Pascal
Mme	RIO	Emmanuelle
M.	ROCH	Jean-François
M.	SAMINADAYAR	Laurent
M.	SAN MIGUEL FUSTER	Alfonso
M.	SANTOS	Joao
M.	SATOR	Nicolas
Mme	SEIDELIN	Signe
Mme	SERIN	Virginie
M.	SIMON	Thomas
M.	SIMONI	Andrea
M.	SORTAIS	Yvan
M.	TARZIA	Marco
M.	TEBER	Sofian
M.	TIBERJ	Antoine
M.	TIOUTEREV	Vladimir
Mme	TOUBIN-CUENOT	Céline
M.	TRIZAC	Emmanuel
M.	VALLET	Marc
M.	VANEL	Loïc
Mme	VENTRILLARD	Irène
M.	VERNAC	Laurent
M.	VIDAL	Franck
Mme	VIGNOLO	Patrizia
M.	VOLK	Romain
M.	WINKELMANN	Clemens
Mme	ZENINARI	Virginie
M.	ZOBELLI	Alberto

#### Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

M.	ARNALDI	Bruno
Mme	BARCELLINI	Flore
Mme	BASSINO	Frédérique
M.	BENHAMOU	Belaid
Mme	BENNIS ZEITOUNI	Karine
M.	BLANCH	Renaud
Mme	BRINGAY	Sandra
Mme	BRUT	Marie
M.	CANIOU	Yves
M.	CLEUZIOU	Guillaume
M.	CODOGNET	Philippe
M.	COLSON	Serge
M.	DAGUE	Philippe
M.	DAMM	Gilney
Mme	DOS SANTOS MARTINS	Valérie
M.	DURAND	Arnaud
M.	DURAND	Bruno
Mme	ETIEN	Anne
Mme	FIJALKOW	Inbar
Mme	FORET	Annie

M.	FOUGEROLLE	Yohan
Mme	GABREL épouse WILLEMIN	Virginie
M.	GALLINARI	Patrick
Mme	GANNAZ	Irène
M.	GAUSSIER	Eric
M.	GIRARD	Antoine
M.	GRAILLAT	Stef
Mme	GUYADER	Nathalie
Mme	GZARA	Lilia
M.	HANCZAR	Blaise
M.	IGUCHI-CARTIGNY	Julien
Mme	ISOIRD	Karine
M.	JANIN	David
M.	JEZEQUEL	Jean-Marc
M.	KANAWATI	Rushed
Mme	KANDEL	Sonia
Mme	KESNER	Délia
M.	KONIG	Jean-Claude
M.	LAFOURCADE	Pascal
M.	LALANDE	Jean-François
M.	LE BERRE	Daniel
M.	LECOUTRE	Christophe
M.	LESTEL	Dominique
M.	MAGONI	Damien
Mme	MARANGOZOVA-MARTIN	Vania
M.	MIRAMOND	Benoit
M.	MSAAD	Mohammed
M.	PELLIER	Damien
M.	PERNET	Clément
Mme	PERRONNIN	Florence
M.	PETITON	Serge
M.	QUILLIOT	Alain
M.	REY	Christophe
M.	RIVEILL	Michel
M.	SAHBANI	Anis
M.	SIMONNET	Pierre
M.	STAWORKO	Slawomir
M.	TALBOT	Jean-Marc
M.	THOMANN	Guillaume
Mme	TISON	Sophie
M.	VANHEEGHE	Philippe
Mme	VILAIN	Anne
M.	ZAIDI	Abdellatif

### Institut des sciences biologiques

Mme	AUCHERE	Françoise
M.	AUSSEL	Laurent
Mme	BAFFERT	Carole
M.	BARIK	Jacques
Mme	BERNET	Agnès
M.	BOIS	Patrick
Mme	BOSSE	Marie-Line
Mme	BUDAYOVA-SPANO	Monika
M.	CADORET	Jean Charles
M.	CAUBIT	Xavier
M.	CAZAUX	Christophe
Mme	CLUZEL-GRANGEASSE	Caroline
Mme	CONTE	Caroline
Mme	COOK MOREAU	Jeanne
M.	COQUERET	Olivier
Mme	DASTUGUE-LOBJOIS	Valérie
M.	DERAGON	Jean-Marc
M.	FAULON	Jean-Loup
M.	FAVEREAUX	Alexandre
M.	FERRY	Arnaud
M.	GAKIERE	Bertrand
Mme	GAULIN	Elodie
M.	GUILLAUME	Fabrice
Mme	HANS	Fabienne
M.	HEINRICH	Philippe
M.	HUDRISIER	Denis

Mme	IMBERT	Isabelle
M.	JOBARD	Gaël
M.	KELLER	Pascal-Henri
Mme	LACLEF	Christine
M.	LAMARTINE	Jérôme
M.	LEGROS	Christian
M.	LESPINET	Olivier
M.	MADELAIN	Laurent
Mme	MILLE	Marie-Laure
M.	MOENNER	Michel
M.	MOLLEREAU	Bertrand
Mme	POUYET	Carole
M.	ROCHEFORT	Christelle
Mme	RODRIGUE-PLANCHE	Agnès
Mme	SABERAN-DJONEIDI	Délara
M.	TALLA	Emmanuel

#### Institut des sciences humaines et sociales

M.	ALOY	Marcel
M.	ANHEIM	Etienne
Mme	ARAB	Nadia
Mme	ARNOUX-FARNOUX	Lucile
Mme	AUTANT-DORIER	Claire
Mme	BARGEL	Lucie
Mme	BEAULANDE-BARRAUD	Véronique
Mme	BECK	Elise
M.	BEGUE	Laurent
Mme	BERGER	Anne
Mme	BERNY	Nathalie
Mme	BHOWMIK	Gautami
M.	BILICI	Faruk
Mme	BLIDON	Marianne
M.	BOCQUET	Jérôme
M.	BODIN	Romuald
Mme	BOEHRINGER	Sandra
M.	BOISARD	Stéphane
Mme	BOMBARDA	Pamela
M.	BOUCHON	Richard
M.	BOUGETTE	Patrice
Mme	BOUKHOBZA	Noria
Mme	BOUTALEB	Assia
Mme	BOUTE	Vanina
M.	BRAILOWSKY	Yan
Mme	BRISSET	Claire
Mme	BRUN	Catherine
Mme	CALLARD	Caroline
Mme	CAMPROUX-DUFFRENE	Marie-Pierre
Mme	CARPITELLI	Elisabetta
Mme	CASTEIGT	Julie
M.	CHARLES-DOMINIQUE	Luc
M.	CHATEL	Laurent
M.	CHAUVARD	Jean-François
Mme	CHEVALIER	Sophie
M.	COLIN	Frédéric
M.	COURTY	Guillaume
M.	COWAN	Robin
Mme	CRIGNON	Claire
M.	CUSSET	Christophe
Mme	DANIC	Isabelle
M.	DELAGE	Christian
Mme	DELEVOYE-TURREL	Yvonne
Mme	DEPRAETERE	Ilse
Mme	DEPRAZ	Natalie
Mme	DIDIER	Sophie
Mme	DOMENACH	Elise
M.	DORNEL	Laurent
Mme	DOYTCHEVA	Milena
M.	DUPRAZ	Emmanuel
M.	DUTRAIT	Noel
Mme	FASSEUR	Valérie
Mme	FAU	Nathalie

M.	FORMOSO	Bernard
Mme	FROISSART	Chloé
M.	GARDIN	Jean
Mme	GAZEAU	Véronique
Mme	GLEIZES	Delphine
M.	GOBILLE	Boris
Mme	GOIRAND	Camille
M.	GRANDJEAN	Antoine
Mme	GUIGNARD	Laurence
M.	HAOUES-JOUBE	Sinda
M.	HECK	Christian
Mme	HEMOND	Aline
Mme	HENNETTE VAUCHEZ	Stéphanie
M.	HENRY	Emmanuel
M.	HERICOURT	Jérôme
M.	HEURTAUX	Jérôme
M.	HMED	Choukri
Mme	HOPFENSITZ	Astrid
M.	JETIN	Bruno
M.	JOURDE	Pierre
M.	JOYE	Jean-François
Mme	JUDDE DE LARIVIERE	Claire
Mme	KERNEIS	Soazick
Mme	KEVONIAN	Dzovinar
M.	KIRBIHLER	François
M.	KOUAME	Thierry
Mme	KRAUSZ	Sophie
Mme	LACAZE	Gaëlle
Mme	LE GUEN épouse BRIANT	Brigitte
M.	LE GUERN	Philippe
M.	LEFEVRE	David
M.	LEMAIRE	Stéphane
M.	LEMIRE	Vincent
Mme	LOPEZ-VILLAVICENCIO	Antonia
Mme	LUCIANI	Isabelle
M.	MALHERBET	Franck
Mme	MALLON	Isabelle
M.	MANDEL	Antoine
M.	MARX	William
Mme	MELLAC	Ghislaine
Mme	MEYNARD	Cécile
M.	MICHEL	Vincent
M.	MICHELON	Philippe
Mme	MILTGEN	Caroline
M.	MOLINATTI	Grégoire
Mme	MOLINIER	Pascale
Mme	MONTAUT	Annie
Mme	MONTENACH	Anne
Mme	MORELLE	Marie
M.	MORET-BAILLY	Joël
Mme	NEUMAYER	Laure
M.	NEYRAT	Frédéric
Mme	OBREGONITURRA	Jimena
Mme	OLIEL-GRAUSZ	Evelyne
Mme	OLSZEWSKA	Barbara
M.	OUERFELLI	Mohamed
Mme	PAVIS	Fabienne
M.	PETIT	Daniel
M.	POLGUERE	Alain
M.	POUZET	Jean-Pascal
M.	PRIET	François

M.	PUECH	Vincent
Mme	RABY	Valérie
Mme	RAUX	Sophie
Mme	REVERZY	Eléonore
Mme	REVOLON	Sandra
Mme	ROLLAND-DIAMOND	Caroline
Mme	ROSTAING	Corinne
M.	ROUGE	Lionel
M.	SALAUN	Franck
Mme	SOARE	Elena
Mme	STETTINGER	Vanessa
Mme	TIBERE	Laurence
Mme	TREFFORT	Cécile
M.	TREMOLIERES	François
M.	VAGUET	Alain
M.	VAHABI	Mehrdad
Mme	VERDEIL	Chantal
Mme	VERDO	Gennevieve
M.	ZHANG	Yinde

### Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

M.	ADLY	Samir
M.	AIT-MOKHTAR	Abdelkarim
M.	ANTKOWIAK	Arnaud
M.	ARINERO	Richard
M.	ARQUIS	Eric
M.	BAILLARGEAT	Dominique
Mme	BAILLIS DOERMANN	Dominique
M.	BALARAC-TELLIER	Guillaume
M.	BAUDOIN	Michaël
M.	BELLIEUD	Michel
M.	BESNARD	Pascal
M.	BLEY	Vincent
M.	CHARRU	François
M.	CLOAREC	Jean-Pierre
M.	COQUET	Philippe
Mme	COUALLIER	Estelle
M.	DANGER	Grégoire
Mme	DEREC	Caroline
M.	DERODE	Arnaud
M.	DI MEGLIO	Jean-Marc
M.	DUDLEY	John
M.	DUMUR	Frédéric
M.	EL YOUSOUFI	Moulay Said
Mme	ELIAS	Florence
M.	FABRE	David
M.	FEAUGAS	Xavier
M.	GAUTHIER	Georges
Mme	GIOGIUTTI-DAUPHINE	Frédérique
M.	GONDRET	Philippe
M.	GUIFFARD	Benoît
M.	HALTER	Fabien
M.	HONG	Dunpin
M.	JARNY	Sébastien
M.	LEGROS	Guillaume
Mme	LEONARD	Céline
M.	LEVI	Thimothée
M.	LEWERENZ	Marius
M.	LIEBGOTT	Hervé
M.	MARTIN	Alain
M.	MAZERAN	Pierre-Emmanuel
Mme	MERCONE	Silvana
M.	NERON	David
M.	NOGEOTTE	Florent
M.	PAOLI	Christophe
M.	PARDANAUD	Cédric
M.	PAUMIER	Fabien
Mme	POIRIER-QUINOT	Marie
M.	POTTIER	Eric
M.	RANC	Nicolas
M.	REDOLFI	Michael

Mme	ROUYER	Florence
M.	SANGLEBOEUF	Jean-Christophe
M.	SANTONI	Paul Antoine
M.	SAULEAU	Ronan
M.	SEBBAN	Marc
M.	SHAO	Jianfu
M.	SHARROCK	Patrick
M.	SOUIFI	Abdelkader
M.	TARIS	Thierry
M.	TEYCHENE	Sébastien
M.	TOTH	Laszlo
M.	VANDEKERKHOVE	Pierre
M.	WANTZ	Guillaume

**Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions**

Mme	AARON	Catherine
Mme	ALABAU-BOUSSOUIRA	Fatiha
Mme	ALARCON	Flora
M.	ALFARO	Matthieu
Mme	AMASSAD	Amina
M.	AMOROSO	Francesco
M.	ANDLER	Martin
M.	ANDREIANOV	Boris
M.	ANGST	Jürgen
Mme	AREGBA	Denise
M.	AUBIN	David
Mme	AUDIN	Michèle
Mme	BADR-VOVELLE	Nadine
M.	BAHLALI	Khaled
M.	BARBOT	Thierry
M.	BEGOUT	Pascal
M.	BEKKA	Bachir
M.	BELHACHMI	Zakaria
M.	BELLEMARE	Marc Emmanuel
M.	BENOIS	Denis
M.	BERTHON	Christophe
M.	BILU	Yuri
M.	BLANCHET	Christian
Mme	BLANKE	Delphine
M.	BOUBEL	Charles
M.	BOUTILLIER	Cédric
M.	BOYER	Pascal
M.	BRETTO	Alain
M.	BROUSSOUS	Paul
M.	BRUGALLE	Erwan
M.	BRY	Xavier
M.	BUGEAUD	Yann
M.	BURIE	Jean-Baptiste
Mme	BUSUIOC	Adriana
Mme	BUTUCEA	Cristina
M.	CAILLAU	Jean-Baptiste
M.	CALMES	Baptiste
M.	CALVI	Jean-Paul
M.	CANCES	Clément
M.	CASTILLON	Philippe
M.	CATTIAUX	Patrick
Mme	CHAINAIS - HILLAIRET	Claire
M.	CHARLOT	Grégoire
M.	CHEVERRY	Christophe
M.	CIBILS	Claude
M.	COMTE	Georges
M.	COORNAERT	Michel
M.	CORDIER	Stéphane
Mme	CREPEAU-JAISSON	Emmanuelle
Mme	CROCE	Gisella
Mme	DAL'BO	Françoise
M.	DARRIGRAND-LACARRIEU	Eric
M.	DARSES	Sébastien
Mme	DE TILIERE	Béatrice
M.	DEDIEU	Thomas
M.	DELARUE	François

Mme	DELCOURTE	Sarah
M.	DELORT	Jean-Marc
M.	DELZANT	Thomas
M.	DERAUX	Martin
M.	DESCHAMPS	Guillaume
M.	DINH	Tien-Cuong
Mme	DISERTORI	Margherita
Mme	DOBRZYNSKI	Cécile
M.	DOS REIS NOGUEIRA	Arnaldo
M.	DUPONT	Christophe
M.	ELBAZ VINCENT	Philippe
Mme	ESTRADE	Anne
M.	ETTINGER	David
M.	FAENZI	Danièle
M.	FAN	Ai Hua
Mme	FAUQUANT-MILLET	Florence
M.	FAURE	Frédéric
M.	FIMA	Pierre
M.	FOISSY	Loïc
M.	FORT	Jean-Claude
M.	GAUDRON	Eric
M.	GENTIL	Ivan
M.	GICQUAUD	Romain
M.	GLASS	Olivier
Mme	GODLEWSKI	Edwige
Mme	GUERIN	Hélène
M.	HABERKORN	Thomas
M.	HAFNER	Dietrich
Mme	HALPERN	Laurence
Mme	HARDOUIN	Charlotte
M.	HAURAY	Maxime
M.	HAUSWIRTH	Laurent
M.	HERAU	Frédéric
M.	HU	Yongquan
M.	IFTIME	Dragos
M.	ISMAIL	Mourad
M.	ITENBERG	Ilia
M.	IVORRA	Florian
M.	JAUENT	Jean-François
M.	KAVIAN	Otared
M.	KOHEL	David Russel
Mme	KRAVTCHENKO	Olga
Mme	LABART	Céline
M.	LALOE	Thomas
M.	LAMBOLEY	Jimmy
M.	LE CALVEZ	Patrice
Mme	LEMAHIEU	Anne
M.	LESCURE	Jean-Marie
M.	LEVITT	Gilbert
M.	LIAO	Lingmin
M.	LIU	Qing
Mme	LIVERNET	Muriel
Mme	LOCHERBACH	Eva
M.	LOUBES	Jean-Michel
Mme	LOUCHET	Cécile
M.	LOUIS	Pierre-Yves
Mme	MACLEAN	Catriona
Mme	MAIDA	Mylène
M.	MAISONOBE	Philippe
M.	MANGOLTE	Frédéric
M.	MARCHESE	Luca
M.	MARCOS	Bruno
M.	MARTEAU	Clément
M.	MASSOT	Patrick
M.	MATHEUS	Frédéric
M.	MATRINGE	Nadir
M.	MAUDUIT	Christian
Mme	MAUMY-BERTRAND	Myriam
M.	MEILHAN	Jean-Baptiste
Mme	MERLEVEDE	Florence
M.	MONTCOUQUIOL	Grégoire
Mme	MOREAU	Anne
M.	MOUNOUD	Pierre

M.	MOURRAGUI	Mustapha
M.	MUELLER	Sebastian
M.	NGUYEN VAN THE	Lionel
M.	NIEDERKRUGER	Klaus
M.	NOLL	Dominikus
M.	PACCAUT	Frédéric
M.	PAICU	Marius
M.	PAJOR	Nicolas
M.	PAJOT	Hervé
M.	PAKDAMAN	Khashayar
M.	PANLOUP	Fabien
Mme	PAOLUZZI	Luisa
M.	PARADAN	Paul-Emile
Mme	PARREAU	Anne
M.	PELLARIN	Federico
Mme	PENE	Françoise
M.	PERUANI	Fernando
M.	PETRITIS	Dimitri
Mme	PHILIPPE	Anne
M.	PICARD	Jean-Marie
Mme	PICHEREAU	Anne
Mme	PIERFELICE	Vittoria
M.	PITTET	Christophe
M.	POPESCU PAMPU	Patrick
M.	POTYAGAILO	Leonid
M.	PRUD'HOMME	Christophe
Mme	RAULF	Nicole
M.	RAULOT	Simon
M.	RAYMOND	Jean-Pierre
M.	RIGAT	Stéphane
M.	RIVIERE	Gabriel
M.	ROBERT	Frédéric
M.	ROLLIN	Yann
M.	ROND	Guillaume
Mme	RONDEPIERRE	Aude
M.	ROQUAIN	Etienne
M.	ROQUES	Julien
M.	ROTH	Julien
M.	ROULLEAU	Xavier
M.	SABLIK	Mathieu
M.	SABOT	Christophe
Mme	SALMON	Stéphanie
M.	SANTAMBROGGIO	Filipo
M.	SAVINIEN	Jean
Mme	SCHAPIRA	Barbara
M.	SEBAG	Julien
M.	SICBALDI	Pieralberto
M.	SIRE	Yannick
M.	SMULEVICI	Jacques
Mme	SORLIN	Karine
M.	STOS	Andrzej
M.	STUBBE	Isar
Mme	TANCOGNE	Sandra
M.	TAPIE	Samuel
Mme	THERET	Marie
M.	TIBAR	Mihai
M.	TINDEL	Samy
M.	TOSSICI	Dajano
Mme	TUMPACH	Alice Barbara
M.	VARRON	Davit
Mme	VENEL	Juliette
M.	WAGNER	Emmanuel
M.	WAINRIB	Gilles
Mme	ZANI	Marguerite

**Institut national des sciences de l'Univers**

M.	ATTIE	Jean-Luc
Mme	BASSETTI	Maria-Angela
M.	BODART	Olivier
Mme	BRIOIS	Christelle
M.	CAPPA	Frédéric

M.	CAUDAL	Gérard
M.	COPARD	Yoann
M.	DOUSSIN	Jean-François
M.	DUKOK DE WIT	Thierry
Mme	DUPERRET	Anne
Mme	FABRE	Cécile
M.	GALTIER	Sebastien
Mme	GIAMBERINI	Laure
M.	HERIQUE	Alain
Mme	JANOTS	Emilie
Mme	LE POURHIET	Laetitia
M.	LOGNONNE	Philippe
M.	MONIN	Jean-Louis
M.	MORIZET	Yann
M.	QUIRICO	Eric
Mme	ROBBE-DUBOIS	Sylvie
M.	SCHWARZENBOECK	Alfons
M.	SIAME	Lionel
M.	SPIGA	Aymeric
M.	STOICA	Radu Stefan
M.	SZOPA	Cyril
Mme	TURQUETY	Solène
M.	ZAKARDJIAN	Bruno
Mme	ZINE	Sonia

#### **Ressources communes**

M.	DESTRUEL	Pierre
Mme	BOUCHARD	Julie
M.	LETONTURIER	Eric
M.	OUSTINOFF	Michael
M.	PAQUOT	Thierry
M.	RENUCCI	Franck

**ARTICLE II** Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président  
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin  
1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau  
en annexe.

**ARTICLE III** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national  
de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 mai 2013

Alain FUCHS

## **DEC131211DRH** Décision d'homologation des centres de traitement automatisés de l'information

### **LE PRESIDENT DU CNRS**

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, ensemble l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information,

Vu la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 100033DRH du 27 mai 2010 modifiée portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

Vu la proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 3 avril 2013,

### **DECIDE :**

**Article 1 : L'homologation comme centre de traitement automatisé de l'information des structures suivantes est renouvelée jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :**

<b>DR</b>	<b>Code unité</b>	<b>Service homologué</b>
1	UMR7534	Service informatique
3	UMR7154	Service Informatique de Recherche de l'IPGP
3	UMR7154	Service de Calcul Parallèle et de Traitement de Données en sciences de la Terre : S-CAPAD
3	UMR7209	Service Bases de données
3	UPS2259	Service Informatique
4	UPR9034	Service informatique
4	UPS851	Support aux utilisateurs
4	UPS851	Service Système
4	UPS851	Service Réseau
6	UMR7036	Plateforme informatique du CRM2
6	UMR7039	Service Informatique et des Systèmes d'Information
6	UMR7118	Soutien technique à la recherche
6	UMR7198	Centre de compétences ERMIONE



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 45 35  
F. 01 44 96 49 94

6	UMR7274	Réseaux, Administration Informatique et Développement (RAID)
6	UMR7502	Service Informatique
6	UMR7503	Service Informatique Commun
6	UMR7358	Service Réseau Informatique du CRPG
6	UMR7358	Unité technique et informatique du SARM
7	UMR5304	Service Informatique
8	USR3501	Service informatique
8	USR3565	Service Informatique
10	FRC1589	Plateforme informatique
10	UMR7104	Plateforme bioinformatique, biopuces et séquençage
10	UMR7104	Service informatique
10	UMR7104	Plate-forme Bioinformatique de Strasbourg (BIPS)
10	UMR7178	Service Informatique
10	UMR7501	Service Informatique
10	UMR7504	Service informatique de l'IPCMS
10	UMR7516	Service informatique UMR 7516
10	UMR7517	Service Informatique du LHyGeS
10	UMR7550	Service informatique UMR 7550
10	UMS830	Bureau central sismologique français (BCSF)
10	UMS830	Réseau National de Surveillance Sismique (RéNaSS)
10	UMS830	Centre de Données Géophysiques de Strasbourg (CDG-S)
10	UMS830	Observatoire Géophysique Globale : Service des observatoires sismologiques
10	UMS830	Observatoire Géophysique Globale – Service des observatoires magnétiques
10	UPR22	Service informatique
10	UPR2357	Biolmage
10	USR3227	Pôle informatique USR 3227 - MISHA
10	UMR7357	Plate-forme Senslab/FIT
10	UMR7357	Plate-forme Imagerie et Robotique Médicale
10	UMR7361	Service Informatique de l'IS2M
11	UMR5194	Service informatique
12	UMR6134	Service informatique et calcul scientifique
12	UMS3287	Pôle informatique du centre pour l'édition électronique ouverte
14	UMR5547	Service Informatique

**Article 2 : L'homologation comme centre de traitement automatisé de l'information des structures suivantes est renouvelée pour une durée de cinq ans :**

<b>DR</b>	<b>Code unité</b>	<b>Service homologué</b>
1	MOY100	Service des systèmes d'information de la délégation Paris A
2	MOY200	Service des systèmes d'information de la délégation Paris B
3	MOY300	Service des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Est
4	MOY400	Service des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Sud
5	MOY500	Service des systèmes d'information de la délégation

Ile-de-France Ouest et Nord

6	MOY600	Service des systèmes d'information de la délégation Ile-de-France Centre Est
7	MOY700	Service des systèmes d'information de la délégation Rhône-Auvergne
8	MOY800	Service des systèmes d'information de la délégation Centre-Poitou-Charentes
10	MOY1000	Service des systèmes d'information de la délégation Alsace
11	MOY1100	Service des systèmes d'information de la délégation Alpes
12	MOY1200	Service des systèmes d'information de la délégation Provence et Corse
13	MOY1300	Service des systèmes d'information de la délégation Languedoc-Roussillon
14	MOY1400	Service des systèmes d'information de la délégation Midi-Pyrénées
14	MOY1678	Direction des Systèmes d'Information (DSI)
15	MOY1500	Service des systèmes d'information de la délégation Aquitaine-Limousin
16	MOY1600	Service des systèmes d'information de la délégation Paris Michel-Ange
16	MOY1613	Equipe Système d'Information du secrétariat général du comité national
16	MOY1632	Service des Systèmes et du Traitement de l'Information de la Direction des ressources humaines du CNRS (SSTI)
17	MOY1700	Service des systèmes d'information de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire
18	MOY1800	Service des systèmes d'information de la délégation Nord-Pas-de-Calais
19	MOY1900	Service des systèmes d'information de la délégation Normandie
20	MOY2000	Service des systèmes d'information de la délégation Cote d'Azur

**Article 3 : Les structures suivantes sont homologuées comme centre de traitement automatisé de l'information jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :**

<b>DR</b>	<b>Code unité</b>	<b>Service homologué</b>
2	UMR7164	Centre François Arago
3	UMR144	Imagerie Cellulaire et Tissulaire- UMR144 (PICT-IBISA)
3	UMS3468	BBEES Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnements et Sociétés
3	UMS3454	Service Informatique de l'IPGP
3	UMS3454	Observatoires et centre de données de l'IPGP
4	UPS851	Sécurité du système d'information
6	UMR7359	Service informatique
7	UMR5280	Service Informatique et Réseau de l'ISA
7	UMS3453	Centre d'exploration et de recherches multimodales et

		pluridisciplinaires imagerie du vivant (CERMEP - imagerie du vivant)
7	UMR5306	Service informatique de l'ILM
8	UPR1934	Service informatique
10	UMR7104	Service informatique ICS
10	UPS3156	Service Informatique et Réseau (SIR)
10	UMR7364	Service Commun d'Informatique
13	UMR5508	Réseaux, Moyens Informatiques et Calcul Scientifique (ReMICS)
14	UMR5193	Administration de Bases de Données
14	UMS2859	Informatique et Traitement de Données (ITD)
14	USR3505	Service informatique et systèmes d'information de l'ITAV
15	UMR5297	Service Informatique IINS
15	UPR9048	ICMCB - Service Informatique
18	UMR8181	Service Informatique
20	UMR7009	Service de soutien à la recherche I4
20	UMR7254	Service Bioinformatique
20	UMR7320	Service Informatique

**Article 4 : La présente décision prend effet au 1er janvier 2013 et sera publié au Bulletin officiel du CNRS.**

Paris, le 16 avril 2013

Alain FUCHS

DEC131319DRH

**Décision portant modification de la composition de la Commission de Réforme  
du Centre national de la recherche scientifique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

**Vu** l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

**Vu** l'arrêté du 14 avril 2011 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS

**Vu** la décision DEC121737DRH du 15 juin 2012 relative à la composition de la Commission de Réforme

**DECIDE :**

**Article 1**

La décision DEC121737DRH est complétée ainsi qu'il suit :

**.1 Représentant du Président du CNRS :**

Madame Isabelle LONGIN, Directrice Adjointe des Ressources Humaines en remplacement de Monsieur Emmanuel RIDENT

**.2 Représentant des personnels, titulaires :**

Monsieur HAMAI DI Maurad, en remplacement de Monsieur BOLLER Frédéric représentant du corps des Assistants Ingénieurs,

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2013

Alain FUCHS



DEC131249DRH

***Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2013.***

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis du conseil scientifique du 21 janvier 2013,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2013.

**Article 2** - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BERTRAND Joël, Directeur général délégué à la science, son représentant.

**Article 3** - Il comprend 11 membres de droit

- Le Directeur général délégué aux ressources, ou M. COUDROY Christophe, Directeur des ressources humaines, son représentant.
  
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BIDOIT Michel, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
  
- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou M. RUGGIU François-Joseph, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
  
- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou Mme HOSSAERT Martine, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
  
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou Mme GUILLEMAUD-MUELLER Dominique, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
  
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. DAVID Sinnou, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
  
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou M. POULAIN Bernard, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
  
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
  
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. MADDALUNO Jacques, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
  
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. NICOLAS Laurent, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
  
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, ou M. DIAMENT Michel, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 11 personnalités scientifiques

*Membres titulaires :*

- Mme BABONNEAU Florence, Directeur de recherche du CNRS, Chimie de la Matière Condensée de Paris - PARIS, membre élue de la section 15 du comité national.
  
- Mme BASSINO Frédérique, Professeur des universités, Laboratoire d'informatique de Paris-nord - VILLETANEUSE, membre élue de la section 6 du comité national.
  
- M. BIANE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge - MARNE LA VALLEE, membre nommé de la section 41 du comité national.
  
- M. BLUMENFELD Yorick, Directeur de recherche du CNRS, Institut de physique nucléaire d'orsay - ORSAY, membre élu de la section 1 du comité national.

- Mme DUBRULLE Bérengère, Directeur de recherche du CNRS, Service de physique de l'état condensé - GIF SUR YVETTE, membre élue de la section 2 du comité national.
- M. FIQUET Guillaume, Directeur de recherche du CNRS, Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés - PARIS, membre élu de la section 18 du comité national.
- M. FLAMANT Gilles, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire - FONT ROMEU ODEILLO VIA, membre élu de la section 10 du comité national.
- M. PENICAUD Luc, Directeur de recherche du CNRS, Centre des sciences du goût et de l'alimentation - DIJON, membre élu de la section 24 du comité national.
- M. RAYMOND Michel, Directeur de recherche du CNRS, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier - MONTPELLIER, membre élu de la section 29 du comité national.
- Mme VAURY-ZWILLER Chantal, Directeur de recherche du CNRS, Génétique, reproduction et développement – CLERMONT-FERRAND, membre nommée de la section 21 du comité national.
- Mme WEBER Christiane, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Image, Ville, Environnement - STRASBOURG, membre élue de la section 39 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.

*Membres suppléants :*

- Mme BASSEVILLE Michèle, Directeur de recherche du CNRS, Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires - RENNES, membre élue de la section 7 du comité national.
- Mme CHAUMERLIAC Nadine, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire de météorologie physique - AUBIERE, membre élue de la section 19 du comité national.
- M. CRUBEZY Eric, Professeur des universités, Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse - TOULOUSE, membre élu de la section 31 du comité national.
- M. DAMBRINE Gilles, Professeur des universités, Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie - VILLENEUVE D'ASCQ, membre nommé de la section 8 du comité national.
- M. LEES Jean-Pierre, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Annecy le Vieux de physique des particules - ANNECY LE VIEUX, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. LEVITZ Pierre, Directeur de recherche du CNRS, Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques - PARIS, membre nommé de la section 5 du comité national.
- M. MANGEAT Paul, Professeur des universités, Centre de recherche de biochimie macromoléculaire - MONTPELLIER, membre élu de la section 22 du comité national.
- M. MARTEL Yvan, Professeur des universités, Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique – PALAISEAU, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. MONTAGNE Lionel, Professeur des universités, Unité de Catalyse et Chimie du Solide - VILLENEUVE D'ASCQ, membre élu de la section 15 du comité national.

- Mme MOURADIAN Claire, Directeur de recherche du CNRS, Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen - PARIS, membre élue de la section 33 du comité national.

- Mme HEURTEAUX Catherine, Directeur de recherche du CNRS, Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, Université Nice Sophia-Antipolis - VALBONNE, membre nommée de la section 28 du comité national.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 avril 2013

Alain FUCHS



DEC131247DRH

***Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2013.***

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 18, 29 et 31 janvier 2013, 1, 4, 8, 19, 25 et 26 février 2013,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2013.

**Article 2** - Ce jury est présidé par M. FUCHS Alain, Président, ou M. BERTRAND Joël, Directeur général délégué à la science, son représentant.

**Article 3** - Il comprend 10 membres de droit

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. CHATILA Raja, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme LAUGIER Sandra, Directrice adjointe scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou Mme BORNETTE Gudrun, Directrice adjointe scientifique, sa représentante.
- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. CHARDIN Gabriel, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. DAVID Sinnou, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme NOBLE Florence, Directrice adjointe scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directrice adjointe scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. TASSIN Jean-François, Directeur adjoint scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme PERRIN Marie-Yvonne, Directrice adjointe scientifique, son représentant.
- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, ou M. DIAMENT Michel, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

et 10 personnalités scientifiques

*Membres titulaires :*

- Mme ANSELME Karine, Directeur de recherche du CNRS, Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse - MULHOUSE, membre nommée de la section 11 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- M. BARILLOT Christian, Directeur de recherche du CNRS, Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires - RENNES.
- Mme D'INTINO Silvia, Chargé de recherche du CNRS, Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques - PARIS, membre élue de la section 35 du comité national.
- Mme DUFOUR Sophie, Chargé de recherche du CNRS, Laboratoire Parole et Langage - AIX EN PROVENCE, membre élue de la section 34 du comité national.
- M. KAHN Daniel, Directeur de recherche, Biométrie et biologie évolutive - VILLEURBANNE, membre élu de la section 21 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.
- M. MERY Frédéric, Chargé de recherche du CNRS, Evolution, génomes et spéciation - GIF SUR YVETTE, membre élu de la section 29 du comité national.
- M. MISBAH Chaouqi, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Interdisciplinaire de Physique - ST MARTIN D'HERES, membre nommé de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- Mme REGERT Martine, Directeur de recherche du CNRS, Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen âge - NICE, membre élue de la section 31 du comité national.
- Mme TENAILLON Maud, Chargé de recherche du CNRS, UMR de génétique végétale du Moulon - GIF SUR YVETTE, membre nommée de la section 23 du comité national.
- M. VERDIER Claude, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire Interdisciplinaire de Physique - ST MARTIN D'HERES, membre élu de la section 9 du comité national.

*Membres suppléants :*

- M. BUGUIN Axel, Professeur des universités, Unité physico-chimie Curie - PARIS, membre élu de la section 11 du comité national.
- Mme DANGLES-LUCA Nathalie, Directeur de recherche du CNRS, Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux - PARIS, membre élue de la section 38 du comité national.
- M. GASCUEL Olivier, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier - MONTPELLIER.
- Mme NEUVEGLISE Cécile, Chargé de recherche, laboratoire Microbiologie et Génétique Moléculaire - Institut Micalis – JOUY-EN-JOSAS, membre nommée de la section 21 du comité national.
- M. RAYMOND Michel, Directeur de recherche du CNRS, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier - MONTPELLIER, membre élu de la section 29 du comité national.
- Mme SCHANNE-KLEIN Marie-Claire, Directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'optique et biosciences - PALAISEAU, membre nommée de la section 4 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- M. SCHWARTZ Jean-Luc, Directeur de recherche du CNRS, Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique - ST MARTIN D'HERES, membre nommé de la section 34 du comité national.
- Mme SENTENAC Anne-Lise, Directeur de recherche du CNRS, Institut Fresnel Marseille - MARSEILLE, membre élue de la section 8 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 54 du comité national.
- M. USSEGLIO-POLATERA Philippe, Professeur des universités, Laboratoire des Interactions Ecotoxicologie, Biodiversité, Ecosystèmes - METZ, membre élu de la section 30 du comité national.
- M. VERGASSOLA Massimo, Directeur de recherche du CNRS, Institut Pasteur - Génétique des génomes - PARIS, membre nommé de la section 2 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.

**Article 4** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 avril 2013

Alain FUCHS



**DEC131248DRH**

***Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2013.***

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 18, 29 et 31 janvier 2013, 1, 4, 8, 19, 25 et 26 février 2013,

**DECIDE**

**Article 1er** - Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2013, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.

**Article 2** - Pour les concours de chargés de recherche n° 01/03, 01/04, 01/05, 01/06, 01/07, 01/08, 01/09, 01/10, 02/03, 13/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

## **Institut national de physique nucléaire et de physique des particules**

### *Président :*

- Le Directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. SERIN Laurent, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

### *Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DORVAUX Olivier, Maître de conférences, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme ESTIENNE Magali, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national.
- Mme HARDIN Delphine, Maître de conférences, membre élue de la section 1 du comité national.
- M. JACOB DE NAUROIS Mathieu, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LEROY Nicolas, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme MALEK Fairouz, Directeur de recherche du CNRS.
- M. PITA Santiago, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- Mme ROOS Lydia, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VERNEY David, Chargé de recherche du CNRS.

### *Membres suppléants :*

- M. DUPERRIN Arnaud, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- M. DUPRAT Jean, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme FALLOT Muriel, Maître de conférences.
- Mme GULMINELLI Francesca, Professeur des universités.
- Mme HANNACHI Fazia, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme HENROT-VERSILLE Sophie, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LUCOTTE Arnaud, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.
- M. MATHIOT Jean-François, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 1 du comité national.
- Mme REJMUND Fanny, Chargé de recherche du CNRS.
- Mme ZGHICHE Amina, Directeur de recherche du CNRS.

**Article 3** - Pour les concours de chargés de recherche n° 02/02, 02/04, 03/02, 03/03, 04/02, 04/03, 05/02, 05/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

## **Institut de physique**

### *Président :*

- Le Directeur de l'Institut de physique, ou Mme ROUBIN Pascale, Directrice adjointe scientifique, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. BORDAS Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 4 du comité national.
- M. CRAMAIL Henri, Professeur des universités, membre élu de la section 11 du comité national.
- M. FAINI Giancarlo, Directeur de recherche du CNRS.
- M. KELLER Niels, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme LEMAIRE Elisabeth, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 5 du comité national.
- M. MAILLET Jean-Michel, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.
- M. PISTOLESI Fabio, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national.
- Mme ROUBIN Pascale, Professeur des universités.
- Mme TALEB-IBRAHIMI Amina, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VAN TIGGELEN Bart, Directeur de recherche du CNRS.

*Membres suppléants :*

- Mme BARTHELEMY Agnès, Professeur des universités, membre nommée de la section 3 du comité national.
- M. BENSIMON David, Directeur de recherche CNRS.
- M. HENRY Hervé, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national.
- M. LEVENSON Juan-Ariel, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MAITRE Agnès, Professeur des universités, membre élue de la section 4 du comité national.
- M. ZAMPONI Francesco, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 2 du comité national.

**Article 4** - Pour les concours de chargés de recherche n° 05/03, 11/02, 11/03, 12/02, 12/03, 13/02, 13/03, 14/02, 14/03, 15/02, 15/03, 16/02, 16/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

**Institut de chimie**

*Président :*

- Le Directeur de l'Institut de chimie, ou M. TASSIN Jean François, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BEURROIES Isabelle, Maître de conférences, membre élue de la section 15 du comité national.
- Mme COMBELLAS Catherine, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 13 du comité national.
- M. CRAMAIL Henri, Professeur des universités, membre élu de la section 11 du comité national.
- Mme DELMAS Agnès, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 16 du comité national.
- M. ETCHEBERRY Arnaud, Directeur de recherche du CNRS.

- M. FAINI Giancarlo, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GRANDE Daniel, Chargé de recherche du CNRS.
- M. LEROUX Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national.
- M. MICOUIN Laurent, Directeur de recherche du CNRS.

*Membres suppléants :*

- Mme AGBOSSOU Françoise, Directeur de recherche du CNRS.
- M. LAMATY Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national.
- Mme LANGLOIS Valérie, Professeur des universités, membre nommée de la section 11 du comité national.
- M. METIVIER Rémi, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 13 du comité national.
- M. MEYER Christophe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme VIX Cathie, Directeur de recherche du CNRS.

**Article 5** - Pour les concours de chargés de recherche n° 06/02, 06/03, 07/02, 07/04, 35/04, 41/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

**Institut des sciences informatiques et de leurs interactions**

*Président :*

- Le Directeur de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions, ou M. CHATILA Raja, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme AMGOUD Leila Bahia, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 6 du comité national.
- Mme BASSEVILLE Michèle, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 7 du comité national.
- Mme BASSINO Frédérique, Professeur des universités, membre élue de la section 6 du comité national.
- Mme BORRIONE Dominique, Professeur des universités.
- M. BOUZEGHOUB Mokrane, Professeur des universités.
- M. CHATILA Raja, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GUITTON Pascal, Professeur des universités.
- M. MAGNIEZ Frédéric, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.
- M. MARTIN Hervé, Professeur des universités.

*Membres suppléants :*

- M. CAPPE Olivier, Directeur de recherche du CNRS.
- M. FRAIGNIAUD Pierre, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GIMBERT Hugo, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.

- M. IDIER Jérôme, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national.
- M. NICULESCU Silviu, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme WENGER Christine, Directeur de recherche du CNRS.

**Article 6** - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/03, 07/06, 08/02, 08/03, 09/02, 09/03, 10/02, 10/03, 28/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

### **Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

*Président :*

- Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. NICOLAS Laurent, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BERGAUD Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 du comité national.
- Mme BONNET-BEN DHIA Anne-Sophie, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DE LABACHELERIE Michel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. DE MATHELIN Michel, Professeur des universités.
- M. MAGNAUDET Jacques, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 10 du comité national.
- Mme PERRIN Marie Yvonne, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme REVERON Helen, Chargé de recherche du CNRS.
- M. SOMMER Pascal, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VERDIER Claude, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national.

*Membres suppléants :*

- M. CASTELNAU Olivier, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national.
- M. HASSOUNI Khaled, Professeur des universités, membre élu de la section 10 du comité national.
- M. LANCE Michel, Professeur des universités.
- M. MAZUYER Denis, Professeur des universités.
- M. PELLET Claude, Professeur des universités, membre élu de la section 8 du comité national.
- Mme SAGNES Isabelle, Directeur de recherche du CNRS.

**Article 7** - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/05, 41/02, 41/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

### **Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions**

*Président :*

- Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou M. DAVID Sinnou, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.

- Mme ALABAU-BOUSSOUIRA Fatiha, Professeur des universités, membre élue de la section 41 du comité national.
- M. BIANE Philippe, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 41 du comité national.
- Mme BONNAILLIE-NOEL Virginie, Chargé de recherche du CNRS.
- M. BOSCAIN Ugo, Directeur de recherche du CNRS.
- M. CARLES Rémi, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. DE CORNULIER Yves, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- Mme MATIAS Catherine, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme MEZARD Ariane, Professeur des universités.
- Mme VARAGNOLO Michela, Maître de conférences, membre nommée de la section 41 du comité national.

*Membres suppléants :*

- M. BESSON Gérard, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BIERME Hermine, Maître de conférences, membre élue de la section 41 du comité national.
- M. CARUSO Xavier, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national.
- M. DIGNE François, Professeur des universités.
- Mme GEHRKE Mai, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 41 du comité national.
- Mme SIEGEL Anne, Directeur de recherche du CNRS.

**Article 8** - Pour les concours de chargés de recherche n° 07/07, 18/05, 26/04, 26/05, 32/02, 32/03, 33/02, 33/03, 34/02, 34/03, 35/02, 35/03, 36/02, 36/03, 37/02, 37/03, 38/03, 38/04, 39/02, 39/03, 40/02, 40/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

**Institut des sciences humaines et sociales**

*Président :*

- Le Directeur scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales ou M. RUGGIU François-Joseph, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

*Membres titulaires :*

- Mme Nadine CATTAN, Directeur de recherche du CNRS.
- M. HURET Romain, Maître de conférences, membre nommé de la section 33 du comité national.
- M. MOURALIS Guillaume, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 40 du comité national.
- Mme NOIVILLE-GUIGON Christine, Directeur de recherche du CNRS.
- M. PELEGRIN Jacques, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme POTOT Swanie, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 36 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 50 du comité national.

- Mme PRIOUX-BRUNET Evelyne, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 32 du comité national.
- M. RIDOUANE Rachid, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 34 du comité national.
- Mme VILLEVAL Marie Claire, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme WAUQUIER Sophie, Professeur des universités.

*Membres suppléants :*

- M. CHATRIOT Alain, Chargé de recherche du CNRS.
- Mme GOURMELON Françoise, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme PEYROUX Elisabeth, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 39 du comité national.
- Mme SIMON Anne, Chargé de recherche du CNRS, membre nommée de la section 35 du comité national.
- Mme TALL Emmanuelle Kadya, Chargé de recherche, membre nommée de la section 38 du comité national.
- M. VERDIER Eric, Directeur de recherche du CNRS.

**Article 9** - Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 17/03, 17/04, 18/02, 18/03, 18/04, 19/02, 19/03, 19/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

**Institut national des sciences de l'univers**

*Président :*

- Le Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, ou M. DIAMENT Michel, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

*Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme CHAUMERLIAC Nadine, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national.
- M. DUC Pierre Alain, Directeur de recherche du CNRS.
- M. GODDERIS Yves, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 30 du comité national.
- Mme GREFF Marianne, Professeur des universités.
- Mme LANGLOIS-MORETTO Maud, Chargé de recherche du CNRS.
- M. PASSOT Thierry, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 17 du comité national.
- M. REVERDIN Gilles, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national.
- Mme SEYDOUX-GUILLAUME Anne-Magali, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 18 du comité national.
- Mme VIGIER Nathalie, Chargé de recherche du CNRS, membre nommée de la section 30 du comité national.

*Membres suppléants :*

- M. BEAULIEU Jean Philippe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme BRACONNOT Pascale, Ingénieur CEA, membre nommée de la section 19 du comité national.

- M. FIQUET Guillaume, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national.
- Mme HAUSER Danièle, Directeur de recherche du CNRS.
- M. JOURDE Hervé, Maître de conférences.
- M. LELLOUCH Emmanuel, Astronome, membre élu de la section 17 du comité national.
- Mme LOTHON Marie, Chargé de recherche du CNRS, membre nommée de la section 19 du comité national.
- Mme FORMENTI Paola, Chargé de recherche du CNRS.
- M. SCHUBNEL Alexandre, Chargé de recherche du CNRS.

**Article 10** - Pour les concours de chargés de recherche n° 20/02, 20/03, 21/02, 21/03, 22/02, 22/03, 23/02, 23/03, 24/02, 24/03, 25/02, 25/03, 26/02, 26/03, 27/02, 27/03, 28/02, 28/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

### **Institut des sciences biologiques**

#### *Président :*

- Le Directeur scientifique de l'Institut des sciences biologiques, ou M. KODJABACHIAN Laurent, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

#### *Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. BONNEVILLE Marc, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 27 du comité national.
- M. DI SCALA Georges, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 26 du comité national.
- Mme HARDUIN-LEPERS Anne, Directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 20 du comité national.
- Mme LURIN Claire, Directeur de recherche, membre élue de la section 23 du comité national.
- Mme MULLER Sylviane, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme PEYROCHE Anne, Ingénieur CEA, membre nommée de la section 21 du comité national.
- M. POULAIN Bernard, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme SIGAUDDO-ROUSSEL Dominique, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 24 du comité national.
- M. THEROND Pascal, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 22 du comité national.

#### *Membres suppléants :*

- Mme ANDRE Catherine, Chargé de recherche du CNRS, membre nommée de la section 21 du comité national.
- Mme GAVARD Julie, Chargé de recherche du CNRS, membre nommée de la section 24 du comité national.
- M. GIAUME Christian, Directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 25 du comité national.
- Mme KERFELEC Brigitte, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 28 du comité national.
- Mme NIEDERGANG Florence, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 27 du comité national.

- Mme STRUBE Caroline, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 25 du comité national.

**Article 11** - Pour les concours de chargés de recherche n° 29/02, 29/03, 30/02, 30/03, 31/02, 31/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

### **Institut écologie et environnement**

#### *Président :*

- Le Directeur de l'Institut écologie et environnement, ou M. LAMARE Sylvain, Directeur adjoint scientifique, son représentant.

#### *Membres titulaires :*

- M. BERTRAND Joel, Directeur de recherche du CNRS.
- M. AUFRAY Jean Christophe, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme AUJARD Fabienne, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 26 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- M. CHARLET Laurent, Professeur des universités, membre élu de la section 30 du comité national.
- Mme CHARPENTIER Marie, Chargé de recherche du CNRS.
- M. GUADELLI Jean Luc, Chargé de recherche du CNRS.
- Mme KUZUCUOGLU-BIGONNEAU Catherine, Directeur de recherche du CNRS, membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- M. MERMILLOD-BLONDIN Florian, Chargé de recherche du CNRS.
- M. THOMAS Frederic, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VIGNE Jean-Denis, Directeur de recherche du CNRS.

#### *Membres suppléants :*

- M. BOETSCH Gilles, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme GUIHARD-COSTA Anne-Marie, Directeur de recherche du CNRS.
- Mme GUIZIEN KESSLER Katell, Chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 30 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.
- M. MERY Frédéric, Chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national.
- Mme PAILLARD Christine, Directeur de recherche du CNRS.
- M. VAVRE Fabrice, Directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national.

**Article 12** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 avril 2013

Alain FUCHS

**DEC131232INEE**

*Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut écologie et environnement*

**La Directrice de l'Institut écologie et environnement**

**Vu** la circulaire n°030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision n°030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les structures suivantes, les agents CNRS placés dans les situations d'emplois suivantes et remplissant les activités suivantes :

(Voir tableau joint)

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Paris, le

Stéphanie THIEBAULT  
Directrice de l'Institut écologie et environnement

**Tableau fixant la liste des unités INEE et les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes  
Année 2013**

UNITE	DIRECTEUR	INTITULE	ASTREINTE	SUJETIONS	
				Travail de nuit, en horaire décalé, variation importante de la durée du travail	Missions
UMR7179	AUJARD Fabienne	Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés		Interventions spécifiques sur animaux. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage	
UPR1934	BRETAGNOLLE Vincent	Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)	Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	Interventions spécifiques sur animaux. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage	
UMR5204	DELANNOY Jean-Jacques	Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM)			Missions de terrain à caractère difficile
UMR6539	RAGUENEAU Olivier	Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (LEMAR)		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end en dehors des horaires habituels. Travail de nuit, horaires décalés, heures supplémentaires : - travaux sur équipements scientifiques - travaux d'observation dans le cadre de l'OSU - interventions spécifiques en biologie - montagne d'expérience sur site	Missions embarquées : - dans le cadre de campagnes océanographiques hauturières - en milieu côtier Missions de terrain à caractère difficile
UMR7138	LE GUYADER Hervé	Systematique, adaptation, évolution		Missions embarquée susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMR5023	JOLY Pierre	Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés (LEHNA)		Interventions spécifiques sur animaux. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage	
UMS3194	LE GALLIARD Jean-François	Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive – Ecotron Ile-de-France	Surveillance (y compris télésurveillance) du plateau Ecotron	Nourrissage/Arrosage du matériel biologique vivant Suivi des projets et collecte des données en horaires décalés et/ou le week-end	

**Tableau fixant la liste des unités INEE et les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes  
Année 2013**

UNITE	DIRECTEUR	INTITULE	ASTREINTE	SUJETIONS	
				Travail de nuit, en horaire décalé, variation importante de la durée du travail	Missions
UMR7263	TATONI Thierry	Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale - IMBE		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMR7144	LALLIER François	Adaptation et diversité en milieu marin		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMR6197	GODFROY Anne	Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMR7266	RICHARD Pierre	Littoral, Environnement et Sociétés - LIENSs		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
USR3456	CORVAL Anne	CNRS - Guyane	Gardiennage et sécurité d'installations et de sites	Travail le week-end et les jours fériés sur le site des Nouragues	Missions de terrain à caractère difficile
USR2936	CLOBERT Jean	Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis	Gardiennage et sécurité d'installations et de sites	Travail en dehors des horaires habituels de fonctionnement du service	

**Tableau fixant la liste des unités INEE et les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes  
Année 2013**

UNITE	DIRECTEUR	INTITULE	ASTREINTE	SUJETIONS	
				Travail de nuit, en horaire décalé, variation importante de la durée du travail	Missions
FR2424	KLOAREG Bernard	Station biologique de Roscoff	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations et de sites  Responsable d'une structure d'accueil et centre de conférences	Missions embarquées susceptibles d'être effectuées le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMR5175	JARNE Philippe	Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE)		Interventions spécifiques sur les plantes. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des plantes	
UMR7208	DUFOUR Sylvie	Biologie des organismes et écosystème aquatiques		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMS3370	AUBERT Serge	Station Alpine Joseph Fournier		Interventions spécifiques sur les plantes. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des plantes	
UPS3248	ROY Jacques	Ecotron européen de Montpellier	Surveillance (y compris télésurveillance) et sécurité d'installations de conditionnement et de mesure le week-end et les jours fériés	Interventions spécifiques susceptibles d'être effectués le week-end et les jours fériés en dehors des horaires habituels et/ou de nuit et/ou en horaires décalés. Heures supplémentaires : - travaux sur équipements scientifiques - pilotage d'expérience sur site	
UMR5288	CRUBEZY Eric	Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse		Agents susceptibles d'intervenir pour assurer des missions de longue durée sur le terrain	Missions de terrain à caractère difficile

## Circulaire relative à la politique de gestion de crise au sein du CNRS

### PRÉAMBULE

La Direction de l'audit interne de l'établissement a procédé, en 2012, à l'évaluation du dispositif de gestion de crise du CNRS. Ses conclusions font apparaître des axes de progrès à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche volontariste, aussi bien au niveau central que dans les délégations régionales et au sein des laboratoires.

Nonobstant toutes les mesures de prévention et de protection que le CNRS met en œuvre, il subsiste des risques résiduels qui rendent indispensable la préparation et la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de crise.



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

#### 1. Liminaire

Une crise naît d'un événement, endogène ou exogène, qui peut mettre en péril la santé ou la vie de personnes (appartenant ou pas au CNRS), nuire gravement à l'environnement, entraver le fonctionnement de l'établissement, porter atteinte à son potentiel scientifique et technique ou ternir son image.

De plus en tant qu'établissement public, le CNRS est tenu d'appliquer les directives définies dans des plans gouvernementaux (Vigipirate, Piratox, pandémie grippale, etc.).

En conséquence, le CNRS doit être en mesure :

- de se préparer à faire face à l'émergence d'une situation d'urgence, prévisible ou non, pouvant dégénérer en crise,
- de gérer une situation de crise tout en préservant l'activité des différentes entités de l'établissement,
- de prendre les mesures pour revenir à un fonctionnement normal,
- de tirer les enseignements d'une crise lorsque celle-ci est résolue.

Le dispositif d'alerte repose sur le principe que toute personne confrontée à une situation grave ou ayant connaissance de faits pouvant dégénérer en situation de crise doit alerter, en externe (si l'événement le nécessite) les services de secours et en interne différents acteurs selon un processus prédéfini<sup>1</sup>.

Le Président du CNRS dispose d'une organisation hiérarchique de gestion de crise comprenant un dispositif de permanence, un coordinateur de gestion de crise, une cellule de gestion de crise, des délégués régionaux qui déclinent en régions la politique et des directeurs d'unités chargés d'appliquer les directives.

<sup>1</sup> Pour les personnes en mission à l'étranger, le service du fonctionnaire de sécurité et de défense dispose de la liste des personnes en mission dans les pays à risque.

## 2. Le dispositif de permanence

Le dispositif de permanence fonctionne 365 jours par an et 24h sur 24 ; Il est assuré par les cadres de la direction qui sont successivement de permanence pour une durée d'une semaine.  
Quand il est informé d'un événement le cadre de permanence :

- vérifie les informations et évalue la situation en concertation avec le délégué régional concerné,
- éventuellement, apporte une aide de conseil immédiat,
- puis a deux possibilités :

**Soit il considère que le cas relève bien de la procédure de gestion de crise et il :**

- informe
  - ✓ le coordinateur de la cellule de crise en lui faisant un point de situation,
  - ✓ puis, si besoin, dans l'ordre, le Directeur général délégué aux ressources, le Directeur général délégué à la science, le Directeur des affaires juridiques, le Fonctionnaire de sécurité de défense, le Directeur de la communication, le Directeur de la recherche européenne et de la coopération internationale (si événement à l'étranger), le Directeur de l'institut concerné, le Coordonnateur national de prévention et de sécurité et le Coordonnateur national de médecine de prévention.
- s'assure par ailleurs que le(s) partenaire(s) institutionnel(s) est(sont) informé(s).

**Soit il estime que cette affaire ne relève pas d'une gestion de crise et il :**

- informe le lendemain le ou les services du CNRS concernés *et le Fonctionnaire de sécurité.*

## 3. Le coordinateur de gestion de crise

Le coordinateur du dispositif de gestion de crise est le directeur de cabinet du Président. Il est assisté par le Fonctionnaire de sécurité de défense pour la préparation et la mise en œuvre de la politique de gestion de crise.

- Avant la crise

Le coordinateur doit préparer l'établissement à faire face aux situations de crises et à répondre à ses obligations légales. À ce titre

- il organise
  - la veille réglementaire des textes et des plans gouvernementaux,
  - la chaîne de gestion de crise,

- il établit et actualise les plans d'urgence<sup>2</sup> de l'établissement et leur déclinaison au niveau régional et local,
  - il donne des directives de gestion de crise aux délégués régionaux,
  - il fixe les objectifs de formation du personnel concerné par la gestion de crise,
  - il contrôle l'efficacité du dispositif de crise,
  - Il désigne les cadres de direction pour la permanence hebdomadaire.
- Pendant la crise,
    - le coordinateur décide de l'activation de la cellule de crise en liaison avec le Président lors d'un événement grave,
    - il coordonne les actions de l'établissement jusqu'au retour au fonctionnement normal et au traitement complet de l'incident (actions à court et long termes),
  - Après la crise,
    - il procède à l'analyse de la gestion de la crise ou RETEX (Retour d'Expérience-RETEX) et propose éventuellement des adaptations.

Remarques :

- Tout déclenchement de la procédure d'alerte, y compris si elle ne débouche pas sur l'activation de la cellule de crise, donne lieu à un compte rendu,
  - Tout événement, même résolu, qui aurait dû déclencher la mise en œuvre de la procédure, se doit d'être analysé et faire l'objet d'une étude.
- Annuellement,
    - il rédige pour le Président un rapport annuel sur le dispositif de gestion de crise du CNRS, s'appuyant sur le rapport de l'activité des Délégations régionales en la matière,
    - il propose le plan d'action annuel.

Le coordinateur est l'interlocuteur :

- du Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité, chargé d'assurer la coordination de la politique de gestion de crise à l'échelon du ministère,
- de la cellule de crise du ministère des affaires étrangères et européennes.

---

<sup>2</sup> Actualisation des plans tous les trois ans au minimum

#### 4. La cellule de crise

Modulable selon l'événement, la cellule de crise du directoire du CNRS comporte

- obligatoirement :
  - le Président
  - le Directeur de cabinet du Président
  - le Directeur général délégué aux ressources,
  - le Directeur général délégué à la science,
  - le Directeur des affaires juridiques,
  - le Fonctionnaire de sécurité de défense
  - le Directeur de la communication,
  - le Directeur de l'institut concerné,

Ces personnes peuvent être contactées en permanence sous très court délai.

- selon la crise :
  - le Directeur de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale,
  - le Directeur des ressources humaines,
  - le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation,
  - le Directeur des systèmes d'information,
  - le Directeur de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts,
  - le Coordonnateur national de prévention et de sécurité
  - le Coordonnateur national de médecine de prévention
  - tout Directeur d'institut ou de l'administration centrale,
  - toute personne du CNRS pouvant contribuer à la résolution de la situation de crise.

#### 5. L'organisation régionale

L'organisation régionale de gestion de crise, placée sous la responsabilité du Délégué régional, se décline jusqu'au niveau des Directeurs d'unité

##### 5.1. Le délégué régional

Le délégué régional a la responsabilité du dispositif de gestion de crise au niveau de la Délégation proprement dite et, en concertation avec les partenaires du CNRS, dans la circonscription qu'il administre. Pour l'aider à assurer cette responsabilité, il peut désigner un collaborateur ayant des fonctions transversales suffisamment larges pour traiter de l'ensemble du spectre concerné par le dispositif tel que défini dans l'introduction de la présente circulaire. De ce fait,

- avant la crise :
  - Il prépare les unités de recherche et la Délégation régionale à répondre à leurs obligations légales et à faire face aux situations de crise (veille réglementaire des textes, actualisation des plans d'urgence et de l'organisation de la chaîne de gestion de

crise, formation du personnel, conseil aux directeurs d'unités, contrôle de l'efficacité du dispositif de crise),

- Il veille tout particulièrement à
  - associer les partenaires du CNRS dans la démarche de gestion de crise dans le cadre strict de l'application des conventions d'application des contrats de partenariats,
  - établir les liens avec les autorités étatiques locales concernées par la gestion de crise (préfecture, services de secours, autorités élues, etc.,...),
- lors de la crise, il est le *coordinateur de l'action régionale*. En conséquence il :
  - prend les mesures urgentes adaptées à la situation (ex : mise en sécurité des biens et des personnes) et en rend compte,
  - informe si besoin le (s) partenaire(s) institutionnel(s),
  - décide de la mise en œuvre de sa cellule régionale de crise et en informe le siège,
  - applique les directives du coordinateur du dispositif de gestion de crise national jusqu'au traitement complet de l'évènement (court et long termes),
  - conseille le Directeur d'unité et lui fait appliquer les directives du CNRS
  - est force d'analyse et de propositions tout au long du processus,
- Après la crise
  - rédige un compte rendu des événements dans le cadre du RETEX du CNRS et éventuellement propose des adaptations,
- annuellement
  - il fait un rapport annuel d'activité de ses actions dans le domaine de la gestion de crise.

Dans sa zone de compétence, le Délégué régional est l'interlocuteur de l'autorité publique locale chargée d'assurer la coordination de la politique de gestion de crise à l'échelon de la Région et du département.

## 5.2. Le Directeur d'unité

Le Directeur d'unité est responsable de préparer sa structure à faire face à des situations pouvant dégénérer en situation de crise.

Il devra s'appuyer sur les conseils d'experts des métiers de maîtrise de risques présents au sein de la délégation régionale et de leur éventuel établissement d'accueil (IRPS, responsable de la sécurité informatique, responsable de la PPST<sup>3</sup>, etc.).

- avant la crise le directeur d'unité :
  - doit connaître la réglementation applicable à ses activités,
  - établit les conduites à tenir en cas d'accident ou d'évènement adaptés aux activités de son unité en coordination avec les services de prévention des organismes de tutelle,
  - veille à la formation de son personnel,
  - organise la permanence de responsabilité et d'alerte,
  - rend compte au Délégué régional de son dispositif de gestion de crise,
  - tient à jour la liste du personnel en mission à l'étranger.
- pendant la crise :
  - rend compte dans les plus brefs délais au Délégué régional et à l'éventuel chef d'établissement d'accueil en leur présentant une analyse de la situation,
  - applique les plans préétablis puis les directives de la cellule de gestion de crise du CNRS.
  - veille à établir une main courante de la chronologie des événements en appui de toute enquête.
- Après le traitement de l'incident :
  - participe au RETEX
  - adapte si besoin les processus de son unité.

## 6. La communication de crise

Lors d'une crise, l'image du CNRS peut être gravement compromise au niveau international et national pour de nombreuses années bien que techniquement la situation ait été bien gérée. Elle pourrait même remettre en cause l'activité de certains sites (cas d'AZF).

Une attention toute particulière doit être portée sur la communication de crise dès l'établissement des plans de crise, à tous les niveaux.

---

<sup>3</sup> PPST : protection du potentiel scientifique et technique

Lors d'une crise :

- la direction de la communication doit élaborer les éléments de langage qui doivent être diffusés aux medias, y compris sur les réseaux sociaux, au plus tard dans les trois heures qui suivent l'incident.
- la direction de la communication élabore et coordonne la stratégie de communication aux plans local et national.
- un ou des porte-parole sont désignés dès le début de la crise pour s'exprimer au nom de l'institution. Leurs noms et coordonnées sont communiqués aux medias. Toute autre personne du CNRS s'exprimant sur la situation le fait en son nom propre.

En cas de crise majeure, une page internet dédiée doit pouvoir être créée pour diffuser des informations à intervalle régulier à l'ensemble du personnel des laboratoires de par le monde, apportant ainsi de précieux relais à la diffusion de l'information.

## 7. Exercice annuel

Le CNRS n'a eu que rarement à faire face à des situations de crises impliquant son personnel ou ses établissements, en France et à l'étranger. Il est d'autant plus important que le personnel et les structures de directions soient aptes à répondre à ces situations exceptionnelles.

Il faut donc que le CNRS se prépare avec beaucoup de minutie. Il en va de la sauvegarde des personnes et des biens et de l'image de la recherche française et du CNRS.

En conséquence, chaque année, un exercice de gestion de crise devra être effectué mettant en œuvre toute la chaîne nationale afin de participer à la formation du personnel et tester l'efficacité de procédures. Il sera fait rapport de cet exercice au Président.

Fait, à Paris le 25 février 2013

Le Président



Alain FUCHS

CIR130002FSD

**Circulaire relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS (PPST)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** les articles L 410-1, L 411-1 et suivants et L 413-1 et suivants du Code pénal ;

**Vu** le décret n°2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

**Vu** la circulaire interministérielle n°3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

**Vu** la note ministérielle n° 404 MESR/HFDS relative à la création d'une zone à régime restrictive du 3 avril 2013 ;

**Vu** la note ministérielle n° 408 MESR/HFDS relative à l'accès à une zone à régime restrictive du 4 avril 2013 ;

**Préambule,**

Le potentiel scientifique et technique de la nation est notamment constitué de l'ensemble des biens matériels et immatériels propres à l'activité scientifique fondamentale et appliquée au développement technologique.

La protection de ce potentiel scientifique et technique (PPST) est assurée, en particulier, par le contrôle de l'accès aux zones protégées et par la protection des informations de nature scientifique et technique (accès et diffusion).

La politique de PPST qui s'intègre au CNRS dans une démarche globale de maîtrise des risques et de sûreté, se fonde sur les grands principes suivants :

- une démarche globale intégrant toutes les actions pouvant pallier une vulnérabilité dans les secteurs scientifiques et techniques protégés liée aux coopérations internationales, aux collaborations de recherche, à la valorisation des connaissances, aux partenariats nationaux et internationaux, aux concours scientifiques et activités de conseil et d'expertise, aux communications scientifiques (congrès, publications), etc.,
- une démarche fondée sur la confiance en tous les acteurs, la recherche de l'adhésion des agents et la responsabilisation de chacun,
- une démarche résolument préventive visant à anticiper les risques et menaces,



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

- l'adaptation des mesures aux réalités de chaque unité de recherche et de service,
- une amélioration de la maîtrise des risques PPST dans le temps selon des objectifs individualisés et adaptés aux ressources (humaines, techniques et financières) pouvant être mobilisées, des intérêts fondamentaux en jeu, du retour d'expérience des actions entreprises, des bonnes pratiques et des incidents survenus,
- la cohérence entre la politique de sécurité des systèmes d'information et le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique.

La présente circulaire définit les acteurs et l'organisation de la mise œuvre de la politique de PPST au sein du CNRS.

## **I. Les acteurs du pilotage national de la PPST au CNRS**

### **1. Le Président du CNRS**

Le Président du CNRS, en tant que chef d'établissement, est responsable de la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) des activités du CNRS relevant d'un secteur scientifique et technique protégé<sup>1</sup>.

Dans ce cadre, il arrête la politique générale et la mise en œuvre de la PPST au CNRS, notamment par la demande de création de zones à régime restrictif (ZRR) et veille à son application.

Pour les unités de recherche propres ou mixtes, dont la responsabilité de la PPST revient au CNRS<sup>2</sup>, le Président détermine et assure le niveau de protection adapté aux secteurs scientifiques et techniques protégés et aux ZRR. Il prend les mesures adaptées à la protection et à son maintien pour chaque unité.

Ces actions sont menées en concertation avec les chefs et responsables d'établissements partenaires concernés.

Dans ce cadre, le Président est assisté du Coordonnateur national pour la PPST et du Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD).

### **2. Le Coordonnateur national de la PPST et le Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS**

Le Coordonnateur national (CN) de la PPST est le Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD) du CNRS.

Le Coordonnateur national est titulaire d'une délégation de pouvoir consentie par le Président pour assurer ces missions.

Il met en œuvre la politique générale en matière de PPST arrêtée par le Président. Il est le correspondant du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Le Coordonnateur national organise et anime le réseau des différents acteurs chargés de la PPST au CNRS (coordonnateurs régionaux, correspondants) et pour les unités mixtes avec ceux de nos partenaires.

---

<sup>1</sup> Tel que défini par l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation

<sup>2</sup> Conformément aux accords passés entre le CNRS et ses partenaires

## **a) Missions principales du FSD et du CN**

**En tant que, FSD, relais fonctionnel du HFDS, ses missions sont notamment :**

- de mettre en œuvre certaines dispositions relevant de la compétence du HFDS,
- de rendre un avis au Président du CNRS sur les risques encourus par les projets de coopération,
- d'instruire les demandes de création et de suppression des ZRR,
- d'instruire les demandes d'accès aux ZRR et donner un avis au HFDS sur les suites à donner,
- d'émettre un avis sur la création ou les améliorations des bâtiments contenant des unités placées en secteur protégé,
- de veiller à l'application des mesures de PPST,

**En tant que Coordonnateur national, il est chargé de :**

- mettre en œuvre et de coordonner la politique de PPST du CNRS, en concertation avec le MESR et les établissements cotutelles des unités mixtes,
- conseiller et proposer au Président du CNRS les évolutions nécessaires de cette politique pour répondre aux obligations et à leurs applications pratiques au sein de l'établissement,
- tenir à jour le référentiel des unités de recherche qui relèvent du CNRS, en liaison avec les tutelles dans les cas des UMR, et informer le ministre chargé de la recherche de l'évolution des recherches et sur la nécessité de mettre en place des ZRR
- vérifier la cohérence entre la politique de sécurité des systèmes d'information et la politique de protection du potentiel scientifique et technique,
- en lien avec la DSI, de veiller au développement ou à l'adaptation des outils informatiques pour assurer les actes nécessaires à la PPST,
- sur proposition des directeurs d'instituts du CNRS, d'actualiser, au minimum une fois par an, le catalogue de la cotation de sensibilité de tous les laboratoires relevant de la PPST,
- préparer les mesures de protection et de surveillance adaptées aux spécificités de chaque unité, en s'attachant, à particulier, à vérifier et à garantir les mesures de contrôle d'accès physique et virtuel, en lien avec le RSSI du CNRS et celui de la délégation régionale,
- veiller à l'application des procédures et vérifier leur efficacité. Il peut effectuer une visite de contrôle de l'application des mesures PPST au sein des unités,
- présider la réunion annuelle par site relative au bilan d'application de la PPST dans chaque unité classée ZRR et sur les mesures à appliquer dans les prochaines années,
- sensibiliser le personnel par la responsabilisation de chacun, en particulier ceux qui encadrent les travaux des stagiaires et des doctorants,
- réaliser les actes opérationnels *quotidiens* dans un délai compatible avec les besoins de la recherche. Ainsi il doit :

- pour les dossiers d'autorisation d'accès aux ZRR, les coopérations internationales et les échanges (congrès, publications, etc,...), élaborer les avis en concertation avec les directeurs d'unité et suivre l'avancement des dossiers,
- notifier (par écrit) les décisions du ministère de tutelle concernant les différentes demandes,
- solliciter le ministère de tutelle afin de connaître les motifs des refus pour conseiller les Directeurs d'unité et les Délégués régionaux et répondre aux interrogations des chercheurs,
- conseiller les Directeurs d'unité et les Délégués régionaux sur les questions relatives à la PPST.

#### **b) Missions dans le cas d'une unité mixte :**

**Le Coordonnateur national de la PPST :**

- élabore, en concertation avec toutes les tutelles de l'unité, les mesures à mettre en œuvre localement (feuille de route PPST) selon un plan trisannuel qui est mis à jour annuellement,
- veille à entretenir avec ses homologues un réseau de confiance, permettant l'échange de bonnes pratiques et l'harmonisation des procédures PPST,
- lorsque qu'aux termes d'une convention passée entre les tutelles, (convention de site, accord-cadre...) le CNRS est en charge de la PPST, le Coordonnateur national est responsable de l'application des termes de cet accord,
- lorsque qu'aux termes d'une convention passée entre les tutelles, (convention de site, l'accord-cadre,...) une autre partie que le CNRS est en charge de la PPST, le Coordonnateur national apporte son concours au Coordonnateur et au FSD de cette tutelle, en tant que de besoin, et représente le Président du CNRS à la réunion annuelle de coordination de cette politique pour l'unité.

## **II. Les acteurs du pilotage régional de la PPST au CNRS**

### **1. Le Délégué régional (DR)**

Le Délégué régional est responsable dans sa circonscription de la mise en œuvre de la politique de PPST du CNRS.

Il doit, tout particulièrement, veiller à l'inscription de la politique nationale de PPST dans la cadre du partenariat avec les établissements cotutelles des unités mixtes de recherche, ou qui hébergent des unités propres de recherche du CNRS.

Dans le cadre de ce partenariat, et en concertation avec les autres établissements concernés, le Délégué régional veille à ce que la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) s'applique de façon cohérente dans les unités dans lesquelles le CNRS est responsable de la PPST.

Le Délégué régional peut être assisté d'un Coordonnateur régional PPST, qu'il nomme par décision.

**Le Délégué régional :**

- apporte au Coordonnateur national son expertise locale pour la mise en œuvre de la PPST,
- assure la coordination et l'homogénéisation des démarches au sein des différentes entités de recherche dont le CNRS a la responsabilité pour la PPST,

- contribue à la mise en œuvre de la PPST dans les unités, en particulier vis-à-vis des actes et autorisations à détenir par les unités,
- veille au respect des décisions HFDS concernant les projets de coopération internationale, de valorisation des résultats, de la protection des données et des différentes actions de publication ou de communication des résultats de recherches,
- informe le Coordonnateur national des difficultés liées à la PPST,
- conseille les Directeurs d'unités concernés par une ZRR, sur l'élaboration de notes de service, internes à l'unité de recherche,
- participe aux réunions de suivi annuelles de la PPST dans chacune des unités sensibles de sa circonscription (objectif recherché une réunion par site),
- s'assure de la mise en place des moyens nécessaires à l'application de la PPST. En particulier, il veille à ce que les contrats de prestation de service dans les unités ZRR soient compatibles avec la PPST et qu'avant l'affectation d'un fonctionnaire ou d'un contractuel, la signature d'un contrat de recrutement, d'une convention de stage ou de formation, d'un contrat de recherche nécessitant l'accès à une ZRR pour une personne nommément désignée, un accord préalable ait été reçu du ministère de tutelle,
- contribue à l'information des personnels des unités de recherche sur la PPST.

#### **Missions dans le cas des unités mixtes :**

- si le CNRS est responsable de la mise en œuvre de la PPST,
  - o le Délégué régional est l'interlocuteur unique pour associer les tutelles à la mise en place de la PPST. Sur chacun des sites où sont implantées des unités comportant des ZRR, il organise une réunion annuelle relative à la PPST, en présence des établissements partenaires,
  - o Le Délégué régional coordonne la mise en place de la PSSI en lien avec les établissements partenaires afin d'assurer une cohérence entre la PPST et la PSSI,
- si le CNRS n'a pas la responsabilité de la mise en œuvre de la PPST, le Délégué régional représente le CNRS. À ce titre il participe à la réunion annuelle PPST organisée par le partenaire.

Il produit chaque année un rapport à l'attention du FSD portant sur l'application pratique de la politique de PPST dans sa circonscription.

Le Président du CNRS peut demander au Délégué régional d'effectuer un contrôle de l'efficacité des mesures définies dans une unité de recherche.

Le Délégué régional est destinataire en copie des demandes d'avis des unités de recherche (accès, stages, recrutement, coopération internationale, conférence, publication, etc..) et des avis rendus :

- pour action chaque fois qu'un acte administratif doit être réalisé au niveau régional,
- pour information dans tous les autres cas.

## 2. Le Directeur d'unité (DU)

### a) Les unités protégées

#### Les acteurs

Dans les unités relevant d'un secteur scientifique et technique protégé, le Directeur d'unité est responsable du dispositif de protection.<sup>3</sup>

Le Directeur d'unité désigne un correspondant PPST de l'unité après visa directeur régional, il le nomme par décision. Dans le cas des UMR il est co-désigné par les tutelles.

Il est également assisté du chargé de la sécurité des systèmes d'information de l'unité (CSSI) pour la cohérence du dispositif de protection de l'unité.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il peut faire appel à l'expertise du Coordonnateur régional PPST et à celle du RSSI de la délégation régionale. Il peut également solliciter le FSD et le RSSI du CNRS. Il intègre dans le règlement intérieur les dispositions attachées à la PPST.

#### Les missions :

##### En matière d'accès<sup>4</sup> :

Le Directeur d'unité de recherche protégée (ZRR ou non) doit :

- tenir un registre des visites, mis à la disposition de l'autorité de tutelle de la PPST pour consultation ;
- s'assurer qu'un personnel scientifique temporaire (stagiaire, doctorant, etc.) ne puisse pas être présent dans l'unité en dehors de la présence d'un personnel scientifique permanent de l'unité ;
- informer, le FSD, des inscriptions aux formations relevant d'un secteur scientifique et technique protégé dispensées dans l'unité.

##### En matière d'activité de recherche :

Le Directeur d'unité de recherche protégée doit veiller à l'application des mesures de protection selon la feuille de route définie par les cotutelles et conformément à la directive interministérielle visée. Dans ce cadre, le Directeur d'unité doit :

---

<sup>3</sup> Décidé par la ou les tutelles de l'unité selon l'évaluation du risque effectué par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

<sup>4</sup> Au sens de l'article R. 413-5-1 II du code pénal :

- le terme « accès » couvre l'ensemble des manières dont une personne peut avoir connaissance des informations détenues dans une ZRR :

- accès physique (la personne entre dans les locaux) ;
- accès à distance ou virtuel (la personne accède au réseau informatique de la ZRR à partir de l'extérieur ou se fait transmettre des informations par voie postale).

- le terme « stage » concerne le séjour temporaire d'une personne qui participe directement aux activités scientifiques et techniques menées au sein de l'unité de recherche ou de production. Sont concernés notamment les étudiants (master, thèse, etc.), les enseignants et les chercheurs (post-doctorants, en poste dans le public ou le privé, etc.) ;

- le terme « exercer une activité professionnelle » s'entend :

- de l'exercice pérenne de l'activité au sein d'une ZRR ;
- de la collaboration professionnelle occasionnelle en lien avec le secteur scientifique et technique concerné, qui implique une présence dans la ZRR.

- porter à la connaissance de la Direction Europe de la recherche et coopération internationale (DERCI) du CNRS tout projet d'accord de caractère international dans lequel l'unité est impliquée directement ou indirectement ;
- s'assurer de la signature d'un accord de confidentialité avant toute discussion sur des projets de recherche ou de valorisation,
- rendre compte à l'établissement responsable de la mise en œuvre de la PPST de toute difficulté ou anomalie, et, dans le cas d'une cotutelle, informer les responsables PPST. Pour le CNRS, il rend compte au Délégué régional et au Fonctionnaire de défense,
- sensibiliser le personnel de son unité sur la nécessité de ne pas diffuser des informations sensibles.
- informer de l'évolution des sujets de recherche de son unité l'institut dont il dépend et le coordonnateur national en proposant une (ré)évaluation de la sensibilité de cette recherche.

#### En matière de sécurité des systèmes d'information :

Le directeur d'unité doit porter une attention toute particulière à la PSSI et aux mesures de sécurité des systèmes d'information.

En particulier, il doit autoriser l'accès virtuel (local et à distance) aux serveurs et systèmes informatiques détenant des informations du secteur technique et scientifique protégé, selon une maîtrise des risques adaptée au niveau de sécurité de l'unité et aux directives du RSSI du CNRS.

#### **b) Les unités comprenant une ou plusieurs ZRR**

Dans le cas où la ZRR couvre une activité d'importance vitale, le chef de la zone à régime restrictif peut être le délégué de la défense et à la sécurité du point d'importance vitale (PIV) au sens de l'article R. 1143-8 du code de la défense.

Lorsqu'une unité de recherche possède une ou plusieurs ZRR, le chef de la ZRR est le directeur de l'unité comprenant ces ZRR.

Le directeur d'unité est titulaire d'une délégation de pouvoir du Président pour mettre en œuvre et maintenir le dispositif de protection attaché au classement en ZRR à l'exclusion des autorisations d'accès permanent (opposé à visite) physique ou virtuel. Cette compétence, liée à l'avis favorable du HFDS, relève du FSD.

#### Les accès permanents (accès pour le personnel exerçant une activité de recherche)

Avant toute prise de fonction au sein d'une ZRR, le directeur d'unité doit vérifier :

- l'existence d'un lien contractuel avec le CNRS ou l'une des cotutelles de l'unité justifiant cette présence,
- l'accord du ministère de tutelle (HFSD),
- la prise de connaissance du règlement intérieur,
- la prise de connaissance par écrit de la politique de sécurité des systèmes d'information de l'unité.

### Les accès temporaires ou visites :

Les visites se définissent comme un accès dans une ZRR ou dans une unité de recherche qui se caractérisent par leur aspect temporaire et par l'absence de participation directe aux activités scientifiques et techniques. Elles se différencient de la prestation de service nécessitant une autorisation d'accès par l'absence de contrat. Elles ne nécessitent pas l'avis préalable du ministre mais dans certains cas une information préalable via le FSD auprès du service HFDS et du service du renseignement local.

Le directeur d'unité définit un ou des circuits pour les visites, appelés *circuit(s) de notoriété*, qui sont obligatoirement réalisées avec un accompagnateur. L'accompagnateur vérifie que l'identité de la personne correspond bien à celle annoncée et vérifie que le cahier de visite est renseigné par le visiteur.

Un passe d'accès temporaire est délivré au visiteur.

Après une évaluation des risques (but de cette visite, formation de cette personne, parcours professionnel, etc.), le directeur de l'unité autorise, par écrit, la visite en précisant le circuit de notoriété autorisé et désigne nommément le collaborateur qui prendra en charge le visiteur.

Dans le cas de visites répétitives pour un même objet, en particulier pour l'enseignement, une procédure adaptée devra être recherchée.

*Rappel : Dans les unités, et en cas d'urgence, le directeur d'unité est habilité à faire appel aux forces de police pour assurer la sécurité de son personnel et protéger les savoirs et savoir-faire de son unité. Il rend immédiatement compte de son action au Délégué régional et aux cotutelles.*

Fait à Paris, le 21 mai 2013  
  
Alain FUCHS